

NUMÉRO
11

Novembre
2010

Bulletin officiel du CNRS



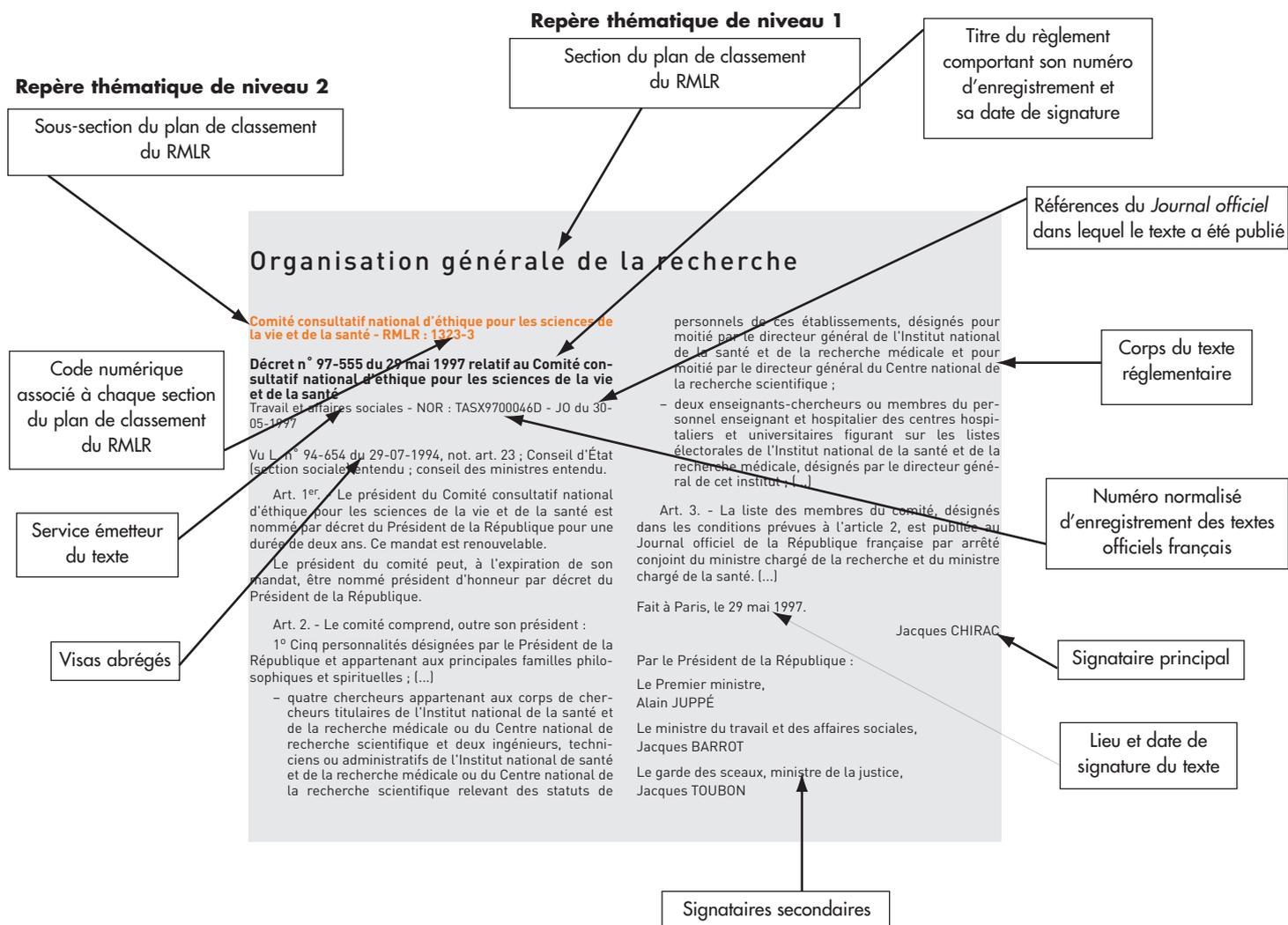
Sommaire

Textes de portée générale	5
Organisation générale de la recherche	5
Organisation des services centraux - RMLR : 242	5
Décision n° 100178DAJ du 1 ^{er} octobre 2010 portant organisation de la mission pilotage et relations avec les délégations régionales et les instituts	5
Décision n° 100171DAJ du 1 ^{er} octobre 2010 portant organisation de la direction des comptes et de l'information financière	5
Décision n° 100172DAJ du 1 ^{er} octobre 2010 portant organisation de la direction de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion	7
Décision n° 100169DAJ du 1 ^{er} octobre 2010 portant organisation de la direction des ressources humaines	8
Décision n° 100168DAJ du 1 ^{er} octobre 2010 portant organisation de la direction des affaires juridiques	10
Décision n° 100170DAJ du 1 ^{er} octobre 2010 portant organisation de la direction des systèmes d'information	11
Unités de recherche - RMLR : 2721	12
Décision n° 100009INS2I du 6 septembre 2010 portant modification de la décision n° 06A017DSI du 20 novembre 2006 portant création et renouvellement des UMR contractualisées (UMR n° 5506) ..	12
Décision n° 101472INSU du 15 septembre 2010 modifiant la décision n° 07A007DSI du 23 novembre 2007 portant création et renouvellement des UMR contractualisées (UMR n° 6143)	12
Décision n° 101471INSU du 4 octobre 2010 modifiant la décision n° 07A007DSI du 23 novembre 2007 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées (UMR n° 6526)	12
Décision n° 101470INSU du 15 septembre 2010 modifiant la décision n° 07A007DSI du 23 novembre 2007 portant création et renouvellement des UMR contractualisées (UMR n° 6635)	12
Décision n° 101473INSU du 15 septembre 2010 modifiant la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 portant création et renouvellement des UMR contractualisées (UMR n° 7583)	13
Décision n° 101474INSU du 4 octobre 2010 modifiant la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées (UMR n° 7621)	13
Décision n° 101469INSU du 15 septembre 2010 modifiant la décision n° 10A004DSI du 18 décembre 2009 portant création et renouvellement des UMR contractualisées (UMR n° 8109)	13
Décision n° 101468INSU du 15 septembre 2010 modifiant la décision n° 10A004DSI du 18 décembre 2009 portant création et renouvellement des UMR contractualisées (UMR n° 8111)	13
Unités de service - RMLR : 2741	14
Décision n° 100014INSB du 23 septembre 2010 portant renouvellement de l'UPS n° 3044 - Baculovirus et thérapie	14
Décision n° 100064INSHS du 8 septembre 2010 portant nomination de M. Jean-Luc PINOL aux fonctions de directeur de l'UPS n° 2916 - Support à l'accès unique aux données et aux documents numériques des sciences humaines et sociales (SupADONIS)	14
Les personnels du CNRS	15
Réglementation missions et changement de résidence - Étranger - RMLR : 558	15
Arrêté du 20 septembre 2010 fixant par pays et par groupe les taux de l'indemnité d'expatriation et de l'indemnité de résidence pour service à l'étranger	15
Régime budgétaire, financier et comptable - Fiscalité	16
Taxe à la valeur ajoutée - RMLR : 622	16

Décret n° 2010-1075 du 10 septembre 2010 relatif aux règles applicables en matière de taxe sur la valeur ajoutée aux opérations portant sur des immeubles et aux modalités de mise en œuvre de l'option pour le paiement de la taxe sur la valeur ajoutée pour certaines opérations	16
Gestion des recettes - Tarifs - RMLR : 6334	16
Décision n° 100010DR12 du 1 ^{er} septembre 2010 fixant la tarification concernant l'imagerie pour l'UMR n° 6216 - IBDML	16
Décision n° 100011DR12 du 1 ^{er} septembre 2010 fixant la tarification concernant la Microscopie électronique pour l'UMR n° 6216 - IBDML	16
Décision n° 10F003DR18 du 6 septembre 2010 fixant les tarifs des diverses prestations réalisées par l'UMR n° 8199	17
Versement de subventions - RMRL : 63441	18
Décision n° 100148DR08 du 30 septembre 2010 relative à l'attribution de subvention à l'Université de la Rochelle	18
Décision n° 100149DR08 du 30 septembre 2010 relative à l'attribution d'une subvention à l'Université de la Rochelle	19
Subvention n° 100008DR15 du 6 septembre 2010 attribuée à Adera service Pessac	20
Subvention n° 100009DR15 du 7 septembre 2010 attribuée à INRIA Sud Ouest	20
Subvention n° 100010DR15 du 8 septembre 2010 attribuée à l'association Math en Jeans	21
Mesures particulières	23
Concours	23
Concours internes IT nommés en 2010	23
Concours externes IT nommés en 2010	25
Promotions	25
ITA nommés sur avis de la commission administrative paritaire et par décision du président du Centre national de la recherche scientifique	25
Comités, conseils et commissions	25
Avis relatif au remplacement de membres élus du Comité national de la recherche scientifique ...	25
Décision n° 100009IN2P3 du 1 ^{er} septembre 2010 portant création et composition du comité d'orientation et de surveillance (COS) de l'UPS n° 2966 - Unité logistique internationale - Services et soutien aux expériences (ULISSE)	25
Décision n° 100055DRH du 28 septembre 2010 relative à l'homologation des centres de traitement automatisé de l'information	26
Décision n° 100237DR06 du 6 septembre 2010 relative au conseil de surveillance de la restauration collective à la délégation Centre-Est	26
Décision n° 100133DR08 du 23 septembre 2010 relative à la composition nominative du comité spécial d'hygiène et sécurité de la délégation Centre-Poitou-Charentes	26
Décision n° 100131DR08 du 13 septembre 2010 portant modification de la composition d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 6239 - Génétique, immunothérapie, chimie et cancer	27
Décision n° 101965DR12 du 1 ^{er} octobre 2010 nommant les membres du comité spécial d'hygiène et sécurité de la délégation Provence et Corse	27
Décision n° 100077DR17 du 5 octobre 2010 portant nomination des membres du comité spécial d'hygiène et de sécurité de la délégation Bretagne et Pays de Loire	28
Décision n° 100073DR17 du 10 septembre 2010 nommant le président et membres du jury au titre de l'année 2010 pour le concours n° 67 - BAP C d'accès au corps des ingénieurs de recherche	29
Décision n° 100288DR19 du 1 ^{er} septembre 2010 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de la FRE n° 3102 - LOMC	29

Décision n° 100031DR20 du 6 octobre 2010 fixant la composition de la commission régionale d'action sociale de la délégation Côte d'Azur	30
Nominations	31
Fin de fonctions	38
Délégations de signature	39
Informations générales	89
Textes signalés	89

Guide de lecture des textes réglementaires



Sections de niveau 1 du plan de classement du Recueil méthodique des lois et règlements concernant le CNRS (RMLR)

- 1 - Organisation générale de la recherche
- 2 - Organisation générale du CNRS
- 3 - Relations et échanges avec l'extérieur
- 4 - Questions administratives et juridiques générales
- 5 - Les personnels du CNRS
- 6 - Régime budgétaire, financier et comptable - Fiscalité
- 7 - Moyens immobiliers et matériels

Textes de portée générale

Organisation générale de la recherche

Organisation des services centraux - RMLR : 242

Décision n° 100178DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la mission pilotage et relations avec les délégations régionales et les instituts

DAJ

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 21-01-2010 ; DEC. n° 100148DAJ du 08-07-2010 ; proposition DGDR.

Art. 1^{er}. - Missions

La mission pilotage et relations avec les délégations régionales et les instituts (MPR) assure le pilotage transverse de la DGD-R. Elle coordonne l'ensemble des relations avec les délégations régionales. Elle garantit le lien entre les entités de la DGD-R, et celles de la DGD-S, dont notamment la coordination avec les instituts.

Elle a notamment pour rôle de :

- piloter les projets transversaux de l'administration ;
- garantir le lien entre les directions fonctionnelles de la DGD-R du CNRS, celles de la DGD-S, les délégations régionales et les instituts pour les actions nationales de l'administration ;
- assurer la coordination de la production, de la gestion et de la diffusion de l'information administrative de l'établissement ;
- initier et accompagner la simplification et l'ingénierie des processus administratifs ;
- faire connaître et valoriser les actions de l'administration.

Art. 2. - Composition

La MPR comprend :

2.1. - La Direction

2.2. - Le pôle pilotage

Il est chargé de la coordination et de la production des tableaux de bord stratégiques de l'établissement. Il assure également auprès du DGD-R la coordination des projets stratégiques dont le secrétariat exécutif du comité d'évaluation et de coordination des évolutions du système d'information (CESI).

2.3. - Le pôle affaires européennes

Il est chargé de l'élaboration et du suivi du plan d'action pour l'évolution des processus administratifs des projets de recherche sur contrats. Dans ce domaine, il assure la coordination des entités de la DGD-R ainsi que du dispositif d'accompagnement des délégations régionales et des laboratoires, en lien avec la DGD-S.

2.4. - Le pôle coordination et information

Il coordonne et diffuse une information administrative de qualité, structurée et partagée entre les directions fonctionnelles, les délégations régionales et les instituts. Il est chargé de l'ingénierie des processus, coordonne la production des instructions de procédures et leur actualisation avec les directions de la DGD-R.

Le pôle propose les vecteurs de communication les plus performants, et participe à la valorisation de l'action des personnels de l'administration de l'établissement.

Art. 3. - Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 1^{er} octobre 2010.

Le président,
Alain FUCHS

Organisation des services centraux - RMLR : 242

Décision n° 100171DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la direction des comptes et de l'information financière

DAJ

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 21-01-2010 ; DEC. n° 100148DAJ du 08-07-2010 ; proposition DGDR.

Art. 1^{er}. - Missions

1.1. - La direction des comptes et de l'information financière (DCIF) a pour missions de garantir la régularité des opérations de recettes et de dépenses ainsi que la fidélité et la cohérence des informations financières et comptables du CNRS.

Elle s'assure notamment de la sincérité des enregistrements comptables et du respect des procédures mises en place par l'établissement.

La DCIF n'intervient en aucune façon sur des domaines relevant de l'opportunité.

1.2. - La DCIF a en charge :

- la mise en place des crédits auprès des entités dépen-sières dès la notification de leurs montants par l'ordonnateur ;
- la prise en charge et du recouvrement des recettes ;
- la prise en charge et du paiement des dépenses ;
- le maniement des fonds et des mouvements de disponibilités,
- la qualité de l'information financière ;
- la bonne application des règles et des principes budgétaires et comptables.

Elle assure la maîtrise d'ouvrage des systèmes d'information ainsi que l'administration des données.

1.3. - La DCIF anime et coordonne le réseau des agents comptables secondaires, chefs des services financiers et comptables des délégations régionales.

Art. 2. - Composition

La DCIF comprend :

2.1. - La Direction

La direction de la DCIF est assurée par l'agent comptable principal du CNRS qui, en qualité de comptable public, est soumis aux dispositions du décret du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique et à celles de l'article 60 de la loi de finances du 23 février 1963.

2.2. - Le pôle d'audit de la conformité financière et comptable

Il est directement rattaché à l'agent comptable principal, directeur de la DCIF. Ses interventions sur place visent à donner l'assurance raisonnable que les états financiers produits par la DCIF sont réguliers et sincères et qu'ils sont conformes aux principes comptables et aux réglementations applicables au CNRS.

A cet effet, le pôle d'audit s'assure que l'ensemble des processus concourant à la production de l'information financière et comptable est :

- assorti des contrôles adéquats et pertinents ;
- correctement appliqué et mis en œuvre tant au niveau central que local.

Le pôle audit fait toute proposition concourant à l'amélioration de l'information financière et à sa mise à disposition.

Le pôle audit veille également au respect des directives données par la direction générale et l'agent comptable du CNRS en matière d'exécution et de justification des contrats européens.

2.3. - Le département du suivi financier et de la qualité de l'information (DSFQI)

Il a en charge l'ensemble des processus liés à l'exécution du budget. Il produit dans les délais et formes convenus, des données et états de synthèse réguliers, sincères et fidèles.

Le département comprend cinq services, les trois premiers à compétence métier, les deux autres, à compétence transverse.

- Le service de la dépense et du patrimoine (SDP) a en charge l'exécution des dépenses d'investissement et de fonctionnement (à l'exception des dépenses de personnel), de la naissance des droits jusqu'à la libération de la dette.

Il s'assure, en matière de patrimoine, de la conservation des droits, privilèges et hypothèques ainsi que de la conservation des actifs dont il tient la comptabilité. A ce titre, il veille notamment au recensement, à l'actualisation et à la valorisation des immobilisations de l'établissement.

- Le service de la recette et du recouvrement (S2R) a en charge l'exécution et le recouvrement des recettes quelles que soient leurs natures ou leurs origines.

- Il veille à l'enregistrement exhaustif des droits dans le système d'information. Il contrôle les autorisations de percevoir les recettes et s'assure du recouvrement diligent des créances.

A chaque fin de période, le S2R s'assure du bon enregistrement des créances douteuses ou litigieuses et de la constatation de leurs dépréciations.

- Le service central de la paye (SCP) a en charge les opérations financières et comptables relatives à la rémunération des personnels employés par le CNRS.

Il assure le contrôle interne des opérations liées à la paye. Il procède à la comptabilisation et au règlement des dépenses de personnel (principal et charges connexes) et établit les déclarations sociales et fiscales conformément aux indications fournies par les services gestionnaires de l'organisme.

Il constate les indus sur rémunérations dont le suivi du recouvrement est assuré par le service de la recette et du recouvrement.

- Le service du contrôle interne (SCI) a en charge la maîtrise des processus budgétaires et comptables concourant à la production et à la fiabilisation de l'information. Il s'assure notamment, à partir de cartographies de risques, de la formalisation des règles de gestion et des procédures ainsi qu'à leur diffusion et leur bonne compréhension par l'ensemble des acteurs concernés.

Il veille et participe à la mise en œuvre d'un contrôle interne efficient.

Il suit l'actualisation des règles de l'établissement au regard de l'évolution de la réglementation financière, fiscale et comptable (nationale ou européenne) applicable au CNRS.

Il initie, en outre, l'ensemble des procédures susceptibles de moderniser et/ou de rationaliser l'exercice de la fonction financière et comptable de l'établissement.

- Le service des comptabilités et de la communication financière (S2CF) a en charge :

- la réalisation de toutes les opérations techniques relatives à la mise en place des crédits budgétaires et à l'optimisation de leur consommation ;
- le recensement et la comptabilisation des provisions pour risques et charges en liaison avec les autres directions fonctionnelles du CNRS ;
- la tenue des comptes ;
- la confection des documents de synthèse (et/ou états réglementaires) relatifs au suivi de l'exécution budgétaire et à la situation financière, patrimoniale et fiscale de l'établissement ;
- le maniement des fonds et le suivi des comptes de disponibilités ;
- la conservation des pièces justificatives des opérations et des documents budgétaires et comptables.

2.4. - Le département du traitement des données et des systèmes d'information (DTDSI)

Il a en charge, dans le domaine des compétences de la DCIF :

- la maîtrise d'ouvrage (MOA) des systèmes d'information financiers, notamment pour ce qui concernent l'optimisation des outils déployés et l'adéquation des solutions informatiques aux besoins de l'établissement ;
- l'administration des données de façon à garantir la qualité de la saisie des événements de gestion, le traitement des données et de la restitution de l'information dans les formes et les délais attendus.

Il assure ses missions en coordination avec les autres MOA de l'établissement et en liaison étroite avec la DSI du CNRS, responsable de la maîtrise d'œuvre.

L'organisation du DTDSI est directement liée aux besoins d'évolution du système d'information du CNRS. Pour ce faire, il est structuré en pôles, les uns étant de nature pérenne (l'administration des données financières, l'optimisation des systèmes d'information, la coordination des MOA et l'auditabilité des données), les autres étant liés à l'évolution du système d'information et à l'avancement des projets en cours.

2.5. - La cellule d'animation de la filière financière et comptable

La cellule d'animation de la filière financière et comptable, en liaison avec les départements de la DCIF, a en charge l'animation du réseau de correspondants financiers.

Ses principales missions visent à :

- homogénéiser les pratiques et à mutualiser les compétences financière et comptable quels que soient les niveaux concernés (siège, DR ou unités de recherche) ;
- assister les utilisateurs des systèmes d'information du domaine financier et comptable ;
- former les personnels et diffuser les bonnes pratiques.

Art. 3. - Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 1^{er} octobre 2010.

Le président,
Alain FUCHS

Organisation des services centraux - RMLR : 242

Décision n° 100172DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la direction de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion DAJ

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 21-01-2010 ; DEC. n° 100148DAJ du 08-07-2010 ; proposition DGDR.

Art. 1^{er}. - Missions

1.1. La DSFIM a pour missions :

- d'assurer la programmation, la préparation et l'exécution du budget, en faisant le lien entre l'allocation des ressources et la réalisation des objectifs ;
- de l'optimisation des ressources, de la modernisation de la gestion
- de la mise en œuvre de la stratégie patrimoniale.

1.2. - La DSFIM a en charge la prospective et la mise en œuvre des orientations stratégiques dans son domaine.

1.3. - Elle anime le réseau des correspondants budgétaires et financiers du CNRS.

Art. 2. - Composition

La DSFIM comprend :

2.1. - La direction

L'équipe de direction est constituée du directeur et d'un ou plusieurs adjoints.

2.2. - Le service du budget et de l'optimisation de la ressource

Il prépare le budget primitif et ses décisions modificatives, ainsi que l'ensemble des documents à caractère budgétaire présentés au Conseil d'administration de l'établissement.

Il assure le suivi de la consommation du budget (crédits de masse salariale et crédits de fonctionnement, équipement et investissement) à travers des tableaux qu'il conçoit et prépare les comptes-rendus d'exécution présentés au contrôleur financier.

Le service accompagne les unités du CNRS dans l'optimisation de l'emploi de la ressource.

2.3. - Le service de l'allocation et de la gestion des ressources

Il prépare les dialogues de gestion avec les instituts et les délégations régionales de l'établissement à partir d'un référentiel budgétaire qu'il établit.

Il prépare également les arbitrages à soumettre au Président de l'établissement afin de traduire budgétairement ses priorités scientifiques. Il notifie les enveloppes attribuées à chaque centre de pilotage et en assure la communication à la DCIF aux fins de mise en place des crédits.

Le service regroupe les responsables de portefeuille qui assurent :

- un suivi de la consommation des crédits sur la base du référentiel budgétaire, analyse les écarts et propose d'éventuels redéploiements entre centres de pilotage en cours de gestion.
- le suivi des indicateurs de performance dans le cadre des contrats de service ;
- la maîtrise d'ouvrage des applications DIALOG et PASSERELLE en lien avec le dialogue de gestion.

2.4. - Le service de l'appui financier à la science

En étroite relation avec les services de la DGD-S et de la DGD-R, il a en charge :

- le suivi budgétaire et financier des filiales du CNRS (CNRS-Editions, FIST, INIST) et des participations de l'établissement ;
- les aspects budgétaires et financiers de la protection et de la valorisation de la recherche ;
- la programmation et le suivi budgétaires des très grandes infrastructures de recherche (TGIR).

Il fournit au service du budget et de l'optimisation de la ressource l'ensemble des données relatives à ces trois domaines nécessaires à l'établissement du budget de l'établissement.

2.5. - Le service de l'immobilier

Le service de l'immobilier définit et met en œuvre, en liaison avec les instituts et les délégations régionales, la politique immobilière de l'établissement. Il coordonne l'action des responsables de l'immobilier dans les délégations régionales du CNRS.

Il a en charge la préparation des décisions du Président sur les opérations d'investissement et en assure le suivi de l'exécution, notamment budgétaire. Il arrête également la stratégie de l'établissement en matière de maintenance et d'entretien des bâtiments.

Il assure la maîtrise d'ouvrage d'opérations d'envergure nationale.

2.6. - La direction déléguée aux achats et à l'innovation

Elle définit et met en œuvre la politique d'achat du CNRS, et coordonne le réseau de la fonction achat dans les délégations régionales.

Elle prépare et suit l'exécution des marchés nationaux, exerce la maîtrise d'ouvrage des outils informatiques d'achat et instruit les procédures d'achat formalisées pour le compte de l'IN2P3 et l'INSU.

Elle a également pour mission de développer l'innovation au service de la modernisation de la gestion.

Art. 3. - Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 1^{er} octobre 2010.

Le président,
Alain FUCHS

Organisation des services centraux - RMLR : 242

Décision n° 100169DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la direction des ressources humaines DAJ

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 21-01-2010 ; DEC. n° 100148DAJ du 08-07-2010 ; proposition DGDR.

Art. 1^{er}. - Missions

1.1. - La direction des ressources humaines (DRH) est en charge de la préparation et de la mise en œuvre des orientations stratégiques dans son domaine ainsi que du dialogue social.

1.2. - La DRH a en charge :

- l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de ressources humaines (recrutement, évaluation, formation, mobilité, promotions,...) destinées à accompagner et valoriser les personnels au service de la stratégie scientifique et de la créativité des équipes de recherche et des laboratoires, en lien avec tous les acteurs concernés. Elle veille à la qualité et à la fiabilité des grands processus de gestion associés, dans le cadre des statuts des personnels du CNRS ;
- l'analyse démographique et le suivi des métiers, nécessaires à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences ;
- en relation étroite avec la direction de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation (DSFIM), la programmation, la préparation budgétaire et le suivi de la masse salariale et des emplois ;
- le conseil et l'expertise juridique dans son domaine ;
- la maîtrise d'ouvrage des systèmes d'information ainsi que l'administration des données du SIRH ;
- l'élaboration et la mise en œuvre de la politique sociale et de veiller à la qualité des conditions de vie au travail et la prévention des risques, en lien avec la Coordination Nationale de Prévention et de Sécurité (CNPS).

1.3. - Elle anime et coordonne le réseau des responsables ressources humaines (RRH) dans les délégations.

Elle assure la coordination, l'information et la formation des équipes RH en délégation.

Art. 2. - Composition

La DRH comprend :

2.1. - La Direction

Sont rattachés à l'équipe de direction :

- les fonctions de communication et d'animation du réseau des RRH dans les délégations ;
- plusieurs services et autres structures correspondant à ses quatre pôles principaux d'activité.

2.2. - Le pôle Carrières et développement professionnel

La Délégation aux cadres supérieurs (DCS) conçoit et met en œuvre une politique de gestion des cadres supérieurs : repérage, recrutement, politique de rémunération, accompagnement individualisé, formation, animation, mobilité....

Au sein de la DCS, l'Institut du Management réalise des programmes de formation spécifiques pour les cadres supérieurs et dirigeants, en lien avec les orientations stratégiques du CNRS.

Le Service du développement professionnel des chercheurs (SDPC) prépare et pilote :

- les processus de recrutement, d'évaluation, de promotion des chercheurs du CNRS ainsi que les processus d'accueil des chercheurs non permanents.
- les processus RH dédiés à l'accompagnement professionnel des chercheurs (suivi post-évaluation).

Il contribue à améliorer les outils RH de suivi de l'activité des chercheurs en lien avec le comité national et les acteurs concernés. Il prend en charge l'organisation et le déroulement des CAP chercheurs.

Le Service développement professionnel ITA (SDPITA) a pour mission de concevoir, de piloter et de coordonner les procédures de recrutement, d'évaluation, de promotion et de mobilité des ITA. Il assiste et conseille tous les acteurs intervenant dans ces procédures (délégations régionales, instituts, représentants du personnel). Il assure la conception et la mise en place de dispositifs RH participant au développement professionnel des ITA. Il est responsable de l'organisation et du déroulement des CAP des ITA et assure le secrétariat de la commission nationale mobilité.

2.3. - Le pôle Prospective et pilotage

Le Service des effectifs et du contrôle de gestion (SECG) programme, suit et contrôle la totalité des moyens humains de l'établissement, ainsi que la masse salariale qui leur est associée. Il met à disposition des différents acteurs les données et informations relevant de son domaine de compétence.

Deux grands domaines sont portés par deux cellules distinctes :

- le suivi des effectifs permanents et non permanents (arbitrages et suivi des ressources en ETPT et en flux de campagnes) ;
- le contrôle budgétaire de la masse salariale (élaboration et suivi du budget des dépenses de personnels, calibrage et suivi des campagnes indemnitaires et de promotions, ...) activité menée en collaboration avec la DSFIM.

Le Service Observatoire des métiers et de l'emploi scientifique (OMES) dresse la typologie des métiers du CNRS et de leurs évolutions, identifie les personnels qui les exercent, répond aux enquêtes sur le sujet, produit le bilan social du CNRS et met à disposition les outils d'aide à l'élaboration d'une prospective de l'emploi et des compétences. Il pilote les études nécessaires à l'établissement en lien avec les acteurs concernés et avec le Comité d'Orientation et de Suivi (COS) dont il assure le secrétariat.

Le Service formation et itinéraires professionnels (SFIP) coordonne la formation permanente au niveau national. Il propose la politique nationale de formation dont il conduit la mise en œuvre et l'évaluation : écoles thématiques, actions nationales, actions régionales.

Il élabore et gère le budget de la formation. Il accompagne les acteurs de la formation de l'établissement et apporte son expertise en ingénierie de formation aux commanditaires d'actions nationales. Il produit et diffuse l'information sur la formation et assure le secrétariat de la Commission Nationale de la Formation Permanente (CNFP).

2.4. - Le pôle Expertises

Le Service conseil et expertise juridique (SCEJ) analyse et met en œuvre la réglementation applicable à la gestion des personnels permanents et non permanents. Il produit des expertises et apporte des conseils sur toute question concernant le personnel.

Il assure le traitement des contentieux de personnel et conduit des actions de formation.

Le Service des systèmes et du traitement de l'information (SSTI) est en charge du SIRH du CNRS. Il assure la maîtrise et l'assistance à maîtrise d'ouvrage, l'administration des données et le contrôle des processus du domaine

RH, ainsi que le paramétrage des référentiels. Il conduit les évolutions, en lien avec les acteurs concernés. Il veille à assurer la mise en conformité réglementaire du SI. Il contribue à produire et sécuriser la production de la paie mensuelle en lien avec le service central de la paie de la DCIF.

Il produit et diffuse des données pour des besoins de pilotage, de contrôle et de qualité.

Il étudie les impacts des évolutions des procédures « métier » sur les processus de gestion du SIRH et développe des actions et des outils d'accompagnement pour les utilisateurs du SIRH.

2.5 Le pôle Politique et relations sociales

La Mission relations sociales (MRS) coordonne et suit le dialogue social au niveau national. Elle constitue la voie officielle d'accès à la direction de l'organisme pour les organisations sociales et le premier niveau d'intervention administratif.

Elle est en charge de l'organisation et du fonctionnement des instances paritaires nationales, ainsi que des réunions de travail de la direction avec les organisations syndicales. Elle traite de tous les aspects liés à l'exercice du droit syndical au plan tant national que local. Elle veille enfin à la bonne circulation de l'information avec les organisations syndicales.

La Mission insertion handicap (MIH) assure le pilotage opérationnel du déploiement des actions en faveur des personnes handicapées. Son rôle est d'impulser et coordonner les actions RH des délégations sur l'ensemble des axes établis par le plan handicap.

Elle conseille la direction sur les projets à développer. Elle assure le secrétariat de la Commission Nationale de Suivi de l'Insertion des Personnes Handicapées (CNSPH).

Le Service du développement social (SDS) propose et met en œuvre la politique sociale du CNRS, dans les cinq domaines suivants, pour lesquels il conçoit des dispositifs, en assure le suivi et l'évaluation :

- la restauration sociale (pilotage des restaurants propres, contrôle qualité) ;
- l'accompagnement social (prêts mobilité, CESU handicap, information sur la protection sociale) ;
- l'aide au logement (réservations de logements, prêts bonifiés, garantie locative) ;
- le soutien à la famille (crèches, CESU, centres de loisirs, chèques-vacances) ;
- la solidarité (aides exceptionnelles, prêts solidarité).

Il est chargé de la répartition et du contrôle du budget d'action sociale. Il coordonne le réseau des acteurs de la politique sociale en région. Il suit l'activité menée en partenariat avec le Comité d'Action et d'Entraide Sociale (CAES). Il assure le secrétariat de la commission nationale d'action sociale (CNAS) et de la Commission nationale Restauration (CNR).

La Coordination nationale de la médecine de prévention (CNMP) participe à la définition et à la mise en œuvre de la politique de prévention du CNRS, en collaboration avec la Coordination Nationale de prévention et de sécurité (CNPS).

Elle conseille la direction générale, la DRH et les Délégués Régionaux. Elle organise la formation continue, anime et coordonne les personnels des services médicaux.

Elle a une fonction de représentation du CNRS, dans son domaine, auprès des autres EPST, des organismes nationaux et internationaux.

Le Service des pensions et des accidents du travail (SPAT) exerce une activité de gestion dans deux domaines : la santé et la retraite.

Il assure le secrétariat du comité médical spécial du CNRS, ainsi que celui de la commission de réforme. Il instruit les déclarations d'accident du travail et de maladie professionnelle des agents titulaires et non titulaires de l'établissement et établit les décisions s'y rapportant.

Il instruit :

- les demandes de validation des services effectués avant titularisation par les agents du CNRS ;
- les demandes de pension civile avant concession par le Service des Retraites de l'Etat et des liaisons inter-régimes.

Le SPAT gère l'ensemble des contentieux relevant de ses compétences et assure la veille juridique. Il a une mission de conseil et d'assistance à l'égard de ses interlocuteurs ainsi qu'une mission d'information.

Art. 3. - Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 1^{er} octobre 2010.

Le président,
Alain FUCHS

Organisation des services centraux - RMLR : 242

Décision n° 100168DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la direction des affaires juridiques DAJ

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 21-01-2010 ; DEC. n° 100148DAJ du 08-07-2010 ; proposition DGDR.

Art. 1^{er}. - Missions

1.1. - La direction des affaires juridiques (DAJ) assure une mission de conseil, d'expertise, de veille juridique et de défense des intérêts de l'établissement.

1.2. - Elle a en charge le secrétariat général du conseil d'administration du centre et est également chargée de l'organisation des processus électoraux qui concernent l'établissement.

1.3. - Elle anime le réseau des juristes, qui réunit les agents du CNRS exerçant des fonctions juridiques, à l'exclusion de ceux de la filière ressources humaines.

Art. 2. - Composition

La DAJ comprend :

2.1. - La Direction

L'échelon direction est composé du directeur et du directeur-adjoint.

La DAJ comprend quatre pôles d'expertise juridique, un pôle de ressources documentaires et un secrétariat général pour les élections et le conseil d'administration.

2.2. - Le pôle Accord, propriété Intellectuelle et Valorisation (APIV)

Il apporte son expertise en matière de relations partenariales académiques ou industrielles, de propriété intellectuelle et de valorisation, que ce soit dans le cadre national ou à l'échelle européenne et internationale.

A ce titre, il participe à la négociation et la rédaction des accords-cadres et de tout autre contrat de recherche ou de valorisation, représentant un enjeu stratégique pour l'établissement.

Il contrôle la régularité et la cohérence des engagements de l'organisme, qui lui sont soumis pour avis.

Dans ses domaines de compétences, le pôle instruit les contentieux.

2.3. - Le pôle Ingénierie des Structures (IdS)

Il assure un conseil et une expertise juridique pour la négociation et la mise en place de partenariats structurants, de nature contractuelle, nationaux et internationaux, ou sous forme d'entités juridiques auxquelles participe le CNRS.

A ce titre, le pôle assure l'accompagnement juridique des grands projets de structuration de la recherche et le suivi des participations de l'établissement.

Il instruit les contentieux relevant de son domaine.

2.4. - Le pôle Droit public économique et réglementation (DPER)

Il conseille la direction du CNRS par l'expertise de dossiers sensibles et complexes relevant du droit public économique, notamment ceux relatifs à la commande publique.

Il veille à la régularité de tous les actes administratifs réglementaires ou individuels présentés à la signature du directeur.

Il instruit toutes les questions complexes relatives à la réglementation interne, à l'organisation et au fonctionnement du CNRS.

Dans ses domaines de compétences, il défend les intérêts de l'établissement lors de contentieux.

2.5. - Le pôle droit des Nouvelles Technologies, Responsabilités (NoTRé)

Il conseille et appuie les acteurs du CNRS sur les questions de responsabilité, notamment en matière de droit des médias et de la communication, d'internet, d'éthique, de prévention et de sécurité.

Le pôle intervient en matière de responsabilité civile et pénale. Il assure le suivi des dépôts de plaintes pour le CNRS. Le pôle instruit et suit les demandes de protection fonctionnelle des agents.

Il assure une veille juridique sur les risques émergents.

Il prend en charge les contentieux dans ses domaines de compétences.

2.6. - Le pôle Ressources juridiques (ReJur)

Il est chargé de la diffusion de l'information juridique relative au CNRS et à ses activités selon tous les supports efficaces.

Il gère le fonds documentaire juridique dans les domaines de compétence de la DAJ, assure une veille juridique constante et assiste les juristes dans leurs diverses recherches.

Il est également responsable de l'animation des sites web de la DAJ (sites internet, intranet, réseau e-loi, ...) et participe à l'élaboration du Bulletin officiel du CNRS.

2.7. - Le Secrétariat général pour les Elections et le Conseil d'Administration (SECA)

Sous la responsabilité du délégué pour les élections et secrétaire du conseil d'administration, le secrétariat général prend en charge l'organisation et l'exécution des différentes consultations nationales des personnels de l'établissement, ou des personnels intéressés par les activités de l'établissement, aussi bien dans le cadre des instances du CNRS que du Comité national de la recherche scientifique.

Il assure la préparation et le suivi des marchés publics relatifs à la mise en œuvre des processus électoraux.

Il conseille et assiste les unités, les délégations régionales et le CAES dans l'organisation et l'exécution des consultations des personnels.

Il assure la préparation, l'organisation et le suivi des séances du conseil d'administration du CNRS.

Art. 3. - Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 1^{er} octobre 2010.

Le président,
Alain FUCHS

Organisation des services centraux - RMLR : 242

Décision n° 100170DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la direction des systèmes d'information DAJ

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 21-01-2010 ; DEC. n° 100148DAJ du 08-07-2010 ; proposition DGDR.

Art. 1^{er}. - Missions

1.1. La direction des systèmes d'information (DSI) définit, met en place et gère les moyens techniques nécessaires aux systèmes d'information et de communication de l'établissement.

1.2. - La DSI a en charge :

le maintien et l'optimisation de la performance des réseaux informatiques et de télécommunications ;

- la définition et la mise en œuvre des systèmes d'information (SI) destinés au pilotage et à la gestion des activités de l'établissement ;

- le développement d'outils et services à destination des laboratoires ;

- le développement des synergies entre les plateformes informatiques du CNRS et de ses filiales ;
- de contribuer au développement d'actions communes décidées entre l'établissement et ses partenaires ;
- la planification des évolutions dans le cadre d'un schéma directeur.

1.3. - Elle coordonne et anime le réseau des informaticiens des services et des laboratoires rattachés au CNRS.

Art. 2. - Composition

La DSI comprend :

2.1. - La Direction

Le directeur et le cas échéant un directeur-adjoint.

2.2. - Le Secrétariat général

Il est chargé des aspects administratifs de la DSI. Il gère le budget, le contrôle de gestion, la logistique, les achats et les ressources humaines. Il centralise les questions relatives au Bulletin officiel et à la CNIL.

2.3. - Le pôle Sécurité

Il définit la politique de sécurité du CNRS et garantit sa mise œuvre opérationnelle en étroite collaboration avec les services du FSD.

2.4. - Le pôle Applications

Il a en charge le suivi et la maintenance des applications du système d'information. Il prend également en charge le Décisionnel et le Dialogue de gestion en cohérence avec les applications en production.

2.5. - Le pôle Ingénierie et Exploitation

Il est chargé du maintien en conditions opérationnelles du système d'information. Il traite de l'exploitation des applications, du réseau, des infrastructures, des systèmes, de la téléphonie et des bases de données.

2.6. - Le pôle Architecture Réseaux, Expertises, Support aux Unités

Il est chargé des études relatives aux architectures réseaux, à la participation aux grilles de calcul, à la promotion des logiciels libres de la communauté « recherche et enseignement » et de l'animation des informaticiens des unités (formations, journées à thème, conseil, assistance, audit, ...).

2.7. - Le pôle Organisation, Méthodes et Urbanisation

Il est responsable du portefeuille des projets du SI. Il conduit les projets en relation étroite avec les MOA depuis leur cadrage jusqu'à leur réalisation en prenant en compte l'urbanisation du SI ainsi que les méthodes et procédures qualité.

2-8. - Le pôle Partage de l'information

Transversal à l'ensemble des pôles, il traite du partage de l'information au travers d'outils adaptés.

Art. 3. - Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 1^{er} octobre 2010.

Le président,
Alain FUCHS

Unités de recherche - RMLR : 2721

Décision n° 100009INS2I du 6 septembre 2010 portant modification de la décision n° 06A017DSI du 20 novembre 2006 portant création et renouvellement des UMR contractualisées (UMR n° 5506)
INS2I

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 21-01-2010 ; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod. ; DEC. n° 06A017DSI du 20-11-2006 ; accord présidente Université Montpellier 2 ; avis conseil de laboratoire.

Art. 1^{er}. - La décision n° 06A017DSI du 20 novembre 2006 susvisée est modifiée ainsi qu'il suit :

M. Jean-Claude KONIG, professeur des universités, est nommé directeur par intérim de l'UMR n° 5506 - Laboratoire d'informatique, de robotique et de microélectronique de Montpellier (LIRMM), à compter du 1^{er} septembre 2010, en remplacement de M. Michel ROBERT, appelé à d'autres fonctions.

Mme Marianne HUCHARD, professeure des universités, est nommée directrice-adjointe par intérim de cette même unité, à compter du 1^{er} septembre 2010, en remplacement de M. Stefano A. CERRI, appelé à d'autres fonctions.

M. François PIERROT, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur-adjoint par intérim de cette même unité, à compter du 1^{er} septembre 2010.

M. Michel RENOVELL, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur-adjoint par intérim de cette même unité, à compter du 1^{er} septembre 2010.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 6 septembre 2010.

Le président,
Alain FUCHS

Unités de recherche - RMLR : 2721

Décision n° 101472INSU du 15 septembre 2010 modifiant la décision n° 07A007DSI du 23 novembre 2007 portant création et renouvellement des UMR contractualisées (UMR n° 6143)
INSU

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 21-01-2010 ; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod. ; DEC. n° 07A007DSI du 23-11-2007, not. art. 2 ; accord Université Caen Basse-Normandie et Université Rouen ; avis instances compétentes CoNRS ; avis conseil laboratoire unité ; proposition directeur scientifique INSU.

Art. 1^{er}. - A l'article 2 de la décision n° 07A007DSI du 23 novembre 2007 susvisée, les dispositions relatives à l'UMR n° 6143 - Laboratoire de morphodynamique continentale et côtière sont modifiées comme suit :

M. Franck LEVOY professeur des universités est nommé directeur de plein droit de l'unité, jusqu'à la fin du mandat de l'unité le 31 décembre 2011.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 15 septembre 2010.

Le président,
Alain FUCHS

Unités de recherche - RMLR : 2721

Décision n° 101471INSU du 4 octobre 2010 modifiant la décision n° 07A007DSI du 23 novembre 2007 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées (UMR n° 6526)
INSU

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 21-01-2010 ; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod. ; DEC. n° 07A007DSI du 23-11-2007, mod., not. art. 2 ; accord tutelles et organismes partenaires ; avis instances compétentes CoNRS ; avis conseil scientifique de l'unité ; proposition directeur INSU.

Art. 1^{er}. - A l'article 2 de la décision n° 07A007DSI du 23 novembre 2007 susvisée, les dispositions relatives à l'UMR n° 6526 - Géosciences Azur sont modifiées comme suit :

« A la direction de l'unité, sont nommés de plein droit, jusqu'à la fin du mandat de l'unité, le 31 décembre 2011 :

- directeur : M. Emmanuel TRIC, professeur des universités,
- directeur-adjoint : M. Tony MONFRET, chargé de recherche à l'IRD. »

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 4 octobre 2010.

Le président,
Alain FUCHS

Unités de recherche - RMLR : 2721

Décision n° 101470INSU du 15 septembre 2010 modifiant la décision n° 07A007DSI du 23 novembre 2007 portant création et renouvellement des UMR contractualisées (UMR n° 6635)
INSU

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 21-01-2010 ; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod. ; DEC. n° 07A007DSI du 23-11-2007, not. art. 2 ; accord organismes partenaires ; avis instances compétentes CoNRS ; avis conseil de laboratoire de l'unité ; proposition directeur de INSU.

Art. 1^{er}. - A l'article 2 de la décision n° 07A0007DSI du 23 novembre 2007 susvisée, les dispositions relatives à l'UMR n° 6635 - Centre européen de recherche et d'enseignement de géosciences de l'environnement (CEREGE) sont modifiées comme suit :

A la direction de l'unité, sont nommées de plein droit, jusqu'à la fin du mandat de l'unité, le 31 décembre 2011, les personnes suivantes :

- directeur : M. Nicolas THOUVENY, professeur des universités,
- directrice-adjointe : Mme Florence SYLVESTRE, directrice de recherche à l'IRD.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 15 septembre 2010.

Le président,
Alain FUCHS

Unités de recherche - RMLR : 2721

Décision n° 101473INSU du 15 septembre 2010 modifiant la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 portant création et renouvellement des UMR contractualisées (UMR n° 7583)

INSU

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 21-01-2010 ; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod. ; DEC. n° 08A012DSI du 19-12-2008, not. art. 2 ; accord partenaires ; avis instances compétentes CoNRS ; avis conseil scientifique unité ; proposition directeur INSU.

Art. 1^{er}. - A l'article 2 de la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 susvisée, les dispositions relatives à l'UMR n° 7583 - laboratoire inter-universitaire des systèmes atmosphériques (LISA) sont modifiées comme suit :

- M. Gilles BERGAMETTI, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur de plein droit de l'unité, jusqu'à la fin du mandat de l'unité, le 31 décembre 2012.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 15 septembre 2010.

Le président,
Alain FUCHS

Unités de recherche - RMLR : 2721

Décision n° 101474INSU du 4 octobre 2010 modifiant la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées (UMR n° 7621)

INSU

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 21-01-2010 ; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod. ; DEC. n° 08A012DSI du 19-12-2008, not. art. 2 ; DEC. n° 10143INSU du 03-02-2010 ; accord organismes partenaires ; avis instances compétentes CoNRS ; avis conseil scientifique unité ; proposition directeur INSU.

Art. 1^{er}. - A l'article 2 de la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 susvisée, les dispositions relatives à l'UMR n° 7621 - Laboratoire d'océanographie microbienne sont modifiées comme suit :

« A la direction de l'unité, est nommé directeur de plein droit, jusqu'à la fin du mandat de l'unité, le 31 décembre 2012, M. Stéphane BLAIN, professeur des universités. »

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 4 octobre 2010

Le président,
Alain FUCHS

Unités de recherche - RMLR : 2721

Décision n° 101469INSU du 15 septembre 2010 modifiant la décision n° 10A004DSI du 18 décembre 2009 portant création et renouvellement des UMR contractualisées (UMR n° 8109)

INSU

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 21-01-2010 ; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod. ; DEC. n° 10A004DSI du 18-12-2009, not. art. 2 ; accord organismes partenaires ; avis instances compétentes CoNRS ; avis conseil scientifique unité ; proposition directeur INSU.

Art. 1^{er}. - A l'article 2 de la décision n° 10A004DSI du 18 décembre 2009 susvisée, les dispositions relatives à l'UMR n° 8109 - Laboratoire d'études spatiales et d'instrumentation en astrophysique (LESIA) sont modifiées comme suit :

A la direction de l'unité, sont nommées de plein droit, jusqu'à la fin du mandat de l'unité, le 31 décembre 2013, les personnes suivantes :

- directeur : M. Pierre DROSSART, directeur de recherche au CNRS,
- directeur-adjoint : M. Didier TIPHENE, astronome,
- directrice-adjointe : Mme Carine BRIAND, astronome.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 15 septembre 2010.

Le président,
Alain FUCHS

Unités de recherche - RMLR : 2721

Décision n° 101468INSU du 15 septembre 2010 modifiant la décision n° 10A004DSI du 18 décembre 2009 portant création et renouvellement des UMR contractualisées (UMR n° 8111)

INSU

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 21-01-2010 ; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod. ; DEC. n° 10A004DSI du 18-12-2009, not. art. 2 ; accord organismes partenaires ; avis instances compétentes CoNRS ; avis conseil scientifique unité ; proposition directeur INSU.

Art. 1^{er}. - A l'article 2 de la décision n° 10A004DSI du 18 décembre 2009 susvisée, les dispositions relatives à l'UMR n° 8111 - Galaxies, étoiles, physique, instrumentation (GEPi) sont modifiées comme suit :

A la direction de l'unité, sont nommées de plein droit, jusqu'à la fin du mandat de l'unité, le 31 décembre 2013, les personnes suivantes :

- directeur : M. Piercarlo BONIFACIO, astronome,
- directeur-adjoint : M. Pascal JAGOUREL, ingénieur de recherche au CNRS.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 15 septembre 2010.

Le président,
Alain FUCHS

Unités de service - RMLR : 2741

Décision n° 100014INSB du 23 septembre 2010 portant renouvellement de l'UPS n° 3044 - Baculovirus et thérapie

INSB

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 21-01-2010 ; DEC. n° 159/87 du 02-12-1987 ; DEC. n° 31/90 du 09-02-1990 ; DEC. n° 920368SOSI du 28-10-1992 mod. ; DEC. n° 070002SCVI du 05-02-2007 ; avis directeur INSB.

Art. 1^{er}. - Renouvellement

L'UPS n° 3044 - Baculovirus et thérapie, est renouvelée pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2011.

Art. 2. - Direction de l'unité

Mme Martine CERUTTI, directrice de recherche au CNRS, est renouvelée dans sa fonction de directrice de cette unité.

Art. 3. - Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 23 septembre 2010.

Le président,
Alain FUCHS

Unités de service - RMLR : 2741

Décision n° 100064INSHS du 8 septembre 2010 portant nomination de M. Jean-Luc PINOL aux fonctions de directeur de l'UPS n° 2916 - Support à l'accès unique aux données et aux documents numériques des sciences humaines et sociales (SupADONIS)

INSHS

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 21-01-2010 ; DEC. n° 159-87 du 02-12-1987 ; DEC. n° 050003SCHS du 01-02-2005 mod. ; proposition directeur INSHS.

Les personnels du CNRS

Réglementation missions et changement de résidence - Étranger - RMLR : 558

Arrêté du 20 septembre 2010 fixant par pays et par groupe les taux de l'indemnité d'expatriation et de l'indemnité de résidence pour service à l'étranger

Affaires étrangères et européennes

JO du 25-09-2010, texte n° 13

Cet arrêté est disponible dans son intégralité sur le site
de légifrance, à l'adresse suivante :

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=412936795969B95C865183FABB254072.tpdjo05v_1?cidTexte=JORFTEXT000022851001&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id

Régime budgétaire, financier et comptable - Fiscalité

Taxe à la valeur ajoutée - RMLR : 622

Décret n° 2010-1075 du 10 septembre 2010 relatif aux règles applicables en matière de taxe sur la valeur ajoutée aux opérations portant sur des immeubles et aux modalités de mise en œuvre de l'option pour le paiement de la taxe sur la valeur ajoutée pour certaines opérations

Économie, industrie, emploi

JO du 12-09-2010, texte n° 3

Ce décret est disponible sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=A65498D5D3662300935402F902FDE48.tpdjo03v_3?cidTexte=JORFTEXT000022810000&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id

Gestion des recettes - Tarifs - RMLR : 6334

Décision n° 100010DR12 du 1^{er} septembre 2010 fixant la tarification concernant l'imagerie pour l'UMR n° 6216 - IBDML

DR12 - Délégation Provence et Corse

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 21-01-2010 ; DEC. n° 090098DAJ du 30-07-2009 ; DEC. n° 100013DAJ du 21-01-2010 ; DEC. n° 100025DAJ du 21-01-2010, not. art. 1.7.

Art. 1^{er}. - La tarification concernant l'imagerie pour l'UMR n° 6216 - IBDML est fixée comme suit :

Tarifs	T1	T2	T3	T4
Coût à l'heure	PiCSL (Plateforme d'Imagerie Commune du Site de Luminy)	Université région, CNRS, LABO EPST régions	Universités France, autres labo EPST	Entreprises et autres
Biphoton N° 1 Zeiss 510 NLO	35,00	42,00	52,00	79,00
Biphoton N° 2 Zeiss 7MP				
Confocal N° 1 Zeiss 510 Meta UV	21,00	25,00	31,00	47,00
Confocal N° 2 Zeiss 510 ZEN				
Confocal N° 3 Perkins Elmer Spinning Disk				
Apotome N° 1 Zeiss Inverse	11,00	13,00	16,00	25,00
Apotome N° 2 Zeiss Droit Axio Imager				
Colibri N° 1 Zeiss	11,00	13,00	16,00	25,00

Tarifs	T1	T2	T3	T4
Coût à l'heure	PiCSL (Plateforme d'Imagerie Commune du Site de Luminy)	Université région, CNRS, LABO EPST régions	Universités France, autres labo EPST	Entreprises et autres
Colibri N° 2 Zeiss avec Apotome				
Mise à disposition de spécialiste	29,00	35,00	43,00	65,00

Les tarifs sont indiqués HT, les prix TTC sont obtenus en appliquant le taux de TVA en vigueur au 1^{er} janvier 2010, soit 19,60 %.

Art. 2. - Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} janvier 2010.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Marseille, le 1^{er} septembre 2010.

Pour le président et par délégation :
le délégué régional Provence et Corse,
Younis HERMES

Gestion des recettes - Tarifs - RMLR : 6334

Décision n° 100011DR12 du 1^{er} septembre 2010 fixant la tarification concernant la Microscopie électronique pour l'UMR n° 6216 - IBDML

DR12 - Délégation Provence et Corse

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 21-01-2010 ; DEC. n° 090098DAJ du 30-07-2009 ; DEC. n° 100013DAJ du 21-01-2010 ; DEC. n° 100025DAJ du 21-01-2010, not. art. 1.7.

Art. 1^{er}. - La tarification concernant la Microscopie électronique pour l'UMR n° 6216 - IBDML est fixée comme suit :

Tarifs	T1	T2	T3	T4
Coût à l'heure	PiCSL (Plateforme d'Imagerie Commune du Site de Luminy)	Université région, CNRS, LABO EPST régions	Universités France, autres labo EPST	Entreprises et autres
Microscope Electronique à Transmission n° 1 Zeiss EM 912	25,00	30,00	39,00	60,00
Microscope Electronique à Transmission n° 2 Morgani FEI	16,00	20,00	26,00	40,00

Tarifs	T1	T2	T3	T4
Coût à l'heure	PiCSL (Plateforme d'Imagerie Commune du Site de Luminy)	Université région, CNRS, LABO EPST régions	Universités France, autres labo EPST	Entreprises et autres
Microscope Electronique à Balayage Leica S440	16,00	20,00	26,00	40,00
UltraMicroto-me 1 RMC MTX	9,00	11,00	13,00	20,00
UltraMicroto-me 2 Leica UCT	9,00	11,00	13,00	20,00
HPF Leica EMPACT (le shoot)	6,00	7,00	10,00	13,00
Cryosubsitu-tion Leica EM AFS (la journée)	16,00	20,00	26,00	40,00
Evaporateur Carbone Edwards AUTO 306	16,00	20,00	26,00	40,00
Cryostructure Balzer	16,00	20,00	26,00	40,00
Evaporateur Métallisation Edwards S150B	16,00	20,00	26,00	40,00
Mise à disposition de spécialiste	29,00	35,00	43,00	65,00

Art. 2. - Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} janvier 2010.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Lille, le 6 septembre 2010.

Pour le président et par délégation :
Le délégué régional Nord Pas-de-Calais et Picardie,
Jean-Benoist DUBURCQ

Les tarifs sont indiqués HT, les prix TTC sont obtenus en appliquant le taux de TVA en vigueur au 1^{er} janvier 2010, soit 19,60 %.

Art. 2. - Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} janvier 2010.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Marseille, le 1^{er} septembre 2010.

Pour le président et par délégation :
Le délégué régional Provence et Corse,
Younis HERMES

Gestion des recettes - Tarifs - RMLR : 6334

Décision n° 10F003DR18 du 6 septembre 2010 fixant les tarifs des diverses prestations réalisées par l'UMR n° 8199

DR18 - Délégation Nord Pas-de-Calais et Picardie

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 21-01-2010 ; DEC. n° 040115DAJ du 08-12-2004 mod. ; DEC. n° 040090DAJ du 01-10-2004 ; DEC. n° 100013DAJ du 21-01-2010 ; DEC. n° 100031DAJ du 21-01-2010.

Art. 1^{er}. - Les tarifs des diverses prestations réalisées par l'UMR n° 8199 du CNRS sont fixés selon le barème joint en annexe (mis à jour : nouvelle prestation de séquençage Full Exom a été portée sur ce barème).

Annexe à la décision n° 10F003DR18 du 6 septembre 2010.

Prestations de séquençage, génotypage et extraction

Tarifs unitaires 2010							
		Séquençage Sanger		Séquençage Haut Débit	Séquençage ChipSeq	Séquençage Full Exom	Extraction ADN
				nombre de run :	36 bases SR	76 bases PE	(10 ml de sang)
	Qtité. Minimale	384		1	1	1	96
Montants en € HT						pour 3 à 4 individus	
		coût par puits :		coût par run :	coût par run :	coût par run :	coût par extraction :
Tarifs « Secteur public »		4,90		11564	10419	18963	17,79
Tarifs « Secteur privé »		5,51		13343	12028	23704	25,20

Tarifs unitaires 2010							
		Génotypage SNPlex	Génotypage Taqman		Génotypage BeadStation Illumina	Expression BeadStation Illumina	Génotypage Beadxpess Illumina
		par 32plex					par 384plex sur 480 échant.
	Qtité. Minimale	60000	7680		24	24	184320
Montants en € HT							
		coût par genotype:	coût par genotype:		coût par array:	coût par array:	coût par genotype:
Tarifs « Secteur public »		0,19	0,66		616,47	275,55	0,12
Tarifs « Secteur privé »		0,22	0,78		775,44	342,04	0,14

Travaux d'analyse en bio-informatique et bio-statistique :

Tarifs unitaires 2010

BioInformatique / BioStatistique :

La prestation en bio-statistique et bio-informatique sera facturée sur la base d'un ingénieur d'études avec un coût de :

- Tarifs « Secteur public » : 63,64 €/ l'heure
- Tarifs « Secteur privé » : 89,54 €/ l'heure

Versement de subventions - RMRL : 63441

Décision n° 100148DR08 du 30 septembre 2010 relative à l'attribution de subvention à l'Université de la Rochelle

DR08 - Centre-Poitou-Charentes

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 21-01-2010 ; DEC. n° 100022DAJ du 21-01-2010 ; DEC. n° 100013DAJ du 21-01-2010.

Art. 1^{er}. - Objet de la subvention :

Il est attribué une subvention à l'Université de la Rochelle, n° SIRET 19170032700015, afin de réaliser l'objet suivant :
Colloque intitulé « Les littoraux à l'heure du changement climatique »

Art. 2. - Catégorie de l'objet :

L'objet visé à l'article 1^{er} ci-dessus entre dans la catégorie : soutien aux réunions et colloques, citée par la délégation de signature du président du CNRS au délégué régional.

Art. 3. - Modalités de versement :

Le CNRS versera la somme de 2 392 euros TTC à l'Université de la Rochelle. Cette somme sera versée au compte n° 00001002127, ouvert à la Trésorerie, code banque 10071, code guichet 17000, après signature de la présente décision, en un seul versement.

Cette somme est égale à :

- Montant HT : 2 000 €
- TVA 19,6 % : 392 €
- Montant TTC : 2 392 €

Art. 4. – Imputation budgétaire :

Le montant de cette subvention est financé sur le soutien de base OB1ENV au titre de l'exercice 2010 de la FR n° 3097 - FREDD (division 2267, A1ENV, 0, N/A, 65733000)

Art. 5. – Ordonnateur secondaire compétent et comptable assignataire :

L'ordonnateur compétent est M. Patrice SOULLIE pour la circonscription Centre-Poitou-Charentes. Le comptable assignataire de la dépense est le comptable secondaire de la délégation Centre-Poitou-Charentes.

Art. 6. – Diverses obligations dans le cas d'un colloque ou d'une publication (Le cas échéant préciser « sans objet ») :

6.1. - Respect de la loi sur l'emploi de la langue française :

Le bénéficiaire transmet à l'ordonnateur secondaire :

- dans le cas d'un colloque, le programme des travaux, les documents préparatoires, documents de travail, textes, interventions, actes et comptes-rendus diffusés.
- dans le cas d'une publication, la publication elle-même.

Ces documents doivent se conformer aux dispositions des articles 5, 6, 7 et 15 de la loi n° 94-665 du 4 août 1994 [relative à l'emploi de la langue française].

6.2. - Mention du CNRS :

Le bénéficiaire s'engage à faire figurer la mention CNRS sur tous les documents diffusés.

Art. 7. – Publication de la décision (en application de la décision n° 080001DAJ du 14 mars 2008 relative aux actes administratifs et contractuels du CNRS).

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Orléans, le 30 septembre 2010.

Pour le président et par délégation :
Le délégué régional Centre-Poitou-Charentes,
Patrice SOULLIE

Versement de subventions - RMRL : 63441

Décision n° 100149DR08 du 30 septembre 2010 relative à l'attribution d'une subvention à l'Université de la Rochelle

DR08 - Centre-Poitou-Charentes

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 21-01-2010 ; DEC. n° 100013DAJ du 21-01-2010 ; DEC. n° 100022DAJ du 21-01-2010.

Art. 1^{er}. – Objet de la subvention :

Il est attribué une subvention à l'Université de la Rochelle, n° SIRET 19170032700015, afin de réaliser l'objet suivant :

Colloque intitulé « Les journées de la chimie de la section Centre-Ouest de la Société Française de Chimie ».

Art. 2. – Catégorie de l'objet :

L'objet visé à l'article 1^{er} ci-dessus entre dans la catégorie : soutien aux réunions et colloques, citée par la délégation de signature du président du CNRS au délégué régional.

Art. 3. – Modalités de versement :

Le CNRS versera la somme de 2 392 euros TTC à l'Université de la Rochelle. Cette somme sera versée au compte n° 00001002127, ouvert à la Trésorerie, code banque 10071, code guichet 17000, après signature de la présente décision, en un seul versement.

Cette somme est égale à :

- Montant HT : 2 000 €
- TVA 19,6 % : 392 €
- Montant TTC : 2 392 €

Art. 4. – Imputation budgétaire :

Le montant de cette subvention est financé sur le soutien de base OB1ENV au titre de l'exercice 2010 de l'UMR n° 6250 - LIENSs (division 2313, A1ENV, 0, N/A, 65733000)

Art. 5. – Ordonnateur secondaire compétent et comptable assignataire :

L'ordonnateur compétent est M. Patrice SOULLIE pour la circonscription Centre-Poitou-Charentes. Le comptable assignataire de la dépense est le comptable secondaire de la délégation Centre-Poitou-Charentes.

Art. 6. – Diverses obligations dans le cas d'un colloque ou d'une publication (le cas échéant préciser « sans objet ») :

6.1. - Respect de la loi sur l'emploi de la langue française :

Le bénéficiaire transmet à l'ordonnateur secondaire :

- dans le cas d'un colloque, le programme des travaux, les documents préparatoires, documents de travail, textes, interventions, actes et comptes-rendus diffusés.
- dans le cas d'une publication, la publication elle-même.

Ces documents doivent se conformer aux dispositions des articles 5, 6, 7 et 15 de la loi n° 94-665 du 4 août 1994.

6.2. - Mention du CNRS :

Le bénéficiaire s'engage à faire figurer la mention CNRS sur tous les documents diffusés.

Art. 7. – Publication de la décision (en application de la décision n° 080001DAJ du 14 mars 2008 relative aux actes administratifs et contractuels du CNRS).

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Orléans, le 30 septembre 2010.

Pour le président et par délégation :
Le délégué régional Centre-Poitou-Charentes,
Patrice SOULLIE

Versement de subventions - RMRL : 63441**Subvention n° 100008DR15 du 6 septembre 2010 attribuée à Adera service Pessac**

DR15 - Délégation Aquitaine Limousin

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 21-01-2010 ; DEC. n° 100013DAJ du 21-01-2010 ; DEC. n° 100028DAJ du 21-01-2010.

Art. 1^{er}. - Objet de la subvention :

Il est attribué une subvention à l'Adera Service afin de réaliser l'objet suivant :

« Aide financière à l'organisation du colloque ICHIC 2010 qui a eu lieu à l'IECB à Pessac du 4 au 7 juillet 2010 ».

Art. 2. - Catégorie de l'objet :

L'objet visé à l'article 1^{er} ci-dessus entre dans la catégorie : « soutien aux réunions et colloques », citée par la délégation de signature du président du CNRS au délégué régional.

Art. 3. - Modalités de versement :

Le CNRS versera la somme de 1 196 € TTC à Adera service Pessac. Cette somme sera versée au compte n° 10306200204.41, ouvert à la Banque Courtois, code banque 10268, code guichet 02480, après signature de la présente décision, en un seul versement.

Cette somme est égale à :

- Montant HT : 1 000 €
- TVA 19,6 % : 196 €
- Montant TTC : 1 196 €

Art. 4. - Imputation budgétaire :

Le montant de cette subvention est financé sur le budget du Laboratoire ISM Institut sciences moléculaires - UMR n° 5255 relevant de l'Institut de chimie adresse budgétaire 9ADO1865/0B1CHIM au titre de l'exercice 2010.

Art. 5. - Ordonnateur secondaire compétent et comptable assignataire :

L'ordonnateur compétent est le délégué régional de la circonscription Aquitaine-Limousin. Le comptable assignataire de la dépense est le comptable secondaire de la délégation Aquitaine-Limousin.

Art. 6. - Comptes-rendus d'exécution :

L'Adera service doit informer le CNRS de l'emploi de la subvention allouée sous la forme d'un compte-rendu scientifique (éventuellement) et d'un compte-rendu financier succinct. Le compte-rendu financier distingue le montant de la subvention consacré à des dépenses de fonctionnement et la liste des principales dépenses d'équipement.

Ce compte-rendu doit être transmis par l'Adera service, au délégué régional au plus tard en juin 2011.

Le délégué régional remet une certification de l'emploi de la subvention à l'agent comptable secondaire dans un délai maximum de deux mois à compter de la réception des comptes-rendus d'exécution.

En cas de non-utilisation de la subvention ou d'utilisation non conforme à son objet, le bénéficiaire devra restituer les sommes qui lui ont été versées.

Art. 7. - Diverses obligations dans le cas d'un colloque ou d'une publication :

7.1. - Respect de la loi sur l'emploi de la langue française.

Le bénéficiaire transmet à l'ordonnateur secondaire :

- dans le cas d'un colloque, le programme des travaux, les documents préparatoires, documents de travail, textes, interventions, actes et comptes-rendus diffusés.
- dans le cas d'une publication, la publication elle-même.

Ces documents doivent se conformer aux dispositions des articles 5, 6, 7 et 15 de la loi n° 94-665 du 4 août 1994 [relative à l'emploi de la langue française].

7.2. - Mention du CNRS :

Le bénéficiaire s'engage à faire figurer la mention CNRS sur tous les documents diffusés.

Art. 8. - Publication de la décision

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Talence, le 6 septembre 2010.

Pour le président et par délégation :
Pour le délégué régional Aquitaine-Limousin
et par délégation :
L'adjointe au délégué régional Aquitaine-Limousin,
Florence PARNIER

Versement de subventions - RMRL : 63441**Subvention n° 100009DR15 du 7 septembre 2010 attribuée à INRIA Sud Ouest**

DR15 - Délégation Aquitaine-Limousin

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 21-01-2010 ; DEC. n° 100013DAJ du 21-01-2010 ; DEC. n° 100028DAJ du 21-01-2010.

Art. 1^{er}. - Objet de la subvention :

Il est attribué une subvention à l'INRIA Sud Ouest afin de réaliser l'objet suivant :

« Aide financière à l'organisation des journées MAS à Bordeaux du 31 août au 3 septembre 2010 ».

Art. 2. - Catégorie de l'objet :

L'objet visé à l'article 1^{er} ci-dessus entre dans la catégorie : « soutien aux réunions et colloques », citée par la délégation de signature du président du CNRS au délégué régional.

Art. 3. - Modalités de versement :

Le CNRS versera la somme de 2 000 € TTC à l'INRIA Agence Comptable à Rocquencourt Cette somme sera versée au compte n° 00001003958.48, ouvert au TP Versailles, code banque 10071, code guichet 78000, après signature de la présente décision, en un seul versement. Cette somme est égale à :

- Montant HT : 2 000 €
- TVA 19,6 % : €
- Montant TTC : 2 000 €

Art. 4. – Imputation budgétaire :

Le montant de cette subvention est financé sur le budget du Laboratoire IMB Institut de Mathématiques de Bordeaux UMR n° 5251 relevant de l'INSMI adresse budgétaire 9ADO1862/0B1INTER au titre de l'exercice 2010.

Art. 5. – Ordonnateur secondaire compétent et comptable assignataire :

L'ordonnateur compétent est le délégué régional de la circonscription Aquitaine-Limousin. Le comptable assignataire de la dépense est le comptable secondaire de la délégation Aquitaine – Limousin.

Art. 6. – Comptes-rendus d'exécution

L'INRIA doit informer le CNRS de l'emploi de la subvention allouée sous la forme d'un compte-rendu scientifique (éventuellement) et d'un compte-rendu financier succinct. Le compte-rendu financier distingue le montant de la subvention consacré à des dépenses de fonctionnement et la liste des principales dépenses d'équipement. Ce compte-rendu doit être transmis par l'INRIA, au délégué régional au plus tard en juin 2011.

Le délégué régional remet une certification de l'emploi de la subvention à l'agent comptable secondaire dans un délai maximum de deux mois à compter de la réception des comptes-rendus d'exécution.

En cas de non-utilisation de la subvention ou d'utilisation non conforme à son objet, le bénéficiaire devra restituer les sommes qui lui ont été versées.

Art. 7. – Diverses obligations dans le cas d'un colloque ou d'une publication :

7.1. - Respect de la loi sur l'emploi de la langue française.

Le bénéficiaire transmet à l'ordonnateur secondaire :

- dans le cas d'un colloque, le programme des travaux, les documents préparatoires, documents de travail, textes, interventions, actes et comptes-rendus diffusés.
- dans le cas d'une publication, la publication elle-même.

Ces documents doivent se conformer aux dispositions des articles 5, 6, 7 et 15 de la loi n° 94-665 du 4 août 1994 [relative à l'emploi de la langue française].

7.2. - Mention du CNRS

Le bénéficiaire s'engage à faire figurer la mention CNRS sur tous les documents diffusés.

Art. 8. – Publication de la décision

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Talence, le 7 septembre 2010.

Pour le président et par délégation :
Pour le délégué régional Aquitaine-Limousin

et par délégation,
L'adjointe au délégué régional Aquitaine-Limousin
Florence PARNIER

Versement de subventions - RMRL : 63441**Subvention n° 100010DR15 du 8 septembre 2010 attribuée à l'association Math en Jeans**
DR15 - Délégation Aquitaine-Limousin

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 21-01-2010 ; DEC. n° 100013DAJ du 21-01-2010 ; DEC. n° 100028DAJ du 21-01-2010.

Art. 1^{er}. - Objet de la subvention :

Il est attribué une subvention à l'association Math en Jeans afin de réaliser l'objet suivant : « 21^{ème} congrès MATH en JEANS », organisé à Grenoble du 26 au 28 mars 2010.

Art. 2. – Catégorie de l'objet :

L'objet visé à l'article 1^{er} ci-dessus entre dans la catégorie : « soutien aux réunions et colloques », citée par la délégation de signature du président du CNRS au délégué régional.

Art. 3. – Modalités de versement :

Le CNRS versera la somme de 2 135 € TTC à l'association Math en Jeans. Cette somme sera versée au compte n° 00020129201.88, ouvert au Crédit Mutuel Enseignant Paris, code banque 10278, code guichet 06500, après signature de la présente décision, en un seul versement. Cette somme est égale à :

- Montant HT : 2 135 €
- TVA 19,6 % : €
- Montant TTC : 2 135 €

Art. 4. – Imputation budgétaire :

Le montant de cette subvention est financé sur le budget du Laboratoire IMB Institut de Mathématiques de Bordeaux UMR n° 5251 relevant de l'INSMI adresse budgétaire 9ADO1862/0B1INTER au titre de l'exercice 2010.

Art. 5. – Ordonnateur secondaire compétent et comptable assignataire :

L'ordonnateur compétent est le délégué régional de la circonscription Aquitaine-Limousin. Le comptable assignataire de la dépense est le comptable secondaire de la délégation Aquitaine-Limousin.

Art. 6. – Comptes-rendus d'exécution

L'Association Math en Jeans doit informer le CNRS de l'emploi de la subvention allouée sous la forme d'un compte-rendu scientifique (éventuellement) et d'un compte-rendu financier succinct. Le compte-rendu financier distingue le montant de la subvention consacré à des dépenses de fonctionnement et la liste des principales dépenses d'équipement.

Ce compte-rendu doit être transmis par l'Association Math en Jeans, au délégué régional au plus tard en juin 2011.

Le délégué régional remet une certification de l'emploi de la subvention à l'agent comptable secondaire dans un délai maximum de deux mois à compter de la réception des comptes-rendus d'exécution.

En cas de non-utilisation de la subvention ou d'utilisation non conforme à son objet, le bénéficiaire devra restituer les sommes qui lui ont été versées.

Art. 7. – Diverses obligations dans le cas d'un colloque ou d'une publication :

7.1. - Respect de la loi sur l'emploi de la langue française.

Le bénéficiaire transmet à l'ordonnateur secondaire :

- dans le cas d'un colloque, le programme des travaux, les documents préparatoires, documents de travail, textes, interventions, actes et comptes-rendus diffusés.
- dans le cas d'une publication, la publication elle-même.

Ces documents doivent se conformer aux dispositions des articles 5, 6, 7 et 15 de la loi n° 94-665 du 4 août 1994 [relative à l'emploi de la langue française].

7.2. - Mention du CNRS :

Le bénéficiaire s'engage à faire figurer la mention CNRS sur tous les documents diffusés.

Art. 8. – Publication de la décision

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Talence, le 8 septembre 2010.

Pour le président et par délégation :
Le délégué régional Aquitaine Limousin,
Philippe LECONTE

Mesures particulières

Concours

Suite aux concours internes d'ingénieurs et de techniciens, ont été nommées par décision du président, les personnes dont les noms suivent :

n° d'agent	Nom	Prénom	Date d'effet	Grade
Ingénieurs de recherche de 2^{ème} classe				
34039	AUDIN	LILIANA	01/07/2010	IR2
35398	BACHELERIE	MARIE-LAURE	01/07/2010	IR2
21160	CAILLAT	LAURENCE	01/07/2010	IR2
5116	CHARRON	FRANCK	01/07/2010	IR2
28721	COMUNALE	FRANCK	01/07/2010	IR2
34477	CONTENTIN	ARNAUD	01/07/2010	IR2
17069	DANIELE	GAELE	01/07/2010	IR2
16534	DUMONT	JEAN-MICHEL	01/07/2010	IR2
35149	FERRAS-FLEUTRY	CLAIRE	01/07/2010	IR2
16884	FOLIOT	GERALD	01/07/2010	IR2
26103	FOURQUET	PATRICK	01/07/2010	IR2
33997	GRELARD	AXELLE	01/07/2010	IR2
5986	HOUAL	JEAN-BAPTISTE	01/07/2010	IR2
35312	IMPERIALI	FABRICE	01/07/2010	IR2
16272	JAME	PATRICK	01/07/2010	IR2
23198	JOCOUCO	LAURENT	01/07/2010	IR2
30813	LACOMBE	KARINE	01/07/2010	IR2
26256	LAMBERT	JEAN-CHARLES	01/07/2010	IR2
42063	MAZOUFFRE	OLIVIER	01/07/2010	IR2
25356	MOREAU	CHRISTEL	01/07/2010	IR2
14916	MOREAU	LUC	01/07/2010	IR2
26817	NAZARIAN	BRUNO	01/07/2010	IR2
4428	OSSAREH-NAZARI	BATOOL	01/07/2010	IR2
4473	POUYLLAU	STEPHANE	01/07/2010	IR2
41591	PUSCEDDU	JOHN	01/07/2010	IR2
21715	ROMAN	ROBERT	01/07/2010	IR2
35389	ROQUES	EMMANUEL	01/07/2010	IR2
24391	SABON	PHILIPPE	01/07/2010	IR2
798	SEFRI	RACHID	01/07/2010	IR2
3227	SIMONNOT	JOSEPHINE	01/07/2010	IR2
16305	SZABADOS	ANNE VIOLAINE	01/07/2010	IR2
27950	URBACH	SERGE	01/07/2010	IR2
20212	VEZZU	FRANCIS	01/07/2010	IR2
27224	VINCENTELLI	RENAUD	01/07/2010	IR2
35375	VIOUGEAS	JESSY	01/07/2010	IR2
24207	VOLCKE	PIERRE	01/07/2010	IR2
Ingénieurs d'études de 2^{ème} classe				
45217	BAJON	Patrice	01/07/2010	IE2

n° d'agent	Nom	Prénom	Date d'effet	Grade
41495	BARBIER	DAMIEN	01/07/2010	IE2
35202	BASIER	ERIC	01/07/2010	IE2
15831	BAUDOT	ROBERT	01/07/2010	IE2
30719	BAUDRIMONT	ALEXANDRE	01/07/2010	IE2
5598	BEFFARAL	SANDRA	01/07/2010	IE2
33520	BERGERET	BERNADETTE	01/07/2010	IE2
23591	BLANC	ANNICK	01/07/2010	IE2
11839	BONNEFOY	ROMEO	01/07/2010	IE2
8328	BOUISSET	ERIC	01/07/2010	IE2
24910	BRES	GUILLAUME	01/07/2010	IE2
27742	BRION	MARC	01/07/2010	IE2
31405	CADAMURO	VALERIE	01/07/2010	IE2
7980	CHATELET	FREDERIC	01/07/2010	IE2
31533	CHAUMIER	CHRISTOPHE	01/07/2010	IE2
9800	CONESSA	CHRISTOPHE	01/07/2010	IE2
31601	CULERRIER	RAPHAEL	01/07/2010	IE2
27099	DANJAN	FABIEN	01/07/2010	IE2
27099	DANJAN	FABIEN	01/07/2010	IE2
35488	DE OLIVEIRA	CARLOS	01/07/2010	IE2
35009	DEWAILLY	GILLES	01/07/2010	IE2
34021	DULOR	PATRICIA	01/07/2010	IE2
4358	DURAND	CHRISTELLE	01/07/2010	IE2
34787	ELIARD	THIERRY	01/07/2010	IE2
28619	ESCOUBEYROU	KARINE	01/07/2010	IE2
41397	EUZENOT	ANNE	01/07/2010	IE2
16052	FADAY	JEAN MARC	01/07/2010	IE2
35294	FIGOISE	EMMANUELLE	01/07/2010	IE2
19482	FUCHS	CHRISTIAN	01/07/2010	IE2
37021	GAC	DOMINIQUE	01/07/2010	IE2
21229	GIMENEZ	JEAN-LUC	01/07/2010	IE2
20496	GIRAULT	FREDERIC	01/07/2010	IE2
24429	GROS	RALPH	01/07/2010	IE2
24908	GUERIN	CHRISTOPHE	01/07/2010	IE2
17256	GUILLERMOZ	CELINE	01/07/2010	IE2
24036	HADJ-AZZEM	ABDELLALI	01/07/2010	IE2
24150	HAETTEL	RICHARD	01/07/2010	IE2
20295	JACQUEMIER	JEAN	01/07/2010	IE2
19629	KIHEL	SAFIA	01/07/2010	IE2
37314	L'HOSTIS	FLORENCE	01/07/2010	IE2
11870	MAGNE	MAGALI	01/07/2010	IE2
37836	MUNOZ	MICHEL	01/07/2010	IE2
4243	PEBAY	CECILE	01/07/2010	IE2
25397	PFISTER	ROLF	01/07/2010	IE2
33550	PICARD	MARLENE	01/07/2010	IE2
24950	RAYNAUD	ISABELLE	01/07/2010	IE2
25337	ROLLAND	PIERRE	01/07/2010	IE2
9798	ROULLIAY	MARC	01/07/2010	IE2

n° d'agent	Nom	Prénom	Date d'effet	Grade
19622	RUESCAS	CHRISTOPHE	01/07/2010	IE2
4651	SABOURAUD	VALERIE	01/07/2010	IE2
19537	SELLAM	ADDIL	01/07/2010	IE2
17425	TOURNOY	RAPHAEL	01/07/2010	IE2
16228	TRAVERS	LAURENT	01/07/2010	IE2
26437	VERTHUY	CHRISTOPHE	01/07/2010	IE2
28617	VINCENT	VALERIE	01/07/2010	IE2
22691	WAGNER	Richard	01/07/2010	IE2
Assistants-ingénieurs				
9916	ADNANE	MOHAMED	01/07/2010	AI
37764	ALLAIN	JEAN-JACQUES	01/07/2010	AI
23972	ARGENTINO	PATRICIA	01/07/2010	AI
9362	AUBERT	GENEVIEVE	01/07/2010	AI
31461	AUTUORI	MICKAEL	01/07/2010	AI
9618	BERGER	LAURENT	01/07/2010	AI
10020	BERTINET	AUDREY	01/07/2010	AI
34159	BESSUS	SUZANNE	01/07/2010	AI
7821	BOURGE	CATHERINE	01/07/2010	AI
24318	BOUYER	JANINE	01/07/2010	AI
10151	BYL	CELINE	01/07/2010	AI
31194	CABAL	SYLVIE	01/07/2010	AI
19729	CATHERINE	LAURENT	01/07/2010	AI
31318	CAUSSERAND	CAROLE	01/07/2010	AI
28372	CHAUCHEPRAT	JEAN-PIERRE	01/07/2010	AI
6386	COZANNET	Francoise	01/07/2010	AI
10000	COZIC	MARIE-FRANCE	01/07/2010	AI
37412	CROZON	BEATRICE	01/07/2010	AI
4401	DIEM	SEVERINE	01/07/2010	AI
30734	DJARI	KARINE	01/07/2010	AI
33242	DOCHE	FRANCOISE	01/07/2010	AI
33146	DUPHIL	AUDREY	01/07/2010	AI
17176	FABRE	GUILLAUME	01/07/2010	AI
41594	FANTEI CAUJOLLE	YAN	01/07/2010	AI
13798	FOURIER	JEANINE	01/07/2010	AI
21183	GALLO	FABRICE	01/07/2010	AI
33995	GENESTE	LAURETTE	01/07/2010	AI
29291	GEORGE	STEPHANE	01/07/2010	AI
24364	GIGLIO	MARTINE	01/07/2010	AI
10367	GONZALEZ	BLANCHE	01/07/2010	AI
8060	GRANDISSON	MARIE-FRANCE	01/07/2010	AI
34047	GUIST	SANDRINE	01/07/2010	AI
10073	KOLODZIEJ	EMILIE	01/07/2010	AI
37194	LAGATU	ANNE	01/07/2010	AI
29144	LATORRE	FANNY	01/07/2010	AI
38170	LE VIAVANT	NICOLAS	01/07/2010	AI
16134	LEFEBVRE	CATHERINE	01/07/2010	AI
15659	LEJULT	CLAIRE	01/07/2010	AI
206	LEMZAOUA	CHRISTIAN	01/07/2010	AI

n° d'agent	Nom	Prénom	Date d'effet	Grade
34265	LEROUGE	DIMITRI	01/07/2010	AI
16509	LITAUDON	VERONIQUE	01/07/2010	AI
25996	MARTIN	STEPHANIE	01/07/2010	AI
31413	MONIER	MARIE-DOMINIQUE	01/07/2010	AI
9885	MORON	FREDERIC	01/07/2010	AI
29025	NGUYEN-PLATON	MARGUERITE	01/07/2010	AI
42381	PAGNAT	STEPHANE	01/07/2010	AI
19610	PAILHES	MARIE-NOELLE	01/07/2010	AI
23567	PEIN	DENIS	01/07/2010	AI
41338	PELLEGRINO	JOSIANE	01/07/2010	AI
4521	PRIETO-RAMOS	ISABELLE	01/07/2010	AI
20285	ROUDIER	SEBASTIEN	01/07/2010	AI
31369	ROUGALLE	MURIEL	01/07/2010	AI
9448	ROY	ANNIE	01/07/2010	AI
16864	SANZ	SEVERINE	01/07/2010	AI
12567	SAPALY	GILBERT	01/07/2010	AI
17206	SAUCE	CAROLE	01/07/2010	AI
19016	SIGOT	PAUL	01/07/2010	AI
31360	SOLER ANTICH	ANNA	01/07/2010	AI
25287	SPITZNAGEL	JURGEN	01/07/2010	AI
7969	SZOTT	PHILIPPE	01/07/2010	AI
7886	VAULEON	ISABELLE	01/07/2010	AI
34552	WALLE	JEAN-PASCAL	01/07/2010	AI
35263	WALTHER	SOPHIE	01/07/2010	AI
26525	ZUBERER	FREDERIC	01/07/2010	AI
Techniciens de classe normale				
26506	BARNIAUD	SEBASTIEN	01/07/2010	TCN
25035	CAPOLINI	LAURENCE	01/07/2010	TCN
44156	FUENTES	PATRICIA	01/07/2010	TCN
33210	HENKOUS	NADIA	01/07/2010	TCN
17230	HENRY	JEAN FRANCOIS	01/07/2010	TCN
3613	LOISEAU	FLORENCE	01/07/2010	TCN
20427	MARGUERON	JEAN LOUIS	01/07/2010	TCN
16768	MUSACCHIA	SANDRINE	01/07/2010	TCN
28935	PLAYS	MARC	01/07/2010	TCN
24182	RUSCONI	BRUNO	01/07/2010	TCN
19894	THIBAUT	FLORENCE	01/07/2010	TCN
42963	VAYSSE	CHRISTELLE	01/07/2010	TCN
24067	VITIELLO	DOMINIQUE	01/07/2010	TCN
Adjoint techniques principaux de 2^{ème} classe				
34718	ABEL RAMBEAU	VALERIE	01/07/2010	ATP2
46526	DJELLOULI	ZOLIKA	01/07/2010	ATP2
61999	GOBIN	YVES	01/07/2010	ATP2
55300	SAINSEAU	AUDREY	01/07/2010	ATP2

Concours

Suite aux concours externes d'ingénieurs et de techniciens, ont été nommées par décision du président, les personnes dont les noms suivent :

n° d'agent	Nom	Prénom	Date d'effet	Grade
Ingénieure de recherche de 2^{ème} classe				
79986	BRETON	ELODIE	01/06/2010	IR2
Assistante-ingénieure				
4739	LAKS	VALERIE	21/06/2010	AI

Promotions

Sur avis de la commission administrative paritaire et par décision du président du Centre national de la recherche scientifique, ont été nommés les ingénieurs, techniciens et administratifs dont les noms suivent :

Grade au choix

n° d'agent	Nom	Prénom	Date d'effet	Grade
Adjointes techniques principaux de 1^{ère} classe				
4298	CANU	CHRISTOPHE	01/01/2010	ATP1
16671	GARRIDO	CARMEN	31/12/2009	ATP1

Sélection professionnelle

n° d'agent	Nom	Prénom	Date d'effet	Grade
Ingénieur de recherche hors classe				
26057	LEVACHER	PATRICK	01/01/2009	IRHC

Corps au choix

n° d'agent	Nom	Prénom	Date d'effet	Grade
Ingénieurs de recherche de 2^{ème} classe				
31171	AZEMA	PHILIPPE	01/07/2010	IR2
33248	CIRET	PIERRE	01/07/2010	IR2
34371	DURAND	NATHALIE	01/07/2010	IR2
5376	FERRE	HELENE	01/07/2010	IR2
41256	PAPIN	BRIGITTE	01/07/2010	IR2
25780	VILLARD	CLAUDE	01/07/2010	IR2
Assistants-ingénieurs				
37772	ALLARD	THEODORA	01/01/2010	AI
40898	JULLIEN	CORINNE	01/07/2010	AI
41265	PARTISANI	MARIAGRAZIA	01/07/2010	AI
20194	RIFFAULT	JOCELYNE	01/07/2010	AI

Comités, conseils et commissions**Avis relatif au remplacement de membres élus du Comité national de la recherche scientifique**

Enseignement supérieur et recherche

JO du 14-09-2010, texte n° 60

Cet avis est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivant :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022816949>

Comités, conseils et commissions**Décision n° 100009IN2P3 du 1^{er} septembre 2010 portant création et composition du comité d'orientation et de surveillance (COS) de l'UPS n° 2966 - Unité logistique internationale - Services et soutien aux expériences (ULISSE)**

IN2P3

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 21-01-2010 ; DEC. n° 159/87 du 02-12-1987 ; DEC. n° 31/90 du 09-02-1990 ; DEC. n° 050040PHNC du 19-12-2005.

Art. 1^{er}. - Il est créé un comité d'orientation et de surveillance au sein de l'UPS n° 2966 - Unité logistique internationale - Services et soutien aux expériences (ULISSE).

Art. 2. - Le comité d'orientation et de surveillance est composé comme suit :

Membres de droit :

- Le directeur de l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3) ou son représentant,
- Le délégué régional Alpes, ou son représentant.

Membres nommés :

Utilisateurs :

- M. Roland BACON, chef de projet MUSE au centre de recherche astronomique de Lyon (UMR n° 5574),
- M. Serge KOX, directeur du laboratoire de physique subatomique et de cosmologie (LPSC - UMR n° 5821),
- M. Stéphane ROUDEAU, responsable radioprotection du centre d'études nucléaire de Bordeaux - Gradignan (CENBG - UMR n° 5797).

Personnalités extérieures :

- M. Lionel BOCHET, responsable de la société MBC, prestataire historique d'Ulisse,
- M. Grigor OBOLENSKY, ingénieur en techniques expérimentales du laboratoire d'océanographie de Villefranche.

Membres représentant du comité national de la recherche scientifique :

- M. Jean-Yves GROSSIORD, membre de la section 3 du comité national.

Art. 3. - M. Serge KOX est nommé président du comité d'orientation et de surveillance. Son mandat est d'une durée de quatre ans, renouvelable une fois.

Art. 4. - Ce comité d'orientation et de surveillance exerce les compétences fixées au Titre I de la décision du 9 février 1990 susvisée.

Art. 5. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 1^{er} septembre 2010.

Pour le président et par délégation :
Le directeur de l'IN2P3,
Jacques MARTINO

Comités, conseils et commissions

Décision n° 100055DRH du 28 septembre 2010 relative à l'homologation des centres de traitement automatisé de l'information

DRH

Vu D. n° 71-342 du 29-04-1971 mod. ; D. n° 71-343 du 29-04-1971 mod. ; A. du 10-06-1982, ens. A. du 02-11-2004 ; CIR. n° 050001DRH du 23-05-2005 ; DEC. n° 050022DRH du 23-05-2005 ; DEC. n° 100033DRH du 27-05-2010 ; DEC. n° 100148DAJ du 08-07-2010 ; proposition commission d'homologation des centres de traitement automatisé de l'information du 14-09-2010.

Art. 1^{er}. - Les structures suivantes sont homologuées comme centre de traitement automatisé de l'information à compter du 1^{er} janvier 2010 et jusqu'à la date du prochain renouvellement de l'unité :

DR	Sigle unité	Service homologué
19	GANIL	Groupe informatique machine (G2I)
19	GANIL	Groupe acquisition pour la physique (GAP)

Art. 2. - Les structures suivantes sont homologuées comme centre de traitement automatisé de l'information à compter du 8 juillet 2010 et pour une durée de quatre ans :

DR	Sigle unité	Service homologué
16	DASTR	Centre de ressources et d'aide à la stratégie et à la prospective scientifique
16	DCIF	Animation du réseau financier et comptable
16	DCIF	Bureau central de la paie
16	DCIF	Système d'information finances et maîtrise d'ouvrage
16	DSFIM	Pôle de la stratégie budgétaire

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 28 septembre 2010.

Le président,
Alain FUCHS

Comités, conseils et commissions

Décision n° 100237DR06 du 6 septembre 2010 relative au conseil de surveillance de la restauration collective à la délégation Centre-Est

DR06 - Délégation Centre-Est

Vu L. n° 83-634 du 13-07-1983, not. art. 9 ; D. n° 82-993 du 24-11-1982 ; CIR. FP4 n° 1180-2B n° 96-401 du 15-05-1996 ; CIR. du 15-01-1997 ; avis commission nationale restauration du 17-12-1999 et du 09-05-2000 ; DEC. n° 000029DRH du 09-05-2000, not. art. 12 et 13 ; DEC. n° 090006DR06 du 13-01-2009.

Art. 1^{er}. - A compter du 1^{er} septembre 2010, M. Jean-Marc VOIRIN représentera le SNPTES-UNSA au conseil de surveillance de la restauration collective à la délégation Centre-Est du CNRS, en remplacement de M. Patrick CARRE.

Art. 2. - Cette décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Vandœuvre, le 6 septembre 2010.

Pour le président et par délégation :
Le délégué régional Centre-Est,
Philippe PIERI

Comités, conseils et commissions

Décision n° 100133DR08 du 23 septembre 2010 relative à la composition nominative du comité spécial d'hygiène et sécurité de la délégation Centre-Poitou-Charentes

DR08 - délégation Centre-Poitou-Charentes

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 21-01-2010 ; DEC. n° 040115DAJ du 08-12-2004 mod. ; DEC. n° 090007DAJ du 15-01-2009 ; DEC. n° 090136DR08 du 01-10-2009 mod.

Les articles 1 à 3 de la décision n° 0900136DR08 du 1^{er} octobre 2009 [portant composition nominative du comité spécial d'hygiène et sécurité de la délégation Centre-Poitou-Charentes] sont modifiés comme suit :

Art. 1^{er}. - Le comité spécial d'hygiène et sécurité (CSHS) pour la délégation Centre-Poitou-Charentes est composé des membres suivants :

1. - Cinq représentants pour l'administration

Titulaires :

- M. Patrice SOULLIE, délégué régional, président du comité,
- M. Damien MONCOQ, ingénieur régional de prévention et sécurité de la délégation Centre-Poitou-Charentes, secrétaire du comité,
- M. Jean-Michel POUVESLE, Groupe de recherches sur l'énergétique en milieux ionisés - UMR n° 6606,
- Mme Christine CANAFF, Laboratoire de catalyse en chimie organique - UMR n° 6503,
- Mme Marie-Louise SABOUNGI, Centre de recherche sur la matière divisée - UMR n° 6619.

Suppléants :

- M. Ludovic BRUTINOT, Conditions extrêmes et matériaux : haute température et irradiation - UPR n° 3079,
- M. Yves GERVAIS, Institut polytechnique de Poitiers : recherche et ingénierie en matériaux, mécanique et énergétique - UPR n° 3346,
- M. Bernard GRATUZE, Institut de recherche sur les archéomatériaux - UMR n° 5060,
- Mme Pascale LETOURNEUX, adjointe au délégué régional,
- Mme Christine PIPEAU, Centre de recherche sur la matière divisée - UMR n° 6619.

2. - Sept représentants du personnel désignés par les organisations syndicales représentatives

- SGEN-CFDT

Titulaires :

- Mme Annie CHABIN, Centre de biophysique moléculaire - UPR n° 4301,
- M. Christian CHAUVEAU, Institut de combustion, aérothermique, réactivité et environnement - UPR n° 3021.

Suppléant :

Pas de suppléant désigné.

- SNCS-FSU

Titulaire :

Mme Martine MONDON, Laboratoire de synthèse et réactivité des substances naturelles - UMR n° 6514.

Suppléant :

M. Patrick SIMON, Conditions extrêmes et matériaux : haute température et irradiation - UPR n° 3079.

- SNTRS-CGT

Titulaires :

M. Abdelmalek ZIADI, Transgénése et archivage d'animaux modèles - UPS n° 44,

Mme Maryline RAIMOND, Laboratoire écologie, évolution, symbiose - UMR n° 6556.

Suppléant :

M. Alain DUFOUR, Transgénése et archivage d'animaux modèles - UPS n° 44.

- SNPTES-UNSA

Titulaire :

M. Carlos del CUETO, Centre d'études supérieures de civilisation médiévale - UMR n° 6223.

Suppléant :

M. Emmanuel BEAUCHENE, Laboratoire de catalyse en chimie organique - UMR n° 6503.

- Sud-Recherche EPST

Titulaire :

M. Richard WALTER, Institut de recherche et d'histoire des textes - UPR n° 841.

Suppléant :

M. Franck ELIE, Institut de recherche et d'histoire des textes - UPR n° 841

Art. 2. - Membres de droit

- Mme Christiane DEBARRE, médecin de prévention animateur régional,

- Mesdames et Messieurs les médecins de prévention en région,

Les membres de droit assistent aux travaux de ce comité avec voix consultative.

Art. 3. - Invités permanents

- M. Yves FENECH, coordonnateur national de prévention et de sécurité du CNRS,

- M. Arnaud VASSEUR, médecin coordonnateur national du CNRS.

Les articles 4 à 8 demeurent inchangés.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Orléans, le 23 septembre 2010.

Pour le président et par délégation :

Le délégué régional Centre-Poitou-Charentes,
Patrice SOULLIE

Comités, conseils et commissions

Décision n° 100131DR08 du 13 septembre 2010 portant modification de la composition d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 6239 - Génétique, immunothérapie, chimie et cancer

DR08 - Délégation Centre-Poitou-Charentes

Vu DEC. n° 080001DR08 du 15-01-2008 ; DEC. n° 100017INSBI du 13-07-2010 ; résultats scrutin du 21-01-2008.

Art. 1^{er}. - Le conseil de laboratoire de l'UMR n° 6239 - Génétique, immunothérapie, chimie et cancer est modifié comme suit :

Membre nommé :

- M. Patrick GAUDRAY, en remplacement de Mme Marie-Claude VIAUD MASSUARD devenue membre de droit.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Orléans, le 13 septembre 2010.

Le délégué régional Rhône-Auvergne,
Patrice SOULLIE

Comités, conseils et commissions

Décision n° 101965DR12 du 1^{er} octobre 2010 nommant les membres du comité spécial d'hygiène et sécurité de la délégation Provence et Corse

DR12 - Délégation Provence et Corse

Vu D. n° 82-453 du 28-05-1982 mod. ; D. du n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; DEC. n° 998432DCAJ du 08-02-1999 ; instruction générale n° 030039IGHS du 24-06-2003 ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 100025DAJ du 21-01-2010 ; DEC. n° 090005DRH du 25-01-2009.

Art. 1^{er}. - Le Comité spécial d'hygiène et sécurité de la délégation Provence et Corse, prévu par l'article 3 de la décision susvisée du 8 février 1999, est composé des membres suivants :

1- Cinq représentants de l'administration :		
Membres titulaires		
M. Younis Hermès	Délégué Régional DR12	MOY n° 1200
M. Auguste Le Van Suu	Ingénieur de recherche	USR n° 2207
M. Stéphane Nicolas	Ingénieur Régional de Prévention et de Sécurité	MOY n° 1200
M. Robert Rousic	Ingénieur de recherche	IFR n° 88
M. Marc Sentis	Directeur de recherches	UMR n° 6182
Membres Suppléants		
M. Alain Sommervogel	Adjoint du Délégué	MOY n° 1200
Mme Monique Allione	Ingénieure	UMR n° 6102
M. Jean-Louis Chassaing	Ingénieur de recherche	UMR n° 6231
M. Guy Dubreuil	Ingénieur de recherche	UPS n° 846
M. Gérard Zanon	Ingénieur de recherche	MOY n° 1200
2- Membre de droit :		
Mme Martine Teddè	Médecin de prévention animateur régional	MOY n° 1200

3- Sept représentants du personnel désignés par les organisations syndicales représentatives :		
SGEN-CFDT		
Membres titulaires		
Mme Brigitte Ceard	Ingénieure d'études	UMR n° 6231
M. Nicolas Jullien	Ingénieur de recherche	UMR n° 6231
Membres suppléants		
M. Patrick Figon	Ingénieur de recherche	UMS n° 2244
M. Vincent Herrero	Technicien	UMS n° 2244
SNCS-FSU		
Membre titulaire		
Mme Elisabeth Lojou	Chargée de recherche	UPR n° 9036
Membre titulaire		
Mme Maryse Alvitre	Technicienne	UMR n° 6116
Membre suppléant		
M. Vincent Long	Technicien	UMR n° 6633
SNTRS-CGT		
Membres titulaires		
M. Jean Rubenach	Assistant-ingénieur	MOY n° 1200
M. Claude Colin	Assistant-ingénieur	UMR n° 6110
Membres suppléants		
M. Patrick Gariglio	Ingénieur d'études	UMR n° 6216
M. Didier Gravallon	Technicien	USR n° 2207
SUD-RECHERCHE		
Membre titulaire		
M. Yves Berchadsky	Ingénieur de recherche	FR n° 1739
Membre suppléant		
M. Jacques-Olivier Coq	Chargé de recherche	UMR n° 6149

4- Invités (avec voix consultatives) :	
Mme Delphine Demoncheaux	Inspectrice Hygiène et Sécurité de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
M. Yves Fenech	Coordonateur National de Prévention et de Sécurité du CNRS
M. Arnaud Vasseur	Médecin coordonateur national du CNRS
M. Adrien Vinatier	Ingénieur Hygiène et Sécurité de l'ADR2 de l'INSERM
M. Jean-François Lavillonnière	Ingénieur Hygiène et Sécurité de l'université de Provence (U1)
Mme Christine Blanc	Ingénieure Hygiène et Sécurité de l'université de la Méditerranée (U2)
M. Patrick Rieux	Ingénieur Hygiène et Sécurité de l'université Paul Cézanne (U3)
Mme Irène Sari-Minodier	Médecin coordinateur du service de médecine de prévention des universités

Art. 2. – Les membres suppléants peuvent assister aux séances de ce comité, mais ne peuvent prendre part aux votes de celui-ci qu'en remplacement des membres titulaires.

Art. 3. – Le Président peut inviter à titre d'expert, toute personne qu'il jugera utile de faire participer aux débats.

Art. 4. – La décision n° 101948DR12 du 30 avril 2010 portant création du comité régional d'hygiène et de sécurité de la délégation Provence et Corse est abrogée.

Art. 5. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Marseille, le 1^{er} octobre 2010.

Le délégué régional Provence et Corse,
Younis HERMES

Comités, conseils et commissions

Décision n° 100077DR17 du 5 octobre 2010 portant nomination des membres du comité spécial d'hygiène et de sécurité de la délégation Bretagne et Pays de Loire

DR17 - Délégation Bretagne et Pays de Loire

Vu D. n° 82-453 du 28-05-1982 mod. ; D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 14 ; D. du 21-01-2010 ; DEC. n° 953152SJUR du 30-11-1995 mod. ; DEC. n° 090005DRH du 25-01-2009 ; DEC. n° 040074DAJ du 30-09-2004 ; instruction n° 030039IGHS du 24-06-2003.

Art. 1^{er}. – Il est créé dans la délégation Bretagne Pays de la Loire un comité spécial d'hygiène et de sécurité (CSHS) chargé d'assister le comité technique paritaire placé auprès du directeur général du CNRS.

Art. 2. – La composition de ce comité est fixée comme suit :

Représentants de l'administration, nommés par le délégué régional

- Membres titulaires :
 - M. Patrick SAUBOST délégué régional, président,
 - M. Lancelot NAIGEON Ingénieur régional d'hygiène et de sécurité,
 - M. Jean-Yves SAILLARD directeur de l'UMR n° 6226 (Sciences chimiques de Rennes),
 - M. Michel MALABRE directeur de l'UMR n° 6597 (IRCCyN, Nantes),
 - M. Laurent FONTAINE directeur de l'UMR n° 6011 (Unité de chimie organique moléculaire et macromoléculaire, Le Mans).
- Membres suppléants :
 - M. Claude ROY directeur de l'UMR n° 6523 (Laboratoire de physique des océans, Brest),
 - Mme Catherine BOYEN directrice de l'UMR n° 7139 (Végétaux marins et biomolécules, Roscoff),
 - M. Philippe PIERRE directeur de l'UMR n° 6262 (Institut de l'Ouest : droit et Europe, Rennes),
 - Mme Martine HAUSBERGER directrice de l'UMR n° 6552 (Ethologie animale et humaine, Rennes),
 - M. Ian SIMS directeur-adjoint de l'UMR n° 6251 (Institut de physique de Rennes).

Représentants du personnel, nommés par les organisations syndicales représentatives :

- Pour le SGEN-CFDT
 - Membres titulaires :
 - M. Jean-Michel KERBAOL UMR n° 6521 (Chimie, électrochimie moléculaires et chimie analytique, Brest),
 - M. François QUENTEL UMR n° 6521 (Chimie, électrochimie moléculaires et chimie analytique, Brest).
 - Membre suppléant :
 - Pas de membre suppléant.

- Pour le SNTRS-CGT
Membres titulaires :
- M. Jean-François BERTHELOT UMR n° 6502 (Institut des matériaux Jean Rouxel, Nantes),
- Mme Françoise HENNION UMR n° 6553 (Ecosystèmes, biodiversité, évolution, Rennes).
Membres suppléants :
- Mme Lise CARON U n° 533 (INSERM, Nantes),
M. Bernard PERROT UMR n° 6205 (laboratoire de mathématiques de Brest).
- Pour Sud Recherche
Membre titulaire :
- M. Gurban CAROU FR n° 2424 (Station biologique de Roscoff).
Membre suppléant :
- M. Jean PENNORS FR n° 2424 (Station biologique de Roscoff).
- Pour le SNCS-FSU
Membres titulaires :
- Mme Corinne LAGROST UMR n° 6226 (Sciences chimiques de Rennes).
Membre suppléant :
- M. Pascal MORIN UMR n° 7144 (Adaptation et diversité en milieu marin, Roscoff).
- Pour le SNPTES-UNSA
Membre titulaire :
- M. Christophe TIFFOCHE UMR n° 6061 (Institut de génétique et développement de Rennes).
Membre suppléant :
- M. Hervé ORAIN ERL n° 6274 (Larmaur, Rennes).
Membres de droit
- Le médecin de prévention animateur régional Docteur Jeannie TREPOS (Rennes).

Art. 3. - Les membres suppléants peuvent assister aux séances du comité mais ne peuvent prendre part aux votes de celui-ci qu'en remplacement des membres titulaires.

Art. 4. - Les fonctionnaires chargés de la fonction d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité ayant compétence pour le CNRS sont invités aux réunions du CSHS.

Art. 5. - Le président peut inviter, à titre d'expert, un représentant qualifié de chaque établissement partenaire institutionnel de la délégation Bretagne Pays de la Loire ou toute personne qu'il jugera utile de faire participer aux débats.

Art. 6. - Le mandat des membres du comité prend effet à compter de la date de signature de la présente décision.

Art. 7. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Rennes, le 5 octobre 2010.

Le délégué régional Bretagne et Pays de la Loire,
Patrick SAUBOST

Comités, conseils et commissions

Décision n° 100073DR17 du 10 septembre 2010 nommant le président et membres du jury au titre de l'année 2010 pour le concours n° 67 - BAP C d'accès au corps des ingénieurs de recherche

DR17 - Délégation Bretagne et Pays de la Loire

Vu D. n° 83-1260 du 30-12-1983 mod. ; D. n° 84-1185 du 27-12-1984 mod. ; A. du 01-02-2002 ; A. du 28-02-2002 ; A. du 17-05-2010 ; DEC. n° 100030DAJ du 21-01-2010 ; DEC. n° 100034DRH du 14-05-2010.

Article unique : Sont nommés président et membres du jury au titre de l'année 2010 pour le concours n° 67 - BAP C d'accès au corps des ingénieurs de recherche : (Cette décision remplace la décision n° 100060DR17 du 3 août 2010)

- M. Jacques MARTINO
ingénieur de recherche en qualité de président
- M. Christophe BEIGBEDER
ingénieur de recherche en qualité de représentant des instances d'évaluation
- Mme Marie-Hélène MOSCATELLO-di GIACOMO
ingénieure CEA en qualité de représentante du laboratoire
- Mme Evelyne COTTEREAU
ingénieure principale Physique nucléaire en qualité de membre expert
- M. Férid HADDAD
maître de conférences en qualité de membre expert

Fait à Rennes, le 10 septembre 2010.

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional Bretagne et Pays de la Loire,
Patrick SAUBOST

Comités, conseils et commissions

Décision n° 100288DR19 du 1^{er} septembre 2010 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de la FRE n° 3102 - LOMC

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 3 ; D. du 21-01-2010 ; DEC. n° 920368SOSI du 28-10-1992 mod. ; DEC. n° 080141DAJ du 04-12-2008 ; DEC. n° 100015INSIS du 08-04-2010.

Art. 1^{er}. - Création : Il est créé un conseil de laboratoire au sein de la FRE n° 3102 - LOMC

Art. 2. - Composition : Le conseil de laboratoire comprend 15 membres : le directeur de l'unité ; 2 directeurs adjoints, 10 membres élus ; 2 membres nommés :

Membres élus	Membres nommés
Collège chercheurs-enseignants chercheurs	
M. Abdelah ALEM	M. Fernand LEON
M. Pierre MARECHAL	M. Joël BREARD
M. Bruno MORVAN	
Mme Gaëlle PERRET	
M. Hugues DUFLO	

Membres élus	Membres nommés
M. Huaqing WANG	
Collège ITA-IATOS	
M. Paul BENARD	
M. Antoine BONNESOEUR	
Collège doctorants	
M. Christophe RE	
M. Naïm SAMET	

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à quatre ans. Ces durées peuvent être réduites ou prorogées, notamment dans le cas où la structure de l'unité est modifiée.

Art. 3. - Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Art. 4. - Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Caen le 1^{er} septembre 2010

Pour le président et par délégation :
le délégué régional Normandie,
Frédéric FAURE

Comités, conseils et commissions

Décision n° 100031DR20 du 6 octobre 2010 fixant la composition de la commission régionale d'action sociale de la délégation Côte d'Azur

DR20 - Délégation Côte d'Azur

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. n° 82-452 du 28-05-1982 mod. ; DEC. n° 930001SPER du 04-01-1993 mod. ; DEC. n° 090006DRH du 29-01-2009 ; DEC. n° 070109DAJ du 27-08-2007 ; DEC. n° 100033DAJ du 21-01-2010.

Cette décision annule et remplace la décision n° 020038DR20 du 12 mars 2002.

Art. 1^{er}. - La composition de la commission régionale d'action sociale de la délégation Côte-d'Azur, est ainsi fixée :

Présidente :

- Mme Marie-Florence GRENIER-LOUSTALOT, déléguée régionale pour la circonscription Côte d'Azur

Membres nommés représentant l'Administration :

Titulaires :

- Mme Muriel MATHERY, responsable administrative du groupe de recherche en droit, Economie et Gestion (GREDEG - UMR n° 6227) ;
- M. Christian PICHOT du MEZERAY, directeur du Laboratoire d'électronique, antennes et télécommunications (LEAT - UMR n° 6071) ;
- M. Gilles L'ALLEMAIN, directeur-adjoint de l'Institut de signalisation, biologie du développement et cancer (IBDC - UMR n° 6543) ;

- M. Jean-François BERNADAC, ingénieur en hygiène et sécurité de l'Observatoire océanologique de Villefranche-sur-Mer (OOV - UMS n° 829).

Suppléants :

- Mme Michèle PEFFERKORN, responsable administrative du Centre de recherche sur l'hétéroépitaxie et ses applications (CRHEA - UPR n° 10) ;
- Mme Marie-Pierre COMBEAU, responsable administrative du Laboratoire informatique, signaux systèmes de Sophia Antipolis (I3S - UMR n° 6070) ;
- M. Jacques-Laurent RAVIX, directeur du Groupe de recherche en droit, Economie et gestion (GREDEG - UMR n° 6227) ;
- M. Thierry MAGNALDO, chef d'équipe au Laboratoire de biologie et pathologie des génomes (LBPG - UMR n° 6267).

Membres représentant les personnels désignés par les organisations syndicales représentatives :

Titulaires :

- M. Stéphane VEZIAN, SGEN CFDT Recherche EPST ;
- M. Gérard EUZENOT, SNTRS-CGT ;
- Mme Cécile BERNARD, SNPTES-UNSA ;
- M. Boris POULET, Sud-Recherche EPST.

Suppléants :

- Mme Ariane BUNEL, SGEN CFDT Recherche EPST ;
- M. Richard DOUET, SNTRS-CGT ;
- Mme Catherine CHEVANCE, SNPTES-UNSA.

Membres de droit :

- M. Cristophe PELEGRY, responsable des Ressources humaines ;
- Mme Virginie TARDY, assistante de gestion retraite et action sociale ;
- Mme Kristel BRUN-GASTALDI, gestionnaire financière ;
- Mme Françoise MIGNOT, assistante sociale ;
- M. Stéphane BERNIER, inspecteur régional Prévention et sécurité ;
- M. Eric RARIVOSON, médecin de prévention ;
- Mme Brigitte ZEHLER, médecin de prévention ;
- M. Gilbert MALARA, président du CAES régional.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Valbonne, le 6 octobre 2010.

Pour le président et par délégation :
La déléguée régionale Côte d'Azur,
Marie-Florence GRENIER-LOUSTALOT

Nominations

Administration centrale

DG

MME ANNE-MARIE FERRER

DEC. n° 100008IN2P3 du 29-08-2010

Mme Anne-Marie FERRER, ingénieure d'études de 2^{ème} classe, à l'UMR n° 5246 (ICBMS) est nommée chargée de mission auprès du président pour l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules, du 1^{er} juillet 2010 au 1^{er} juillet 2011 pour le suivi des actions régionales de l'IN2P3 et plus spécifiquement celles impliquant le directeur de l'Institut en tant que directeur scientifique référent ainsi que le renforcement des relations avec les universités et autre partenaires de l'IN2P3.

Mme Anne-Marie FERRER sera placée auprès du directeur de l'IN2P3.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Anne-Marie FERRER demeure affectée à l'Institut de physique nucléaire de Lyon – Université Claude Bernard Lyon 1 – Bâtiment Paul Dirac, 4 rue Enrico Fermi 69622 Villeurbanne cedex.

Du 1^{er} juillet 2010 au 1^{er} juillet 2011, Mme Anne-Marie FERRER percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 [relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique].

La dépense sera imputée sur la nature NA du budget du centre national de la recherche scientifique et prise en charge par la délégation Rhône-Auvergne.

Signé : Alain FUCHS, président

DG

M. CHRISTIAN BERGAUD

DEC. n° 100030SING du 31-08-2010

M. Christian BERGAUD, directeur de recherches de 2^{ème} classe au CNRS, est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes du 1^{er} juin 2010 au 31 décembre 2010.

Sa mission a pour objet d'assister le directeur-adjoint scientifique de la section 8 en charge des activités scientifiques relatives aux technologies d'intégration pluridisciplinaires.

Pour l'exercice de cette mission, M. Christian BERGAUD demeure affecté au Laboratoire d'analyse et d'architecture des systèmes (LAAS) – UPR n° 8001- Toulouse.

Du 1^{er} juin 2010 au 31 décembre 2010, M. Christian BERGAUD percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du CNRS].

La dépense sera imputée sur le compte 6464 - nature A du budget du Centre national de la recherche scientifique et prise en charge par la délégation Midi-Pyrénées.

Signé : Alain FUCHS, président

DG

MME ISABELLE QUEINNEC

DEC. n° 100031SING du 31-08-2010

Mme Isabelle QUEINNEC, directrice de recherches de 2^{ème} classe au CNRS, est nommée chargée de mission auprès du président pour l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes du 1^{er} juin 2010 au 31 décembre 2010.

Sa mission a pour objet d'assister le directeur-adjoint scientifique de la section 7 en charge des activités scientifiques relatives à l'automatique.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Isabelle QUEINNEC demeure affectée au Laboratoire d'analyse et d'architecture des systèmes (LAAS) – UPR n° 8001- Toulouse.

Du 1^{er} juin 2010 au 31 décembre 2010, Mme Isabelle QUEINNEC percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du CNRS].

La dépense sera imputée sur le compte 6464 - nature A du

budget du Centre national de la recherche scientifique et prise en charge par la délégation Midi-Pyrénées.

Signé : Alain FUCHS, président

DG

MME BRIGITTE ETLICHER

DEC. n° 100223DAJ du 30-09-2010

Mme Brigitte ETLICHER, ingénieure de recherche au CNRS, est nommée conseillère associée pour le mécénat scientifique auprès du président du CNRS, à compter du 1^{er} août 2010.

Signé : Alain FUCHS, président

Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

M. ALAIN PEYRAUBE

DEC. n° 100208DAJ du 10-09-2010

M. Alain PEYRAUBE, directeur de recherches au CNRS, est nommé délégué scientifique à l'Europe et l'International à l'Institut des sciences humaines et sociales, à compter du 19 juillet 2010.

Signé : Alain FUCHS, président

UMS n° 1786 - Bibliothèque mathématique Jacques Hadamard

M. LAURENT CLOZEL

DEC. n° 100026INSMI du 20-09-2010

M. Laurent CLOZEL, professeur des universités, est nommé directeur de l'UMS n° 1786, pour la période du 1^{er} septembre 2010 au 31 décembre 2013, en remplacement de M. Claude ZUILY, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Signé : Alain FUCHS, président

Institut des sciences de l'univers (INSU)

MME SOPHIE GOGUELET

DEC. n° 100211DAJ du 01-09-2010

Mme Sophie GOGUELET, ingénieure d'études au CNRS, est nommée adjointe au directeur-adjoint administratif de l'Institut des sciences de l'univers.

Signé : Alain FUCHS, président

Institut des sciences de l'univers (INSU)

MME CLAUDINE COLON

DEC. n° 100212DAJ du 01-09-2010

Mme Claudine COLON, ingénieure d'études au CNRS, est nommée responsable du service des affaires financières de l'Institut des sciences de l'univers.

Signé : Alain FUCHS, président

Institut des sciences de l'univers (INSU)

MME SYLVIE CENCIGH

DEC. n° 100213DAJ du 01-09-2010

Mme Sylvie CENCIGH, assistante-ingénieure au CNRS, est nommée responsable du service des personnels de l'Institut des sciences de l'univers.

Signé : Alain FUCHS, président

Direction de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion (DSFIM)

M. THIBAUT SARTRE

DEC. n° 100218DAJ du 01-09-2010

M. Thibaut SARTRE, administrateur civil hors classe, est nommé directeur de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion (DSFIM), à compter du 1^{er} septembre 2010.

Signé : Alain FUCHS, président

Mission pour la place des femmes au CNRS

MME PASCALE BUKHARI

DEC. n° 100209DAJ du 21-09-2010

Mme Pascale BUKHARI, ingénieure de recherche au CNRS, est nommée directrice de la Mission pour la place des femmes au CNRS, à compter du 1^{er} septembre 2010, en remplacement de Mme Agnès NETTER, appelée à d'autres fonctions.

Signé : Alain FUCHS, président

Laboratoires

UPS n° 3044 - Baculovirus et thérapie

MME MARTINE CERUTTI

DEC. n° 100014INSB du 23-09-2010

[...]

Mme Martine CERUTTI, directrice de recherches au CNRS, est renouvelée dans sa fonction de directrice de cette unité [UPS n° 3044].

Signé : Alain FUCHS, président

UMR n° 7006 - Institut de science et d'ingénierie supramoléculaires (ISIS)

M. PAOLO SAMORI

DEC. n° 100020INC du 17-09-2010

M. Paolo SAMORI, professeur des universités, est nommé directeur-adjoint par intérim de l'UMR n° 7006, à compter du 1^{er} septembre 2010.

Signé : Alain FUCHS, président

FR n° 2229 - Fédération de recherche de l'ECPM

M. DANIEL GUILLON

DEC. n° 100019INC du 17-09-2010

M. Daniel GUILLON, directeur de recherches CNRS, est nommé directeur par intérim de la FR n° 2229, à compter du 25 août 2010, en remplacement de Mme Françoise ARNAUD admise à faire valoir ses droits à la retraite.

Signé : Alain FUCHS, président

UMR n° 6197 - Laboratoire de microbiologie des environnements extrêmes (LM2E)

MME ANNE GODFROY
M. MOHAMED JEBBAR

DEC. n° 100012INEE du 08-09-2010

Mme Anne GODFROY, cadre de recherches à l'IFREMER, est nommée directrice par intérim de l'UMR n° 6197, pour la période du 1^{er} septembre 2010 au 31 août 2011, en remplacement de M. Daniel PRIEUR, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

M. Mohamed JEBBAR, professeur à l'Université de Bretagne Occidentale, est nommé directeur-adjoint par intérim de l'UMR susvisée, pour la période du 1^{er} septembre 2010 au 31 août 2011.

Signé : Alain FUCHS, président

UMS n° 3194 - Centre de recherche en écologie expérimentale et prédictive - Ecotron Ile-de-France (CEREPEP)

M. JEAN-FRANÇOIS LE GALLIARD

DEC. n° 100013INEE du 08-09-2010

M. Jean-François le GALLIARD, chargé de recherche 1^{ère} classe, est nommé directeur de l'UMS n° 3194, à partir du 1^{er} mai 2010, en remplacement de M. Régis FERRIERE, démissionnaire.

Signé : Alain FUCHS, président

UMR n° 5136 - France méridionale et Espagne. Histoire des sociétés du Moyen-Age au XXI^{ème} siècle - FRAMESPA

M. MICHEL BERTRAND

DEC. n° 100070INSHS du 05-10-2010

M. Michel BERTRAND, professeur des universités, est nommé directeur-adjoint de l'UMR n° 5136 - France méridionale et Espagne. Histoire des sociétés du Moyen-Age au XXI^{ème} siècle - FRAMESPA, à compter du 21 janvier 2010 jusqu'à la fin du mandat de l'unité.

Signé : Alain FUCHS, président

UMR n° 5604 - Groupe de recherche en économie mathématique et quantitative (GREMAQ)

M. PHILIPPE BONTEMS

DEC. n° 100053INSHS du 07-09-2010

M. Philippe BONTEMS, directeur de recherches à l'INRA, est nommé directeur par intérim de l'UMR n° 5604, à compter du

1^{er} juillet 2010, en remplacement de M. Antoine BOMMIER, appelé à d'autres fonctions.

Signé : Alain FUCHS, président

UMR n° 8032 - Centre d'études turques, ottomanes, balkaniques et centraasiatiques (CETOBAC)

M. FRÉDÉRIC HITZEL

DEC. n° 100062INSHS du 15-09-2010

M. Frédéric HITZEL, chargé de recherche au CNRS, est nommé directeur-adjoint de l'UMR n° 8032 - Centre d'études turques, ottomanes, balkaniques et centraasiatiques (CETOBAC), à compter du 1^{er} juin 2010, et pour la durée de l'unité.

Signé : Alain FUCHS, président

UMR n° 6554 - Littoral, environnement, télédétection et géomatique (LETG)

M. DENIS MERCIER

DEC. n° 100042INSHS du 04-10-2010

M. Denis MERCIER, maître de conférences, est nommé directeur-adjoint de l'UMR n° 6554 - Littoral, environnement, télédétection et géomatique (LETG), à compter du 21 janvier 2010 jusqu'à la fin du mandat de l'unité, en remplacement de M. Loïc MENANTEAU, démissionnaire.

Signé : Alain FUCHS, président

UPS n° 2916 - Support à l'accès unique aux données et aux documents numériques des sciences humaines et sociales (SupADONIS)

M. JEAN-LUC PINOL

DEC. n° 100064INSHS du 08-09-2010

[...]

M. Jean-Luc PINOL, professeur d'université, est nommé directeur de l'UPS n° 2916 SupADONIS, à compter du 1^{er} septembre 2010 et jusqu'à la fin du mandat de l'unité, en remplacement de M. Yannick MAIGNIEN, appelé à d'autres fonctions.

Signé : Alain FUCHS, président

UMR n° 5506 - Laboratoire d'informatique, de robotique et de microélectronique de Montpellier (LIRMM)

M. JEAN-CLAUDE KONIG
MME MARIANNE HUCHARD
M. FRANÇOIS PIERRROT
M. MICHEL RENOVELL

DEC. n° 100009INS21 du 06-09-2010

[...]

M. Jean-Claude KONIG, professeur des universités, est nommé directeur par intérim de l'UMR n° 5506 - Laboratoire d'informatique, de robotique et de microélectronique de Montpellier (LIRMM), à compter du 1^{er} septembre 2010, en remplacement de M. Michel ROBERT, appelé à d'autres fonctions.

Mme Marianne HUCHARD, professeure des universités, est nommée directrice-adjointe par intérim de cette même unité, à compter du 1^{er} septembre 2010, en remplacement de M. Stefano A. CERRI, appelé à d'autres fonctions.

M. François PIERRROT, directeur de recherches au CNRS, est nommé directeur-adjoint par intérim de cette même unité, à compter du 1^{er} septembre 2010.

M. Michel RENOVELL, directeur de recherches au CNRS, est nommé directeur-adjoint par intérim de cette même unité, à compter du 1^{er} septembre 2010.

Signé : Alain FUCHS, président

UMR n° 7504 - Institut de physique et chimie des matériaux de Strasbourg (IPCMS)

M. YVES GALERNE

DEC. n° 100021INP du 27-09-2010

M. Yves GALERNE, professeur d'université, est nommé directeur-adjoint de l'UMR n° 7504 - Institut de physique et chimie des matériaux de Strasbourg (IPCMS) à compter du 21 janvier 2010, pour la durée restante du mandat de l'unité, en remplacement de M. Daniel GUILLON, appelé à d'autres fonctions.

Signé : Alain FUCHS, président

UMR n° 6143 - Laboratoire de morphodynamique continentale et côtière

M. FRANCK LEVOY

DEC. n° 101472INSU du 15-01-2010

[...]

M. Franck LEVOY professeur des universités est nommé directeur de plein droit de l'unité [UMR n° 6143], jusqu'à la fin du mandat de l'unité le 31 décembre 2011.

Signé : Alain FUCHS, président

UMR n° 6526 – Géosciences Azur

M. EMMANUEL TRIC
M. TONY MONFRET

DEC. n° 101471INSU du 04-10-2010

[...]

A la direction de l'unité, sont nommés de plein droit, jusqu'à la fin du mandat de l'unité [UMR n° 6526], le 31 décembre 2011 :
- directeur : M. Emmanuel TRIC, professeur des universités,
- directeur-adjoint : M. Tony MONFRET, chargé de recherche à l'IRD.

Signé : Alain FUCHS, président

UMR n° 6635 - Centre européen de recherche et d'enseignement de géosciences de l'environnement (CEREGE)

M. NICOLAS THOUVENY
MME FLORENCE SYLVESTRE

DEC. n° 101470INSU du 15-09-2010

[...]

A la direction de l'unité [UMR n° 6635], sont nommées de plein droit, jusqu'à la fin du mandat de l'unité, le 31 décembre 2011, les personnes suivantes :

- directeur : M. Nicolas THOUVENY, professeur des universités,
- directrice-adjointe : Mme Florence SYLVESTRE, directrice de recherches à l'IRD.

Signé : Alain FUCHS, président

UMR n° 7583 - laboratoire inter-universitaire des systèmes atmosphériques (LISA)

M. GILLES BERGAMETTI

DEC. n° 101473INSU du 15-09-2010

[...]

M. Gilles BERGAMETTI, directeur de recherches au CNRS, est nommé directeur de plein droit de l'unité [UMR n° 7583], jusqu'à la fin du mandat de l'unité, le 31 décembre 2012.

Signé : Alain FUCHS, président

UMR n° 7621 – Laboratoire d'océanographie microbienne

M. STÉPHANE BLAIN

DEC. n° 101474INSU du 04-10-2010

[...]

A la direction de l'unité [UMR n° 7621], est nommé directeur de plein droit, jusqu'à la fin du mandat de l'unité, le 31 décembre 2012, M. Stéphane BLAIN, professeur des universités.

Signé : Alain FUCHS, président

UMR n° 8109 – Laboratoire d'études spatiales et d'instrumentation en astrophysique (LESIA)

M. PIERRE DROSSART
M. DIDIER TIPHENE
MME CARINE BRIAND

DEC. n° 101469INSU du 15-09-2010

[...]

A la direction de l'unité [UMR n° 8109], sont nommées de plein droit, jusqu'à la fin du mandat de l'unité, le 31 décembre 2013, les personnes suivantes :

- directeur : M. Pierre DROSSART, directeur de recherches au CNRS,
- directeur-adjoint : M. Didier TIPHENE, astronome,
- directrice-adjointe : Mme Carine BRIAND, astronome.

Signé : Alain FUCHS, président

UMR n° 8111 - Galaxies, étoiles, physique, instrumentation (GEPI)

M. PIERCARLO BONIFACIO
M. PASCAL JAGOUREL

DEC. n° 101468INSU du 15-09-2010

[...]

A la direction de l'unité [UMR n° 8111], sont nommées de plein droit, jusqu'à la fin du mandat de l'unité, le 31 décembre 2013, les personnes suivantes :

- directeur : M. Piercarlo BONIFACIO, astronome,
- directeur-adjoint : M. Pascal JAGOUREL, ingénieur de recherche au CNRS.

Signé : Alain FUCHS, président

UPS n° 76 - Institut de l'information scientifique et technique (INIST)

M. PHILIPPE PIERI

DEC. n° 100222DAJ du 14-09-2010

M. Philippe PIERI, délégué régional Centre-Est, est nommé directeur par intérim de l'UPS n° 76 - Institut de l'information scientifique et technique (INIST), à compter du 15 septembre 2010, en remplacement de M. Raymond DUVAL.

Signé : Alain FUCHS, président

ACMO

UMR n° 8015 - Laboratoire de cristallographie et RMN biologiques

MME MARIE-BERNARD LASCOMBE

DEC. n° 100014DR01 du 22-01-2010

Mme Marie-Bernard LASCOMBE, CR1, est reconduite dans ses fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 8015, à compter du 1^{er} janvier 2010 et jusqu'au 31 décembre 2013.

L'intéressée exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du décret [n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 95-680 du 9 mai 1995, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique] et des instructions [instruction générale n° 0300391IGHS du 24 juin 2003 relative à l'hygiène et à la sécurité au CNRS et instruction n° 060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'ACMO].

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Marie-Bernard LASCOMBE est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Frédéric DARDEL, directeur de l'UMR n° 8015

UMR n° 8586 - Pôle de recherche pour l'organisation et la diffusion de l'information géographique (PRODIG)

M. PATRICK NAMY

DEC. n° 090345DR01 du 04-12-2009

M. Patrick NAMY, TCE, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 8586 du CNRS, à compter du 20 novembre 2009 et jusqu'au 31 décembre 2009.

L'intéressé exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du décret [n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 95-680 du 9 mai 1995, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique] et des instructions [instruction générale n° 0300391IGHS du 24 juin 2003 relative à l'hygiène et à la sécurité au CNRS et instruction n° 060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'ACMO].

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Patrick NAMY est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

L'intéressé percevra, au titre de cette mission, une indemnisation équivalente à 10 points d'indice.

Cette indemnisation sera interrompue à compter de la cessation des fonctions d'ACMO.

Cette indemnisation suivra l'évolution de la valeur du point d'indice de la fonction publique.

L'indemnisation décrite à l'article précédent intervient dans la limite des plafonds d'indemnisation afférents à la prime de participation à la recherche scientifique.

Signé : Jean-Louis CHALEARD, directeur de l'UMR n° 8586

UMR n° 8586 - Pôle de recherche pour l'organisation et la diffusion de l'information géographique (PRODIG)

M. PATRICK NAMY

DEC. n° 100021DR01 du 22-01-2010

M. Patrick NAMY, TCE, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 8586 du CNRS, à compter du 1^{er} janvier 2010 et jusqu'au 31 décembre 2013.

L'intéressé exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du décret [n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 95-680 du 9 mai 1995, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique] et des instructions [instruction générale n° 03003911GHS du 24 juin 2003 relative à l'hygiène et à la sécurité au CNRS et instruction n° 060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'ACMO].

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Patrick NAMY est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

L'intéressé percevra, au titre de cette mission, une indemnisation équivalente à 10 points d'indice.

Cette indemnisation sera interrompue à compter de la cessation des fonctions d'ACMO.

Cette indemnisation suivra l'évolution de la valeur du point d'indice de la fonction publique.

L'indemnisation décrite à l'article précédent intervient dans la limite des plafonds d'indemnisation afférents à la prime de participation à la recherche scientifique.

Signé : Thierry SANJUAN, directeur de l'UMR n° 8586

UMR n° 7182 - Institut de chimie et des matériaux Paris-Est (ICMPE)

MME DIANA DRAGOE

DEC. n° 100210DR03 du 06-07-2010

Mme Diana DRAGOE, ingénieure de recherche 2^{ème} classe au CNRS est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR du CNRS n° 7182 à compter du 27 novembre 2009 pour la durée du mandat du directeur de l'unité.

Mme Diana DRAGOE, exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Diana DRAGOE est placée directement sous l'autorité du directeur de l'unité.

Signé : Patrick HEMERY, directeur de l'UMR n° 7182

UMR n° 7575 - Laboratoire d'électrochimie, chimie des interfaces et modélisation pour l'énergie (LECIME)

MME VALÉRIE ALBIN

DEC. n° 100218DR03 du 23-07-2010

Mme Valérie ALBIN, technicienne de classe supérieure au CNRS est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 7575 du CNRS à compter du 9 avril 2010 pour la durée du mandat du directeur de l'unité.

Mme Valérie ALBIN, exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Valérie ALBIN est placée directement sous l'autorité du directeur de l'unité.

Signé : Michel CASSIR, directeur de l'UMR n° 7575

UMR n° 7643 - laboratoire de physique de la matière condensée

Mlle SANDRINE PERRUCHAS

DEC. n° 100045DR05 du 24-08-2010

Mlle Sandrine PERRUCHAS, chargée de recherche au CNRS, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 7643 du CNRS, à compter du 18 janvier 2010.

Mlle Sandrine PERRUCHAS exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mlle Sandrine PERRUCHAS est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : François OZANAM, directeur de l'UMR n° 7643

UMR n° 8096 - Archéologie des Amériques

MME LAURE DEODAT

DEC. n° 100041DR05 du 24-08-2010

Mme Laure DEODAT, ingénieure d'études CNRS, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 8096 du CNRS, à compter du 18 janvier 2010.

Mme Laure DEODAT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Laure DEODAT est placée directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Signé : Véronique DARRAS, directrice de l'UMR n° 8096

UMR n° 5223 - Ingénierie des matériaux polymères

Mlle CAROLINE PILLON

DEC. n° 100117DR07 du 17-05-2010

Mlle Caroline PILLON, IE2, est nommée, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 5223 du CNRS.

Mlle Caroline PILLON exerce sa mission conformément aux articles 4,4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mlle Caroline PILLON est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Jean-François GERARD, directeur de l'UMR n° 5223

UMR n° 5558 - Biométrie et biologie évolutive

M. BENJAMIN REY

DEC. n° 100119DR07 du 23-08-2010

M. Benjamin REY, IE2, est nommé, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 5558 du CNRS.

M. Benjamin REY exerce sa mission conformément aux articles 4,4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Benjamin REY est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Dominique MOUCHIROUD, directeur de l'UMR n° 5558

UMR n° 5611 - Littérature, idéologies, représentations aux XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles (LIRE)

MME ISABELLE TREFF

DEC. n° 100120DR07 du 17-07-2010

Mme Isabelle TREFF, IE1C, est nommée, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 5611 du CNRS à compter du 3 mars 2010.

Mme Isabelle TREFF exerce sa mission conformément aux articles 4,4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Isabelle TREFF est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Sarga MOUSSA, directeur de l'UMR n° 5611

UPR n° 1934 - Centre d'études biologiques de Chizé (CEBC)

M. SIMON DENIS

DEC. n° 100150DR08 du 18-06-2010

M. Simon DENIS, TCN, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au sein de l'unité UPR n° 1934, à compter du 1^{er} juillet 2010.

M. Simon DENIS exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Simon DENIS est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Vincent BRETAGNOLLE, directeur de l'UPR n° 1934

UPR n° 3346 - Institut P' : Recherche et ingénierie en matériaux, mécanique et énergétique (Pprime)

Mme CARINE FOURMENT-CAZENAVE

DEC. n° 100136DR08 du 05-03-2010

Mme Carine FOURMENT-CAZENAVE, ingénieure d'études CNRS est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au sein de l'Institut Pprime - UPR n° 3346, à compter du 1^{er} janvier 2010.

Mme Carine FOURMENT-CAZENAVE Carine exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Carine FOURMENT-CAZENAVE est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Jean-Paul BONNET, directeur de l'UPR n° 3346

UPR n° 3346 - Institut P' : Recherche et ingénierie en matériaux, mécanique et énergétique (Pprime)

Mme HÉLÈNE GRASSIN

DEC. n° 100137DR08 du 05-03-2010

Mme Hélène GRASSIN, assistante-ingénieure CNRS est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au sein de l'Institut Pprime - UPR n° 3346, à compter du 1^{er} janvier 2010.

Mme Hélène GRASSIN exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Hélène GRASSIN est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Jean-Paul BONNET, directeur de l'UPR n° 3346

UPR n° 3346 - Institut P' : Recherche et ingénierie en matériaux, mécanique et énergétique (Pprime)

M. VINCENT MONTASSIER

DEC. n° 100138DR08 du 05-03-2010

M. Vincent MONTASSIER, ingénieur d'études ENSMA, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au sein de l'Institut Pprime - UPR n° 3346, à compter du 1^{er} janvier 2010.

M. Vincent MONTASSIER exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Vincent MONTASSIER est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Jean-Paul BONNET, directeur de l'UPR n° 3346

UPR n° 3346 - Institut P' : Recherche et ingénierie en matériaux, mécanique et énergétique (Pprime)

M. CYRIL ROMESTANT

DEC. n° 100139DR08 du 05-03-2010

M. Cyril ROMESTANT, ingénieur de recherche CNRS, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au sein de l'Institut Pprime - UPR n° 3346, à compter du 1^{er} janvier 2010.

M. Cyril ROMESTANT exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Cyril ROMESTANT est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Jean-Paul BONNET, directeur de l'UPR n° 3346

UPR n° 3346 - Institut P' : Recherche et ingénierie en matériaux, mécanique et énergétique (Pprime)

M. JEAN TENSI

DEC. n° 100140DR08 du 05-03-2010

M. Jean TENSI, ingénieur de recherche CNRS, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au sein de l'Institut Pprime - UPR n° 3346, à compter du 1^{er} janvier 2010.

M. Jean TENSI exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Jean TENSI est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Jean-Paul BONNET, directeur de l'UPR n° 3346

UPR n° 3346 - Institut P' : Recherche et ingénierie en matériaux, mécanique et énergétique (Pprime)

M. MICHEL DROUET

DEC. n° 100141DR08 du 05-03-2010

M. Michel DROUET, ingénieur de recherche CNRS, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au sein de l'Institut Pprime - UPR n° 3346, à compter du 1^{er} janvier 2010.

M. Michel DROUET exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Michel DROUET est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Jean-Paul BONNET, directeur de l'UPR n° 3346

UPR n° 3346 - Institut P' : Recherche et ingénierie en matériaux, mécanique et énergétique (Pprime)

M. PHILIPPE SZEGER

DEC. n° 100142DR08 du 05-03-2010

M. Philippe SZEGER, ingénieur de recherche de l'Université de Poitiers, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au sein de l'Institut Pprime - UPR n° 3346, à compter du 1^{er} janvier 2010.

M. Philippe SZEGER exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Philippe SZEGER est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Jean-Paul BONNET, directeur de l'UPR n° 3346

UPR n° 3346 - Institut P' : Recherche et ingénierie en matériaux, mécanique et énergétique (Pprime)

M. CHRISTIAN REFIN

DEC. n° 100143DR08 du 05-03-2010

M. Christian REFIN, assistant-ingénieur CNRS est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au sein de l'Institut Pprime - UPR n° 3346, à compter du 1^{er} janvier 2010.

M. Christian REFIN exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Christian REFIN est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Jean-Paul BONNET, directeur de l'UPR n° 3346

UPR n° 3346 - Institut P' : Recherche et ingénierie en matériaux, mécanique et énergétique (Pprime)

M. STÈVE GIRARD

DEC. n° 100144DR08 du 05-03-2010

M. Stève GIRARD, ingénieur de recherche de l'Université de Poitiers, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au sein de l'Institut Pprime - UPR n° 3346, à compter du 1^{er} janvier 2010.

M. Stève GIRARD exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Stève GIRARD est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Jean-Paul BONNET, directeur de l'UPR n° 3346

UPR n° 3346 - Institut P' : Recherche et ingénierie en matériaux, mécanique et énergétique (Pprime)

M. JEAN-PIERRE GAZEAU

DEC. n° 100145DR08 du 05-03-2010

M. Jean-Pierre GAZEAU, ingénieur de recherche CNRS, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au sein de l'Institut Pprime - UPR n° 3346, à compter du 1^{er} janvier 2010.

M. Jean-Pierre GAZEAU exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Jean-Pierre GAZEAU est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Jean-Paul BONNET, directeur de l'UPR n° 3346

UPR n° 3346 - Institut P' : Recherche et ingénierie en matériaux, mécanique et énergétique (Pprime)

M. BASTIEN BOUST

DEC. n° 100146DR08 du 05-03-2010

M. Bastien BOUST, ingénieur de recherche ENSMA, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au sein de l'Institut Pprime - UPR n° 3346, à compter du 1^{er} janvier 2010.

M. Bastien BOUST exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Bastien BOUST est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Jean-Paul BONNET, directeur de l'UPR n° 3346

UPR n° 3346 - Institut P' : Recherche et ingénierie en matériaux, mécanique et énergétique (Pprime)

M. GUILLAUME BENOIT

DEC. n° 100147DR08 du 05-03-2010

M. Guillaume BENOIT, ingénieur d'études ENSMA, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au sein de l'Institut Pprime - UPR n° 3346, à compter du 1^{er} janvier 2010.

M. Guillaume BENOIT exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Guillaume BENOIT est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Jean-Paul BONNET, directeur de l'UPR n° 3346

UMR n° 2124 - ISTO

MME MARIELLE HATTON

DEC. n° 100151DR08 du 01-07-2010

Mme Marielle HATTON, TCS, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au sein de l'UMR n° 6113, à compter du 1^{er} avril 2010.

Mme Marielle HATTON exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Marielle HATTON est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Bruno SCAILLET, directeur de l'UMR n° 2124

UMR n° 2124 - ISTO

M. PHILIPPE TEULAT

DEC. n° 100152DR08 du 01-07-2010

M. Philippe TEULAT, TCE, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au sein de l'UMR n° 6113, à compter du 1^{er} avril 2010.

M. Philippe TEULAT exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Philippe TEULAT est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Bruno SCAILLET, directeur de l'UMR n° 2124

UMR n° 5063 - Département de pharmacochimie moléculaire

MME DELPHINE LEVILLY

DEC. n° 100186DR11 du 13-09-2010

Mme Delphine LEVILLY, adjointe technicienne de 1^{ère} classe, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 5063, à compter du 21 mai 2010.

Mme Delphine LEVILLY exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Delphine LEVILLY est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Jean Luc DECOUT, directeur de l'UMR n° 5063

UMR n° 5163 - Adaptation et pathogénie des micro-organismes

MME CORINNE PINEL

DEC. n° 100162DR11 du 25-06-2010

Mme Corinne PINEL, technicienne de classe supérieure, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 5163, à compter du 1^{er} juillet 2010.

Mme Corinne PINEL exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Corinne PINEL est placée directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Signé : Marie France CESBRON DELAW, directrice de l'UMR n° 5163

UMR n° 5168 - Laboratoire de physiologie cellulaire végétale

M. CHRISTOPHE GUERIN

DEC. n° 100167DR11 du 05-07-2010

M. Christophe GUERIN, IE2, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 5163, à compter du 1^{er} juillet 2010.

M. Christophe GUERIN exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Christophe GUERIN est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Signé : Norbert ROLLAND, directeur-adjoint de l'UMR n° 5168

UMR n° 5168 - Laboratoire de physiologie cellulaire végétale

M. JÉRÉMIE GAILLARD

DEC. n° 100168DR11 du 05-07-2010

M. Jérémie GAILLARD, assistant-ingénieur, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 5168, à compter du 1^{er} juillet 2010.

M. Jérémie GAILLARD exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Jérémie GAILLARD est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Signé : Norbert ROLLAND, directeur-adjoint de l'UMR n° 5168

UMR n° 5250 - Département de chimie moléculaire (DCM)

M. MICHAEL HOLZINGER

DEC. n° 100185DR11 du 14-09-2010

M. Michael HOLZINGER, CR1, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 5250, à compter du 5 juillet 2010.

M. Michael HOLZINGER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Michael HOLZINGER est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité d'unité.

Signé : Pascal DUMY, directeur de l'UMR n° 5250

UMR n° 5266 - Science et ingénierie, des matériaux et procédés (SIMAP)

M. COLIN PARLIER

DEC. n° 100180DR11 du 13-09-2010

M. Colin PARLIER, assistant-ingénieur, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 5266, à compter du 1^{er} septembre 2010.

M. Colin PARLIER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Colin PARLIER est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Signé : Michel PONS, directeur-adjoint de l'UMR n° 5266

UMR n° 5519 - Laboratoire des écoulements géophysiques et industriels (LEGI)

M. SAMUEL VIBOUD

DEC. n° 100170DR11 du 24-06-2010

M. Samuel VIBOUD, IE, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 5519, à compter du 3 juillet 2010.

M. Samuel VIBOUD exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Samuel VIBOUD est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Christophe BAUDET, directeur de l'UMR n° 5519

UMR n° 5520 - Laboratoire de rhéologie

M. ERIC FAIVRE

DEC. n° 100171DR11 du 22-07-2010

M. Eric FAIVRE, assistant-ingénieur, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 5520, à compter du 1^{er} juillet 2010.

M. Eric FAIVRE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Eric FAIVRE est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Albert MAGNIN, directeur de l'UMR n° 5520

UMR n° 5814 - Laboratoire d'Annecy le Vieux de physique des particules (LAPP)

M. RAPHAËL GALLET

DEC. n° 100179DR11 du 16-09-2010

M. Raphaël GALLET, ingénieur d'études, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 5814, à compter du 1^{er} novembre 2010.

M. Raphaël GALLET exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Raphaël GALLET est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Jean KARYOTAKIS, directeur de l'UMR n° 5814

UMS n° 3042 - Moyens informatiques multimedia, information scientifique (MI2S)

MME CLAUDINE ALBERTINI

DEC. n° 100169DR11 du 29-06-2010

Mme Claudine ALBERTINI, assistante-ingénieure, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMS n° 3042, à compter du 1^{er} juillet 2010.

Mme Claudine ALBERTINI exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Claudine ALBERTINI est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Nicolas BALACHEFF, directeur de l'UMS n° 3042

UMR n° 6535 - Laboratoire d'océanographie physique et biogéochimique (LOPB)

MME VÉRONIQUE CORNET

DEC. n° 101967DR12 du 15-09-2010

Mme Véronique CORNET, IE2, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 6535 du CNRS, à compter du 1^{er} mai 2010.

Mme Véronique CORNET exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Véronique CORNET est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Francois CARLOTTI, directeur de l'UMR n° 6535

UMR n° 6594 - Institut de recherche sur les phénomènes hors équilibre (IRPHE)

M. HUBERT ENKONGOLO N'KAKE

DEC. n° 101963DR12 du 11-06-2010

M. Hubert ENKONGOLO N'KAKE, IE2, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 6594 du CNRS, à compter du 11 juin 2010.

M. Hubert ENKONGOLO N'KAKE exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Hubert ENKONGOLO N'KAKE est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Michel PROVANSAL, directeur de l'UMR n° 6594

UMR n° 5165 - Différenciation épidermique et autoimmunité rhumatoïde (UDEAR)

M. NICOLAS BOROT

DEC. n° 100146DR14 du 27-05-2010

M. Nicolas BOROT, chargé de recherche au CNRS, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 5165 du CNRS, à compter du 1^{er} août 2010.

M. Nicolas BOROT exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Nicolas BOROT est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Guy SERRE, directeur de l'UMR n° 5165

UMR n° 5215 - Laboratoire de physique et chimie des nano-objets

MME AIKATERINI SOULANTIKA

DEC. n° 100038DR14 du 08-02-2010

Mme Aikaterini SOULANTIKA, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 5215 du CNRS, à compter du 1^{er} janvier 2010.

Mme Aikaterini SOULANTIKA exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Aikaterini SOULANTIKA est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Xavier MARIE, directeur de l'UMR n° 5245

UMR n° 5245 - Laboratoire d'écologie fonctionnelle (ECOLAB)
M. DAVID BACQUE

DEC. n° 100148DR14 du 06-07-2010

M. David BACQUE, IE CNRS, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 5245 du CNRS, à compter du 1^{er} juillet 2010.

M. David BACQUE exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. David BACQUE est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Eric CHAUVET, directeur de l'UMR n° 5245

UMS n° 3039 - Centre de ressources technologiques pour recherches interdisciplinaires autour du vivant (CRT-RIV)

MME ODILE MONDESERT

DEC. n° 100156DR14 du 18-06-2010

Mme Odile MONDESERT, IE CNRS, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMS n° 3039 du CNRS, à compter du 1^{er} juillet 2010.

Mme Odile MONDESERT exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Odile MONDESERT est placée directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Signé : Martine KNIBIEHLER, directrice de l'UMS n° 3039

UMR n° 6600 - Biomécanique et bioingénierie

MME PASCALE VIGNERON

DEC. n° 10D112DR18 du 23-09-2010

Mme Pascale VIGNERON est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité / correspondant hygiène et sécurité (ACMO - CoHS) dans l'UMR n° 6600 dirigée par Mme Marie-Christine HO BA THO, à compter du 1^{er} septembre 2010.

Mme Pascale VIGNERON exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO - CoHS, Mme Pascale VIGNERON est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité, Mme Marie-Christine HO BA THO.

Signé : Marie-Christine HO BA THO, directrice de l'UMR n° 6600

UMR n° 6600 - Biomécanique et bioingénierie

MME MARIE-JOSÉ FLEURY

DEC. n° 10D113DR18 du 23-09-2010

Mme Marie-José FLEURY est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité / correspondant hygiène et sécurité (ACMO - CoHS) dans l'UMR n° 6600 dirigée par Mme Marie-Christine HO BA THO, à compter du 20 avril 2010.

Mme Marie-José FLEURY exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO - CoHS, Mme Marie-José FLEURY est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité, Mme Marie-Christine HO BA THO.

Signé : Marie-Christine HO BA THO, directrice de l'UMR n° 6600

UMR n° 8207 - Unité matériaux et transformations (UMET)

M. LAURENT PACCOU

DEC. n° 10D065DR18 du 12-05-2010

M. Laurent PACCOU est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité / correspondant hygiène et sécurité (ACMO - CoHS) dans l'UMR n° 8207 dirigée par M. Alexandre LEGRIS, à compter du 20 avril 2010.

M. Laurent PACCOU exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO - CoHS, M. Laurent PACCOU est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité, M. Alexandre LEGRIS.

Signé : Alexandre LEGRIS, directeur de l'UMR n° 8207

UMR n° 8207 - Unité matériaux et transformations (UMET)

MME AURÉLIE MALFAIT

DEC. n° 10D066DR18 du 12-05-2010

Mme Aurélie MALFAIT est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité / correspondant hygiène et sécurité (ACMO - CoHS) dans l'UMR n° 8207 dirigée par M. Alexandre LEGRIS, à compter du 20 avril 2010.

Mme Aurélie MALFAIT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO - CoHS, Mme Aurélie MALFAIT est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité, M. Alexandre LEGRIS.

Signé : Alexandre LEGRIS, directeur de l'UMR n° 8207

UMR n° 8576 - Unité de glycobiochimie structurale et fonctionnelle

M. FRÉDÉRIC DEMOL

DEC. n° 10D067DR18 du 17-05-2010

M. Frédéric DEMOL est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité / correspondant hygiène et sécurité (ACMO - CoHS) dans l'UMR n° 8576 dirigée par M. Jean-Claude MICHALSKI, à compter du 4 janvier 2010.

M. Frédéric DEMOL exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO - CoHS, M. Frédéric DEMOL est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité, M. Jean-Claude MICHALSKI.

Signé : Jean-Claude MICHALSKI, directeur de l'UMR n° 8576

Fin de fonctions

ACMO

FRE n° 3144 - Centre de génétique moléculaire

MME MAUD SILVAIN

DEC. n° 10A095DR04 du 02-09-2010

Il est mis fin, à compter du 1^{er} septembre 2010, aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par Mme Maud SILVAIN dans la FRE n° 3144 - Centre de génétique moléculaire.

Signé : Frédéric BOCCARD, directeur de la FRE n° 3144

UMR n° 5092 - Biochimie et biophysique des systèmes intégrés

M. MICHEL RAGNO

DEC. n° 100161DR11 du 01-06-2010

Par la décision n° 070066DR11 du 17 avril 2007, M. Michel RAGNO avait été nommé Agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au sein de l'UMR n° 5092.

En raison de la montée en charge d'une mission qui lui a été confiée courant 2008, il a été décidé de mettre fin à sa fonction d'ACMO à partir du 1^{er} juin 2010.

Signé : François BOULAY, directeur de l'UMR n° 5092

UMR n° 6535 - Laboratoire d'océanographie physique et biogéochimique (LOPB)

MME PEGGY RIMMELIN-MAURY

DEC. n° 101966DR12 du 15-09-2010

Il est mis fin à compter du 1^{er} mai 2010 aux fonctions d'Agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par Mme Peggy RIMMELIN-MAURY dans l'UMR n° 6535.

Signé : François CARLOTTI, directeur de l'UMR n° 6535

USR n° 2936 - Station de biologie expérimentale du CNRS à Moulis

MME MICHÈLE HUET

DEC. n° 100155DR14 du 01-10-2010

Il est mis fin à compter du 1^{er} octobre 2010 aux fonctions d'Agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par Mme Michèle HUET dans l'USR n° 2936.

Signé : Jean CLOBERT, directeur de l'USR n° 2936

UMR n° 5088 - Biologie cellulaire et moléculaire du contrôle de la prolifération

MME ODILE MONDESERT

DEC. n° 100144DR14 du 03-05-2010

Il est mis fin à compter du 3 mai 2010 aux fonctions d'Agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par Mme Odile MONDESERT dans l'UMR n° 5088.

Signé : Bernard DUCOMMUN, directeur de l'UMR n° 5088

UMR n° 5165 - Différenciation épidermique et autoimmunité rhumatoïde (UDEAR)

M. JACQUES ARNAUD

DEC. n° 100145DR14 du 27-05-2010

Il est mis fin à compter du 1^{er} août 2010 aux fonctions d'Agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par M. Jacques ARNAUD dans l'UMR n° 5165.

Signé : Guy SERRE, directeur de l'UMR n° 5165

UMR n° 5245 - Laboratoire d'écologie fonctionnelle (ECOLAB)

MME SABINE SAUVAGE

DEC. n° 100147DR14 du 06-07-2010

Il sera mis fin à la fonction de cet agent [Mme Sabine SAUVAGE] dès que le futur agent nommé, M. David BAQUE aura validé sa formation d'ACMO et aura été nommé à cette fonction au sein de l'UMR n° 5245.

Signé : Eric CHAUVET, directeur de l'UMR n° 5245

UMR n° 8163 - Savoirs, textes, langages (STL)

MME DANIÈLE MONSEUR

DEC. n° 10D062DR18 du 06-05-2010

Il est mis fin, à compter du 8 mars 2010, aux fonctions d'Agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par Mme Danièle MONSEUR dans l'UMR n° 8163 dirigée par M. Christian BERNER.

Signé : Christian BERNER, directeur de l'UMR n° 8163

UMR n° 8207 - Unité matériaux et transformations (UMET)

M. ROBERT MARTINEZ

DEC. n° 10D064DR18 du 12-05-2010

Il est mis fin, à compter du 30 juin 2010, aux fonctions d'Agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par M. Robert MARTINEZ dans l'UMR n° 8207 dirigée par M. Alexandre LEGRIS.

Signé : Alexandre LEGRIS, directeur de l'UMR n° 8207

UMR n° 8576 - Unité de glycobiologie structurale et fonctionnelle

M. ANDRÉ DECQ

DEC. n° 10D002DR18 du 21-05-2010

Il est mis fin, à compter du 4 janvier 2010, aux fonctions d'Agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par M. André DECQ dans l'UMR n° 8576 dirigée par M. Jean-Claude MICHALSKI.

Signé : Jean-Claude MICHALSKI, directeur de l'UMR n° 8576

Délégations de signature

Administration centrale

DG

M. MICHEL BIDOIT

DEC. n° 100221DAJ du 22-09-2010

Délégation est donnée à M. Michel BIDOIT, directeur-adjoint scientifique de l'Institut des sciences informatiques et leurs interactions, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, le 24 septembre 2010, l'accord-cadre de collaboration entre le CNRS, l'Université de Bordeaux 1 et 2, l'Institut Polytechnique de Bordeaux et la société SOGETI pour le compte du laboratoire LABRI (UMR n° 5800).

Signé : Alain FUCHS, président

Institut national de physique nucléaire et physique des particules (IN2P3)

M. JACQUES MARTINO

DEC. n° 100215DAJ du 01-09-2010

Dans la limite des missions de l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3) fixées par l'article 1^{er} du décret n° 84-667 du 17 juillet 1984 modifié [relatif à l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules du CNRS], délégation est donnée à M. Jacques MARTINO, directeur de l'IN2P3, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, les actes, décisions, conventions et avenants relevant des domaines suivants :

- A) Structures opérationnelles de recherche et de service
 - les décisions relatives au renouvellement des unités propres de recherche et de service du CNRS ;
 - les conventions ou avenants de renouvellement des unités mixtes de recherche et de service hors contractualisation ;
 - les décisions, les conventions et leurs avenants relatifs à la création, au renouvellement et à la suppression des groupements de recherche ;
 - les décisions, les conventions et leurs avenants relatifs à la création, au renouvellement et à la suppression des structures fédératives de recherche hors contractualisation ;
 - les décisions portant nomination des sous-directeurs des unités propres de recherche et des unités propres de service ;
 - les décisions arrêtant la composition des comités scientifiques auprès des structures de recherche ainsi que celles désignant les présidents desdits comités ;
 - les décisions arrêtant la composition des comités d'orientation et de surveillance des structures propres de service ainsi que celles désignant les présidents desdits comités.
- B) Gestion scientifique
 - les décisions de principe relatives à l'affectation et aux positions des chercheurs et le cas échéant à celles des ingénieurs, des personnels techniques et d'administration de la recherche ;
 - les décisions relatives à l'attribution des postes de chercheurs, d'ingénieurs, de personnels techniques et d'administration de la recherche ;
 - les décisions relatives à l'attribution de crédits aux structures de recherche et de service ;

- les décisions de principe relatives aux transferts de matériels ;
- les décisions et les conventions relatives à la gestion des personnels Techniciens de Physique Nucléaire (TPN) ;
- les décisions et les conventions relatives aux programmes interdisciplinaires relevant de l'IN2P3.

C) Subvention

- l'attribution de subventions en espèces d'un montant, par subvention, inférieur ou égal à 125 000 € et dont l'objet est limité aux aides à la recherche, à l'aide à la diffusion des résultats de la recherche, au soutien aux réunions et colloques scientifiques, au financement des prix attribués aux scientifiques et au soutien à des institutions scientifiques et aux associations liées aux CNRS ;
- l'attribution de subventions en nature pour un montant, par bénéficiaire et par an, inférieur ou égal à 125 000 € ;
- l'attribution de subventions pour l'exécution des programmes pluridisciplinaires entrant dans le cadre de la programmation scientifique approuvée par le conseil d'administration dont le montant, par an et par programme, est inférieur ou égal 375 000 €.

D) Partenariat

- les actes et conventions attachés aux projets européens dont le pilotage est assuré par l'IN2P3 et financés par la Commission européenne dans le cadre des programmes-cadres de l'Union européenne pour des actions de recherche, de développement technologique et de programmes,
- les contrats et accords nationaux et internationaux conclus dans le domaine scientifique PNHE avec un ou plusieurs partenaires académiques, organismes publics ou privés et les actes d'application de ces contrats ;
- les conventions relatives au fonctionnement des GIP et des GIE dont l'activité scientifique relève de l'IN2P3.

La décision n° 100104DAJ du 22 mars 2010 donnant délégation de signature à M. Jacques MARTINO, directeur de l'IN2P3, est abrogée.

Signé : Alain FUCHS, président

Institut national des sciences de l'univers (INSU)

M. JEAN-FRANÇOIS STEPHAN

M. GUY LAUVERGEON

MME SOPHIE GOGUELET

M. ETIENNE RUELLAN

MME CLAUDINE COLON

MME SYLVIE CENCIGH

DEC. n° 100214DAJ du 01-09-2010

Dans la limite des missions de l'Institut national des sciences de l'univers (INSU) fixées par l'article 1^{er} du décret n° 85-218 du 13 février 1985 [créant l'Institut national des sciences de l'univers du Centre national de la recherche scientifique], délégation est donnée à M. Jean-François STEPHAN, directeur de l'INSU, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, les actes, décisions, conventions et avenants relevant des domaines suivants :

A) Structures opérationnelles de recherche et de service

- les décisions relatives au renouvellement des unités propres de recherche et de service du CNRS ;
- les conventions ou avenants de renouvellement des unités mixtes de recherche et de service hors contractualisation ;
- les décisions, les conventions et leurs avenants relatifs à la création, au renouvellement et à la suppression des groupements de recherche ;
- les décisions, les conventions et leurs avenants relatifs à la création, au renouvellement et à la suppression des structures fédératives de recherche hors contractualisation ;
- les décisions portant nomination des sous-directeurs des unités propres de recherche et des unités propres de service ;
- les décisions arrêtant la composition des comités scientifiques auprès des structures de recherche ainsi que celles désignant les présidents desdits comités ;
- les décisions arrêtant la composition des comités d'orientation et de surveillance des structures propres de service ainsi que celles désignant les présidents desdits comités.

B) Gestion scientifique

- les décisions de principe relatives à l'affectation et aux positions des chercheurs et le cas échéant à celles des ingénieurs, des personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions relatives à l'attribution des postes de chercheurs, d'ingénieurs, de personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions relatives à l'attribution de crédits aux structures de recherche et de service ;
- les décisions de principe relatives aux transferts de matériels.

C) Subvention

- l'attribution de subventions en espèces d'un montant, par subvention, inférieur ou égal à 125 000 € et dont l'objet est limité aux aides à la recherche, à l'aide à la diffusion des résultats de la recherche, au soutien aux réunions et colloques scientifiques, au financement des prix attribués aux scientifiques et au soutien à des institutions scientifiques et aux associations liées aux CNRS ;
- l'attribution de subventions en nature pour un montant, par bénéficiaire et par an, inférieur ou égal à 125 000 € ;
- l'attribution de subventions pour l'exécution des programmes pluridisciplinaires entrant dans le cadre de la programmation scientifique approuvée par le conseil d'administration dont le montant, par an et par programme, est inférieur ou égal 375 000 €.

D) Partenariat

- les accords et les conventions nationaux et internationaux conclus avec un ou plusieurs partenaires académiques publics ou privés, dont les programmes de recherche impliquent plusieurs unités rattachées à l'INSU et relevant de plusieurs délégations régionales ;
- les actes et conventions relatifs aux programmes financés par la Commission européenne concernant les grandes infrastructures de recherche et relatifs à la coordination européens de programme nationaux,
- les actes et les conventions relatifs à la gestion scientifique, administrative et financière des programmes de l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) dont est chargé l'INSU en application des conventions entre l'ANR et l'INSU/ CNRS conclues respectivement les 8 novembre 2005, 18 décembre 2006 et 5 novembre 2007,
- les actes pris en application du protocole d'accord conclu entre le Centre national d'études spatiales (CNES) et l'INSU :

- les conventions de recettes ;
- les décisions et les conventions relatives au recrutement à la gestion des personnels contractuels de l'INSU/CNRS relevant du protocole d'accord INSU/CNES.

E) Gestion des moyens nationaux de l'INSU

- les décisions et les conventions nécessaires à la gestion et la maintenance des moyens nationaux de l'INSU, tels que la flotte de navires et d'avions ;
- les décisions et conventions relatives au recrutement et à la gestion des personnels navigants de droit maritime et de l'aviation civile affectés aux moyens nationaux de l'INSU ;
- les décisions fixant le montant des redevances et rémunérations dues à l'INSU dans le cadre de l'utilisation de ses moyens nationaux.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François STEPHAN, directeur de l'Institut national des sciences de l'univers, délégation est donnée à M. Guy LAUVERGEON, directeur-adjoint administratif, à l'effet de signer au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François STEPHAN, directeur de l'INSU et de M. Guy LAUVERGEON, directeur-adjoint administratif, délégation est donnée à Mme Sophie GOGUELET, adjointe au directeur-adjoint administratif, à l'effet de signer au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François STEPHAN, directeur de l'INSU et de M. Guy LAUVERGEON, directeur-adjoint administratif, délégation est donnée à M. Etienne RUELLAN, directeur de l'unité propre de recherche « division technique de l'INSU », à l'effet de signer au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François STEPHAN, directeur de l'INSU et de M. Guy LAUVERGEON, directeur-adjoint administratif, délégation est donnée à Mme Claudine COLON, responsable du service des affaires financières, à l'effet de signer au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés ci-dessus relevant du domaine de compétence du service des affaires financières.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François STEPHAN, directeur de l'INSU et de M. Guy LAUVERGEON, directeur-adjoint administratif, délégation est donnée à Mme Sylvie CENCIGH, responsable du service des personnels de l'INSU, à l'effet de signer au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés ci-dessus relevant du domaine de compétence du service des personnels de l'INSU.

La décision n° 100151DAJ du 22 juin 2010 donnant délégation de signature à M. Jean-François STEPHAN, directeur de l'INSU, est abrogée.

Signé : Alain FUCHS, président

Direction de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion (DSFIM)

M. THIBAUT SARTRE

DEC. n° 100219DAJ du 01-09-2010

Dans la limite de ses attributions délégation permanente est donnée à M. Thibaut SARTRE, directeur de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, tous actes, décisions ou documents :

1. les ordonnances de délégation de crédits ;
2. les actes relatifs à l'engagement, la liquidation et l'ordonnement des dépenses ainsi que ceux relatifs à l'établissement des titres de recette à l'exception des actes déconcentrés ;
3. les décisions de subvention en espèces non déconcentrées d'un montant, par subvention, inférieur ou égal à la limite fixée pour les marchés de fournitures et de services passés par l'Etat selon la procédure adaptée et dont l'objet est limité aux aides à la recherche, à l'aide à la diffusion des résultats de la recherche, au soutien aux réunions scientifiques et colloques, au financement de prix attribués aux scientifiques et au versement à des institutions scientifiques et aux associations liées au CNRS ;
4. les décisions fixant le montant des redevances et rémunérations de toute nature dues au titre des prestations réalisées par les unités et services relevant du CNRS.

Signé : Alain FUCHS, président

Délégations

DR10 - Délégation Alsace

M. JEAN-MICHEL TRIO
M. HUGUES SCHOENFELD
M. PATRICK MEYER

DEC. n° 100152DR10 du 22-01-2010

Délégation est donnée à M. Jean-Michel TRIO, ingénieur de recherche, adjoint du délégué régional, à l'effet de signer au nom du délégué régional tous les actes et décisions relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Michel TRIO, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus, dans la limite de 90 K€, à M. Hugues SCHOENFELD ingénieur d'études, responsable du service technique et logistique, et à M. Patrick MEYER ingénieur d'études, responsable du service des ressources humaines.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires.

Signé : Bertrand MINAULT, délégué régional Alsace

DR10 - Délégation Alsace

M. JEAN-MICHEL TRIO
M. HUGUES SCHOENFELD
M. PATRICK MEYER

DEC. n° 100175DR10 du 22-01-2010

Délégation est donnée à M. Jean-Michel TRIO ingénieur de recherche, adjoint du délégué régional, à l'effet de signer au nom du délégué régional tous les actes et décisions relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Michel TRIO, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus, dans la limite de 90 K€, à M. Hugues SCHOENFELD, ingénieur d'études, responsable du service technique et logistique et à M. Patrick MEYER, ingénieur d'études, responsable du service des ressources humaines.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires.

Signé : Bertrand MINAULT, délégué régional Alsace

Laboratoires

DR02 - Paris B

UMR n° 7190 - Institut Jean le rond d'Alembert

M. STÉPHANE ZALESKI
M. PHILIPPE GUIBERT
M. HUGUES GENEVOIS

DEC. n° 100227DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Stéphane ZALESKI à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane ZALESKI, délégation de signature est donnée à M. Philippe GUIBERT, professeur ou à M. Hugues GENEVOIS, IR2, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7190 - Institut Jean le rond d'Alembert

M. PHILIPPE GUIBERT
M. HUGUES GENEVOIS

DEC. n° 100228DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Philippe GUIBERT, professeur, responsable du site de St Cyr, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS]. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe GUIBERT délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Hugues GENEVOIS, IR2, responsable du site de Lourmel. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Stéphane ZALESKI, directeur de l'UMR n° 7190

UMR n° 8553 - Département de mathématiques et applications de l'ENS

MME BÉNÉDICTE AUFFRAY
MME ZAÏNA ELMIR

DEC. n° 100294DR02 du 01-09-2010

Délégation est donnée à Mme Bénédicte AUFFRAY, IR1, responsable administrative, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Bénédicte AUFFRAY délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Zaïna ELMIR, TCS.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Olivier DEBARRE, directeur de l'UMR n° 8553

UMR n° 8553 - Département de mathématiques et applications de l'ENS

M. OLIVIER DEBARRE
MME BÉNÉDICTE AUFFRAY
MME ZAÏNA ELMIR

DEC. n° 100293DR02 du 01-09-2010

Délégation est donnée à M. Olivier DEBARRE, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier DEBARRE, délégation de signature est donnée à Mme Bénédicte AUFFRAY, IR1, ou à Mme Zaïna ELMIR, TCS, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

UMS n° 3194 - Centre de recherche en écologie expérimentale et prédictive - Ecotron Ile-de-France

M. JEAN-FRANÇOIS LE GALLIARD
MME SOPHIE GARGAN

DEC. n° 100296DR02 du 01-05-2010

Délégation est donnée à M. Jean-François le GALLIARD, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François le GALLIARD, délégation de signature est donnée à Mme Sophie GARGAN, TCS, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

UMS n° 3194 - Centre de recherche en écologie expérimentale et prédictive - Ecotron Ile-de-France

MME SOPHIE GARGAN

DEC. n° 100297DR02 du 01-05-2010

Délégation est donnée à Mme Sophie GARGAN, TCS, secrétaire-gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-François le GALLIARD, directeur de l'UMS n° 3194

DR03 - Ile-de-France Est

UMR n° 8050 - Laboratoire d'analyse et de mathématiques appliquées

M. FRANÇOIS BOUCHUT
M. RAPHAËL DANCHIN
M. DAMIEN LAMBERTON

DEC. n° 100216DR03 du 19-07-2010

Délégation est donnée à M. François BOUCHUT, directeur de l'UMR n° 8050, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François BOUCHUT, délégation de signature est donnée à M. Raphaël DANCHIN, professeur à l'Université Paris-Est Marne la vallée, directeur-adjoint de l'unité, et à M. Damien LAMBERTON, professeur à l'Université Paris-Est Marne la vallée, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

UMR n° 8050 - Laboratoire d'analyse et de mathématiques appliquées

M. RAPHAËL DANCHIN
M. DAMIEN LAMBERTON

DEC. n° 100217DR03 du 19-07-2010

Délégation est donnée à M. Raphaël DANCHIN, professeur à l'Université Paris-Est Marne la vallée, directeur-adjoint de l'unité, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Raphaël DANCHIN, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Damien LAMBERTON, professeur à l'Université Paris-Est Marne la vallée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : François BOUCHUT, directeur de l'UMR n° 8050

DR04 - Ile-de-France Sud

UMR n° 8502 - Laboratoire de physique des solides

MME DOMINIQUE CHANDESRIS
M. JEAN-LUC PICOT
M. LUC ORTEGA
M. MARC GABAY

DEC. n° 10A096DR04 du 01-08-2010

Délégation est donnée à Mme Dominique CHANDESRIS, directrice de l'UMR n° 8502, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Dominique CHANDESRIS, délégation de signature est donnée à M. Jean-Luc PICOT, ingénieur d'études, à M. Luc ORTEGA, ingénieur de recherche, et à M. Marc GABAY, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La présente décision annule et remplace la décision n° 10A011DR04 du 1^{er} janvier 2010.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Sud

UMR n° 8502 - Laboratoire de physique des solides

M. JEAN-LUC PICOT
M. LUC ORTEGA
M. MARC GABAY

DEC. n° 10A097DR04 du 01-08-2010

Délégation est donnée à M. Jean-Luc PICOT, ingénieur d'études, administrateur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Luc PICOT, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Luc ORTEGA, ingénieur de recherche, sous-directeur technique.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Luc PICOT et de M. Luc ORTEGA, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Marc GABAY, professeur, sous-directeur / responsable finances.

La présente décision annule et remplace la décision n° 10A012DR04 du 1^{er} janvier 2010.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Dominique CHANDESRIS, directrice de l'UMR n° 8502

FRE n° 3363 - Institut des sciences moléculaires d'Orsay

M. PHILIPPE BRECHIGNAC
MME ANNE-MARIE COSSON
MME BERNADETTE ROME

DEC. n° 10A087DR04 du 19-05-2010

Délégation est donnée à M. Philippe BRECHIGNAC, directeur de la FRE n° 3363, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe BRECHIGNAC, délégation de signature est donnée à Mme Anne-Marie COSSON, ingénieure d'études, à Mme Bernadette ROME, assistante-ingénieure, aux fins mentionnées ci-dessus.

La présente décision annule et remplace la décision n° 10A034DR04 du 1^{er} janvier 2010.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Sud

FRE n° 3363 - Institut des sciences moléculaires d'Orsay

MME ANNE-MARIE COSSON
MME BERNADETTE ROME

DEC. n° 10A088DR04 du 19-05-2010

Délégation est donnée à Mme Anne-Marie COSSON, ingénieure d'études, administratrice, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS]. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne-Marie COSSON, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Bernadette ROME, assistante-ingénieure, assistante gestion financière.

La présente décision annule et remplace la décision n° 10A035DR04 du 1^{er} janvier 2010.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe BRECHIGNAC, directeur de la FRE n° 3363

FR n° 2764 - Fédération lumière matière

MME DANIELLE DOWEK
M. CHRISTOPHE JOUVET

DEC. n° 10A071DR04 du 22-01-2010

Délégation est donnée à Mme Danielle DOWEK, directeur de la FR n° 2764, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Danielle DOWEK, délégation de signature est donnée à M. Christophe JOUVET, directeur de recherches, aux fins mentionnées ci-dessus.

La présente décision annule et remplace la décision n° 07A104DR04 du 1^{er} avril 2007.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Sud

FR n° 2764 - Fédération lumière matière

MME DANIELLE DOWEK

DEC. n° 10A072DR04 du 22-01-2010

Délégation est donnée à M. Christophe JOUVET, directeur de recherches, directeur du CLUPS (LUMAT), à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Danielle DOWEK, directrice de la FR n° 2764

DR05 - Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 7176 - Pôle de recherche en économie et gestion de l'Ecole polytechnique

**M. PIERRE-JEAN BENGHOZI
M. CHRISTOPHE MIDLER
M. JEAN-FRANÇOIS LASLIER**

DEC. n° 100029DR05 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Pierre-Jean BENGHOZI, directeur de l'UMR n° 7176, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre-Jean BENGHOZI, délégation de signature est donnée à M. Christophe MIDLER, DR, et M. Jean-François LASLIER, DR, directeurs-adjoints de l'unité, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070042DR05 du 17 avril 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 7176 - Pôle de recherche en économie et gestion de l'école polytechnique

**M. CHRISTOPHE MIDLER
M. JEAN-FRANÇOIS LASLIER**

DEC. n° 100030DR05 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Christophe MIDLER, DR, et M. Jean-François LASLIER, DR, directeurs-adjoints de l'unité, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

La décision n° 050108DR05 du 30 décembre 2005 est abrogée. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pierre-Jean BENGHOZI, directeur de l'UMR n° 7176

UMR n° 7220 - Institut de sciences sociales du politique

**MME MARIE-CLAIRE LAVABRE
M. BENOIT BASTARD
MME BRIGITTE AZZIMONTI
MME ALEKSANDRA MIKANOVIC**

DEC. n° 100253DR05 du 28-07-2010

Délégation est donnée à Mme Marie-Claire LAVABRE, directrice de l'UMR n° 7220, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme LAVABRE, délégation de signature est donnée à M. Benoit BASTARD, DR, directeur-adjoint, à Mme Brigitte AZZIMONTI, AI, responsable administrative du Pôle Cachan et à Mme Aleksandra MIKANOVIC, AI, responsable administrative du Pôle Nanterre, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 7220 - Institut de sciences sociales du politique

**M. BENOIT BASTARD
MME BRIGITTE AZZIMONTI
MME ALEKSANDRA MIKANOVIC**

DEC. n° 100252DR05 du 28-07-2010

Délégation est donnée à M. Benoit BASTARD, DR, directeur-adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Benoit BASTARD, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Brigitte AZZIMONTI, AI, responsable administrative du pôle Cachan et à Mme Aleksandra MIKANOVIC, AI, responsable administrative du pôle Nanterre.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Marie-Claire LAVABRE, directrice de l'UMR n° 7220

UMR n° 8096 - Archéologie des Amériques - ARCHAM

**Mlle VÉRONIQUE DARRAS
M. STEPHEN ROSTAIN
MME CHANTAL THOMAS**

DEC. n° 100062DR05 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mlle Véronique DARRAS, directrice de l'UMR n° 8096, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mlle DARRAS, délégation de signature est donnée à M. Stephen ROSTAIN, CR, directeur-adjoint et à Mme Chantal THOMAS, AI, responsable de gestion, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090171DR05 du 1^{er} janvier 2010 est abrogée. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 8096 - Archéologie des Amériques - ARCHAM

M. STEPHEN ROSTAIN
MME CHANTAL THOMAS

DEC. n° 100063DR05 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Stephen ROSTAIN, CR, directeur-adjoint et à Mme Chantal THOMAS, AI, responsable de gestion, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

La décision n° 090170DR05 du 1^{er} janvier 2010 est abrogée. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Véronique DARRAS, directrice de l'UMR n° 8096

UMR n° 8100 - Laboratoire de mathématiques de Versailles

M. YVAN MARTEL
MME ARIANE MEZARD
M. Luc ROBBIANO

DEC. n° 100211DR05 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Yvan MARTEL, directeur de l'UMR n° 8100, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yvan MARTEL, délégation de signature est donnée à Mme Ariane MEZARD, professeure des universités et à M. Luc ROBBIANO, professeur des universités, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 080080DR05 du 1^{er} décembre 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 8100 - Laboratoire de mathématiques de Versailles

MME ARIANE MEZARD
M. Luc ROBBIANO

DEC. n° 100212DR05 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Ariane MEZARD, professeure des universités et à M. Luc ROBBIANO, professeur des universités, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination

des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La décision n° 080079DR05 du 29 novembre 2008 est abrogée. Signé : Yvan MARTEL, directeur de l'UMR n° 8100

URA n° 2172 - Unité de génétique et biochimie des microorganismes

M. ANTHONY PUGSLEY
MME ELISABETH LECOMTE

DEC. n° 100259DR05 du 29-09-2010

Délégation est donnée à M. Anthony PUGSLEY, directeur de l'URA n° 2172, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Anthony PUGSLEY, délégation de signature est donnée à Mme Elisabeth LECOMTE, catégorie A de l'Institut Pasteur, gestionnaire, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 100114DR05 du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

URA n° 2172 - Unité de génétique et biochimie des microorganismes

MME ELISABETH LECOMTE

DEC. n° 100260DR05 du 20-09-2010

Délégation est donnée à Mme Elisabeth LECOMTE, catégorie A de l'Institut Pasteur, gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La décision n° 100113DR05 du 21 janvier 2010 est abrogée.

Signé : Anthony PUGSLEY, directeur de l'URA n° 2172

GDR n° 2972 - Nano Ile-de-France

M. JUAN-ARIEL LEVENSON
MME SYLVIE ROUSSET
Mlle MARJORIE THOMAS

DEC. n° 100255DR05 du 24-09-2010

Délégation est donnée à M. Juan-Ariel LEVENSON, directeur du GDR n° 2972, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-

1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. LEVENSON, délégation de signature est donnée à Mme Sylvie ROUSSET, DRT1C, directrice du laboratoire MPQ, et à Mlle Marjorie THOMAS, IR2, chargée de mission au sein de C'nano IdF, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 100186DR05 du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

GDR n° 2972 - Nano Ile-de-France

MME SYLVIE ROUSSET
Mlle MARJORIE THOMAS

DEC. n° 100256DR05 du 22-09-2010

Délégation est donnée à Mme Sylvie ROUSSET, DRT1C, directrice du laboratoire MPQ, et à Mlle Marjorie THOMAS, IR2, chargée de mission au sein de C'nano IdF, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La décision n° 100185DR05 du 21 janvier 2010 est abrogée.

Signé : Juan-Ariel LEVENSON, directeur du GDR n° 2972

GDR n° 3162 - Approche multi-échelles de la mécanotransduction : déterminants et implications

M. THIERRY HOC

DEC. n° 100190DR05 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Thierry HOC, directeur du GDR n° 3162, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

FR n° 3393 - Institut photovoltaïque francilien (IPVF)

M. DANIEL LINCOT
M. PERE ROCA I CABARROCAS

DEC. n° 100257DR05 du 13-09-2010

Délégation est donnée à M. Daniel LINCOT, directeur de la FR n° 3393, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Daniel LINCOT, délégation de signature est donnée à M. Pere ROCA I CABARROCAS, DR2, directeur-adjoint de l'unité, aux fins mentionnées ci-dessus.

La présente décision prend effet au 1^{er} septembre 2010.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

FR n° 3393 - Institut photovoltaïque francilien (IPVF)

M. PERE ROCA I CABARROCAS

DEC. n° 100258DR05 du 13-09-2010

Délégation est donnée à M. Pere ROCA I CABARROCAS ; DR2, directeur-adjoint de l'unité, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

La présente décision prend effet au 1^{er} septembre 2010.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Daniel LINCOT, directeur de la FR n° 3393

DR06 - Centre-Est

UPR n° 3349 - Laboratoire réactions et génie des procédés

M. GABRIEL WILD
M. JEAN-PIERRE LECLERC
M. HERVÉ MUHR
MME MURIEL HAUDOT

DEC. n° 100227DR06 du 01-07-2010

Délégation est donnée à M. Gabriel WILD, directeur de l'UPR n° 3349, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gabriel WILD, délégation de signature est donnée à M. Jean-Pierre LECLERC, directeur de recherches CNRS, directeur-adjoint de l'unité, à M. Hervé MUHR, chargé de recherche CNRS, directeur-adjoint de l'unité, et à Mme Muriel HAUDOT, ingénieure d'études CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe PIÉRI, délégué régional Centre-Est

USR n° 3124 - Maison des sciences de l'homme et de l'environnement Claude Nicolas Ledoux

M. FRANÇOIS FAVORY
M. JEAN-CLAUDE DAUMAS
MME ISABELLE MOURET

DEC. n° 100185DR06 du 01-07-2010

Délégation est donnée à M. François FAVORY, directeur de l'USR n° 3124, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François FAVORY, délégation de signature est donnée à M. Jean-Claude DAUMAS, professeur des universités, directeur-adjoint de l'unité, et à Mme Isabelle MOURET, ingénieure d'études CNRS, administrateur de l'unité, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe PIÉRI, délégué régional Centre-Est

USR n° 3261 - Maison des sciences de l'homme Lorraine

M. GERHARD HEINZMANN
M. JACQUES WALTER

DEC. n° 100209DR06 du 01-07-2010

Délégation est donnée à M. Gerhard HEINZMANN, directeur de l'USR n° 3261, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gerhard HEINZMANN, délégation de signature est donnée à M. Jacques WALTER, professeur des universités, directeur-adjoint de l'unité, et à Mme Bernadette CLASQUIN, ingénieure de recherche, secrétaire générale de l'unité, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe PIÉRI, délégué régional Centre-Est

UMR n° 5022 - Laboratoire d'étude de l'apprentissage et du développement

M. EMMANUEL BIGAND
MME CORINNE MARTIN

DEC. n° 100163DR06 du 01-07-2010

Délégation est donnée à M. Emmanuel BIGAND, directeur de l'UMR n° 5022, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Emmanuel BIGAND, délégation de signature est donnée à Mme Corinne MARTIN, technicienne CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe PIÉRI, délégué régional Centre-Est

UMR n° 5060 - Institut de recherche sur les archéomatériaux

M. BERNARD GRATUZE
M. PHILIPPE FLUZIN
M. MICHEL AUBERT
MME FLORENCE TANGUY

DEC. n° 100186DR06 du 01-07-2010

Délégation est donnée à M. Bernard GRATUZE, directeur de l'UMR n° 5060, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard GRATUZE, délégation de signature est donnée à M. Philippe FLUZIN, directeur de recherches CNRS, directeur-adjoint de l'unité, à M. Michel AUBERT, assistant-ingénieur CNRS, et à Mme Florence TANGUY, technicienne CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe PIÉRI, délégué régional Centre-Est

UMR n° 5118 - Laboratoire d'économie et de gestion

MME CATHERINE BAUMONT
MME ÉLISABETH PENEZ

DEC. n° 100160DR06 du 01-07-2010

Délégation est donnée à Mme Catherine BAUMONT, directrice de l'UMR n° 5118, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine BAUMONT, délégation de signature est donnée à Mme Élisabeth PENEZ, technicienne relevant de l'Université de Bourgogne, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe PIÉRI, délégué régional Centre-Est

UMR n° 5158 - Laboratoire d'électronique, d'informatique et d'image

M. JEAN-MARIE BILBAULT
M. FABRICE MERIAUDEAU
M. CHRISTOPHE NICOLLE

DEC. n° 100164DR06 du 01-07-2010

Délégation est donnée à M. Jean-Marie BILBAULT, directeur de l'UMR n° 5158, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010) à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marie BILBAULT, délégation de signature est donnée à M. Fabrice MERIAUDEAU, professeur des universités, directeur-adjoint de l'unité et à M. Christophe NICOLLE, professeur des universités, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe PIÉRI, délégué régional Centre-Est

UMR n° 5210 - Centre de recherche de climatologie

M. BERNARD FONTAINE
M. PIERRE CAMBERLIN
MME CORINNE QUINTAR

DEC. n° 100170DR06 du 01-07-2010

Délégation est donnée à M. Bernard FONTAINE, directeur de l'UMR n° 5210, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard FONTAINE, délégation de signature est donnée à M. Pierre CAMBERLIN, professeur des universités et à Mme Corinne QUINTAR, adjointe-administrative principale, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe PIÉRI, délégué régional Centre-Est

UMR n° 5584 - Institut de mathématiques de Bourgogne

MME LUCY MOSER-JAUSLIN
MME MICHÈLE PELLETIER
M. LUIS PARIS

DEC. n° 100173DR06 du 01-07-2010

Délégation est donnée à Mme Lucy MOSER-JAUSLIN, directrice de l'UMR n° 5584, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Lucy MOSER-JAUSLIN, délégation de signature est donnée à Mme Michèle PELLETIER, maître de conférences des universités, et à M. Luis PARIS, professeur des universités, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe PIÉRI, délégué régional Centre-Est

UMR n° 5594 - Archéologie - Terre - Histoire - Société

M. DANIEL RUSSO
M. LUC BARAY
M. JEAN PIERRE GARCIA

DEC. n° 100176DR06 du 01-07-2010

Délégation est donnée à M. Daniel RUSSO, directeur de l'UMR n° 5594, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Daniel RUSSO, délégation de signature est donnée à M. Luc BARAY, chargé de recherche CNRS, directeur-adjoint de l'unité, et à M. Jean Pierre GARCIA, professeur des universités, directeur-adjoint de l'unité, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe PIÉRI, délégué régional Centre-Est

UMR n° 5598 - Centre de recherche sur le droit des marchés et des investissements internationaux

M. ERIC LOQUIN
MME MARIANNE MALICET
MME SYLVIE CHERRIER

DEC. n° 100172DR06 du 01-07-2010

Délégation est donnée à M. Eric LOQUIN, directeur de l'UMR n° 5598, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Éric LOQUIN, délégation de signature est donnée à Mme Marianne MALICET, technicienne CNRS, secrétaire gestionnaire de l'unité et à Mme Sylvie CHERRIER, adjointe technique principal CNRS, documentaliste de l'unité, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe PIÉRI, délégué régional Centre-Est

UMR n° 5605 - Centre Georges Chevrier : Ordre et désordre dans l'histoire des sociétés

M. PIERRE BODINEAU

DEC. n° 100165DR06 du 01-07-2010

Délégation est donnée à M. Pierre BODINEAU, directeur de l'UMR n° 5605, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe PIÉRI, délégué régional Centre-Est

UMR n° 6237 - Matrice extracellulaire et dynamique cellulaire

M. FRANÇOIS-XAVIER MAQUART
M. MICHEL MANFAIT

DEC. n° 100182DR06 du 01-07-2010

Délégation est donnée à M. François-Xavier MAQUART, directeur de l'UMR n° 6237, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François Xavier MAQUART, délégation de signature est donnée à M. Michel MANFAIT, professeur des universités, directeur-adjoint de l'unité, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe PIÉRI, délégué régional Centre-Est

UMR n° 6249 - Laboratoire de chrono-environnement

M. HERVÉ RICHARD
M. JEAN FRANÇOIS VIEL
M. DIDIER MARQUER
M. PATRICK GIRAUDOUX
M. PIERRE-MARIE BADOT
MME SYLVIE COSTILLE-VAREY

DEC. n° 100192DR06 du 01-07-2010

Délégation est donnée à M. Hervé RICHARD, directeur de l'UMR n° 6249, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hervé RICHARD, délégation de signature est donnée à M. Jean François VIEL,

professeur des universités praticien hospitalier, à M. Didier MARQUER, professeur des universités, à M. Patrick GIRAUDOUX, professeur des universités, à M. Pierre-Marie BADOT, professeur des universités, et à Mme Sylvie COSTILLE-VAREY, technicienne CNRS, secrétaire de direction et gestionnaire de l'unité, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe PIÉRI, délégué régional Centre-Est

UMR n° 6265 - Centre des sciences du goût et de l'alimentation

M. Luc PENICAUD
M. JEAN FRANÇOIS FERVEUR
M. BENOIST SCHAAL
M. OLIVIER LALOUETTE

DEC. n° 100228DR06 du 01-07-2010

Délégation est donnée à M. Luc PENICAUD, directeur de l'UMR n° 6265, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Luc PENICAUD, délégation de signature est donnée à M. Jean François FERVEUR, directeur de recherches CNRS, à M. Benoist SCHAAL, directeur de recherches, à M. Olivier LALOUETTE, ingénieur d'études, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe PIÉRI, délégué régional Centre-Est

UMR n° 6623 - Laboratoire de mathématiques de Besançon

M. PATRICK HILD
MME CATHERINE PAGANI

DEC. n° 100189DR06 du 01-07-2010

Délégation est donnée à M. Patrick HILD, directeur de l'UMR n° 6623, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick HILD, délégation de signature est donnée à Mme Catherine PAGANI, assistante-ingénieure CNRS, secrétaire gestionnaire de l'unité, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe PIÉRI, délégué régional Centre-Est

UMR n° 7036 - Cristallographie, résonance magnétique et modélisation

M. CLAUDE LECOMTE
M. MASSIMO NESPOLO
MME ANNE CLAUSSE

DEC. n° 100213DR06 du 01-07-2010

Délégation est donnée à M. Claude LECOMTE, directeur de l'UMR n° 7036, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Claude LECOMTE, délégation de signature est donnée à M. Massimo NESPOLO, professeur des universités, et à Mme Anne CLAUSSE, technicienne CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe PIÉRI, délégué régional Centre-Est

UMR n° 7039 - Centre de recherche en automatique de Nancy

M. ALAIN RICHARD
M. DIDIER WOLF
MME CHRISTELLE LHOSTE-KONDRATOW

DEC. n° 100221DR06 du 01-07-2010

Délégation est donnée à M. Alain RICHARD, directeur de l'UMR n° 7039, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain RICHARD, délégation de signature est donnée à M. Didier WOLF, professeur des universités, directeur-adjoint de l'unité, et à Mme Christelle LHOSTE-KONDRATOW, technicienne CNRS, secrétaire gestionnaire de l'unité, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe PIÉRI, délégué régional Centre-Est

UMR n° 7117 - Laboratoire d'histoire des sciences et de philosophie - Archives Henri-Poincaré

M. ROGER POUIVET
MME LYDIE MARIANI

DEC. n° 100220DR06 du 01-07-2010

Délégation est donnée à M. Roger POUIVET, directeur de l'UMR n° 7117, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Roger POUIVET, délégation de signature est donnée à Mme Lydie MARIANI, technicienne CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe PIÉRI, délégué régional Centre-Est

UMR n° 7118 - Analyse et traitement informatique de la langue française

M. JEAN-MARIE PIERREL
MME EVA BUCHI
M. GÉRARD AUGUSTIN
MME SABRINA MARTIN

DEC. n° 100219DR06 du 01-07-2010

Délégation est donnée à M. Jean-Marie PIERREL, directeur de l'UMR n° 7118, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marie PIERREL, délégation de signature est donnée à Mme Eva BUCHI, directrice de recherches CNRS, directrice-adjointe de l'unité, et à M. Gérard AUGUSTIN, ingénieur d'études, secrétaire général de l'unité, aux fins mentionnées ci-dessus.

Délégation de signature est également donnée, à compter du 1^{er} septembre 2010, et dans la limite des bons de commande inférieurs à 1 500 € HT, des missions et bordereaux de transfert Xlab, à Mme Sabrina MARTIN, technicienne CNRS, administratrice financière et budgétaire de l'unité, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe PIÉRI, délégué régional Centre-Est

UMR n° 7146 - Laboratoire des interactions écotoxicologie, biodiversité, écosystèmes

M. JEAN-FRANÇOIS FERARD
MME PASCALE BAUDA

DEC. n° 100205DR06 du 01-07-2010

Délégation est donnée à M. Jean-François FERARD, directeur de l'UMR n° 7146, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François FERARD, délégation de signature est donnée à Mme Pascale BAUDA, professeure des universités, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe PIÉRI, délégué régional Centre-Est

UMR n° 7198 - Institut Jean Lamour : Matériaux - métallurgie - nanosciences - plasma - surfaces

M. JEAN-MARIE DUBOIS
M. THIERRY BELMONTE
M. PIERRE BRUNET
MME SABINE DENIS
M. JAMAL BOUGDIRA
M. MICHEL VERGNAT
M. STÉPHANE ANDRIEU
MME HÉLÈNE HUON
M. GÉRARD HENRION
MME SOPHIE KLEIN
M. ALAIN JARDY
MME LILIANE MACHEPY

DEC. n° 100203DR06 du 01-07-2010

Délégation est donnée à M. Jean-Marie DUBOIS, directeur de l'UMR n° 7198, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean Marie DUBOIS, délégation de signature est donnée à M. Thierry BELMONTE, directeur de recherches CNRS, directeur-adjoint de l'unité, à M. Pierre BRUNET, ingénieur d'études 1^{ère} classe, directeur-adjoint de l'unité, à Mme Sabine DENIS, professeure des universités, chef du département SI2M, à M. Jamal BOUGDIRA, professeur des universités, chef du département CP2S et à M. Michel VERGNAT, professeur des universités, chef du département P2M, aux fins mentionnées ci-dessus.

Délégation est également donnée aux fins mentionnées ci-dessus, aux personnels suivants, et dans la limite de la gestion de leurs départements respectifs :

- à M. Stéphane ANDRIEU, professeur des universités, responsable financier du département 1 P2M, jusqu'à concurrence de 90 000 €.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane ANDRIEU, délégation de signature est donnée, dans la limite de 4 000 € à Mme Hélène HUON, assistante-ingénieure CNRS, assistante du chef de département 1 P2M.

- à M. Gérard HENRION, directeur de recherches CNRS, adjoint au chef du département 2 CP2S, jusqu'à concurrence de 90 000 €.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gérard HENRION, délégation de signature est donnée, dans la limite de 4 000 € à Mme Sophie KLEIN, assistante-ingénieure CNRS, assistante du chef du département 2 CP2S.

- à M. Alain JARDY, chargé de recherche CNRS, responsable financier du département 3 SI2M, jusqu'à concurrence de 90 000 €.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain JARDY, délégation de signature est donnée, dans la limite de 4 000 € à Mme Liliane MACHEPY, technicienne CNRS, secrétaire gestionnaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe PIÉRI, délégué régional Centre-Est

UMR n° 7198 - Institut Jean Lamour : Matériaux - métallurgie - nanosciences - plasma - surfaces

M. THIERRY BELMONTE
M. PIERRE BRUNET
MME SABINE DENIS
M. JAMAL BOUGDIRA
M. MICHEL VERGNAT

DEC. n° 100233DR06 du 01-07-2010

Délégation est donnée, à M. Thierry BELMONTE, directeur de recherches au CNRS, directeur-adjoint de l'unité, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS]. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry BELMONTE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Pierre BRUNET, ingénieur d'études de 1^{ère} classe CNRS, directeur-adjoint de l'unité.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry BELMONTE et de M. Pierre BRUNET, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Sabine DENIS, professeure des universités, chef du département 3 SI2M.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry BELMONTE, de M. Pierre BRUNET et de Mme Sabine DENIS, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Jamal BOUGDIRA, professeur des universités, chef du département 2 CP2S.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry BELMONTE, de M. Pierre BRUNET, de Mme Sabine DENIS et de M. Jamal BOUGDIRA, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Michel VERGNAT, professeur des universités, chef du département 3 P2M.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Marie DUBOIS, directeur de l'UMR n° 7198

UMR n° 7522 - Bureau d'économie théorique et appliquée

M. CLAUDE DIEBOLT
M. BRUNO JEANDIDIER
MME CATHERINE TROMSON

DEC. n° 100201DR06 du 01-07-2010

Délégation est donnée à M. Claude DIEBOLT, directeur de l'UMR n° 7522, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Claude DIEBOLT, délégation de signature est donnée à M. Bruno JEANDIDIER, chargé de recherche CNRS, et à Mme Catherine TROMSON, ingénieure d'études CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe PIÉRI, délégué régional Centre-Est

UMR n° 7522, - Bureau d'économie théorique et appliquée

M. BRUNO JEANDIDIER
MME CATHERINE TROMSON

DEC. n° 100236DR06 du 01-07-2010

Délégation est donnée à M. Bruno JEANDIDIER, chargé de recherche CNRS, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno JEANDIDIER, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Catherine TROMSON, ingénieure d'études CNRS.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Claude DIEBOLT, directeur de l'UMR n° 7522

UMR n° 7563 - Laboratoire d'énergétique et de mécanique théorique et appliquée

M. FABRICE LEMOINE
M. BERNARD ANTOINE
MME EDITH LANG

DEC. n° 100214DR06 du 01-02-2010

Délégation est donnée à M. Fabrice LEMOINE, directeur de l'UMR n° 7563, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabrice LEMOINE, délégation de signature est donnée à M. Bernard ANTOINE, ingénieur de recherche CNRS, directeur-adjoint de l'unité et à Mme Édith LANG, ingénieure d'études CNRS, administratrice de l'unité, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe PIÉRI, délégué régional Centre-Est

UMR n° 7566 - Géologie et gestion des ressources minérales et énergétiques

M. MICHEL CATHELINÉAU
MME MARIE ODILE CAMPADIEU

DEC. n° 100198DR06 du 01-07-2010

Délégation est donnée à M. Michel CATHELINÉAU, directeur de l'UMR n° 7566, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel Cathelineau, délégation de signature est donnée à M. Jacques PIRONON, directeur de recherches, directeur-adjoint de l'unité, et Mme Marie Odile CAMPADIEU, technicienne UHP, gestionnaire de l'unité, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe PIÉRI, délégué régional Centre-Est

UMR n° 7568 - Laboratoire de chimie physique macromoléculaire

M. ALAIN DURAND
MME ANNE JONQUIERES
MME MARIE-CHRISTINE AVERLANT-PETIT
MME JEANINE FOURIER

DEC. n° 100211DR06 du 01-07-2010

Délégation est donnée à M. Alain DURAND, directeur de l'UMR n° 7568, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain DURAND, délégation de signature est donnée à Mme Anne JONQUIERES, professeure des universités, directrice-adjointe de l'unité, à Mme Marie-Christine AVERLANT-PETIT, chargée de recherche CNRS, responsable d'équipe et à Mme Jeanine FOURIER, assistante-ingénieure CNRS, secrétaire-gestionnaire de l'unité, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe PIÉRI, délégué régional Centre-Est

GDR n° 2451 - Ondes

MME FRÉDÉRIQUE DE FORNEL
MME EUGÉNIE GOUVEIA

DEC. n° 100231DR06 du 01-07-2010

Délégation est donnée à Mme Frédérique de FORNEL, directrice GDR n° 2451, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010) à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Frédérique de FORNEL, délégation de signature est donnée à Mme Eugénie GOUVEIA, agent d'administration relevant des universités, assistante gestionnaire de l'unité, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe PIÉRI, délégué régional Centre-Est

GDR n° 2583 - Rôle cellulaire des peroxyosomes ; approches génétiques, structurales et fonctionnelles

M. MUSTAPHA CHERKAOUI MALKI

DEC. n° 100167DR06 du 01-07-2010

Délégation est donnée à M. Mustapha CHERKAOUI MALKI, directeur du GDR n° 2583, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe PIÉRI, délégué régional Centre-Est

GDR n° 3054 - Etude du vieillissement d'alliages métalliques sous vapeur d'eau (EVAPE)

M. SÉBASTIEN CHEVALIER

DEC. n° 100168DR06 du 01-07-2010

Délégation est donnée à M. Sébastien CHEVALIER, directeur du GDR n° 3054, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe PIÉRI, délégué régional Centre-Est

GDR n° 3062 - MUTATIONS POLAIRES

MME MADELEINE GRISELIN

M. DANIEL JOLY

DEC. n° 100187DR06 du 01-07-2010

Délégation est donnée à Mme Madeleine GRISELIN, directrice du GDR n° 3062, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Madeleine GRISELIN, délégation de signature est donnée à M. Daniel JOLY, directeur de recherches CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe PIÉRI, délégué régional Centre-Est

GDR n° 3152 - Spectroscopie moléculaire

M. VINCENT BOUDON

MME CLAUDINE JONON

MME CLAIRE PRIOU

DEC. n° 100166DR06 du 01-07-2010

Délégation est donnée à M. Vincent BOUDON, directeur du GDR n° 3152, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent BOUDON, délégation de signature est donnée à Mme Claudine JONON, ingénieure de recherche CNRS, et à Mme Claire PRIOU, assistante-ingénieure CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe PIÉRI, délégué régional Centre-Est

GDR n° 3170 - Stockage en milieu géologique

M. MICHEL CATHELIN

MME CHRISTINE LEONARD

DEC. n° 100197DR06 du 01-07-2010

Délégation est donnée à M. Michel CATHELIN, directeur du GDR n° 3170, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel CATHELIN, délégation de signature est donnée à Mme Christine LEONARD, technicienne CNRS, gestionnaire de l'unité, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe PIÉRI, délégué régional Centre-Est

FRE n° 3236 - Laboratoire de physique et mécanique des matériaux

M. EL-MOSTAFA DAYA

MME CHRISTELLE SOLIMAN

DEC. n° 100199DR06 du 01-07-2010

Délégation est donnée à M. El-Mostafa DAYA, directeur de la FRE n° 3236, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. El Mostafa DAYA, délégation de signature est donnée à Mme Christelle SOLIMAN, assistante-ingénieure, aux fins mentionnées ci-dessus. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe PIÉRI, délégué régional Centre-Est

FR n° 633 - Eau sol terre

M. FRÉDÉRIC VILLIERAS
MME ISABELLE GEOFFROY

DEC. n° 100226DR06 du 01-07-2010

Délégation est donnée à M. Frédéric VILLIERAS, directeur de la FR n° 633, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric VILLIERAS, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle GEOFFROY, assistante-ingénieure, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe PIÉRI, délégué régional Centre-Est

FR n° 2843 - Institut Jean Barriol - Chimie et physique moléculaires et biomoléculaires

M. CLAUDE LECOMTE
MME ANNE CLAUSSE

DEC. n° 100212DR06 du 01-07-2010

Délégation est donnée à M. Claude LECOMTE, directeur de la FR n° 2843, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Claude LECOMTE, délégation de signature est donnée à Mme Anne CLAUSSE, technicienne CNRS, assistante de direction, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe PIÉRI, délégué régional Centre-Est

FR n° 2863, - Fédération de recherche Jacques Villiermaux pour la mécanique, l'énergie, les procédés

M. ALAIN DEGIOVANNI

DEC. n° 100200DR06 du 01-07-2010

Délégation est donnée à M. Alain DEGIOVANNI, directeur de la FR n° 2863, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe PIÉRI, délégué régional Centre-Est

FR n° 3198 - Fédération Charles Hermite - automatique, informatique et mathématiques de Lorraine

M. ANTOINE HENROT
M. GÉRARD MOREL

DEC. n° 100210DR06 du 01-07-2010

Délégation est donnée à M. Antoine HENROT, directeur de la FR n° 3198, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Antoine HENROT, délégation de signature est donnée à M. Gérard MOREL, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe PIÉRI, délégué régional Centre-Est

FR n° 3209 - Ingénierie moléculaire et thérapeutique

M. PATRICK NETTER
MME CHRISTIANE BRANLANT
M. JACQUES MAGDALOU

DEC. n° 100217DR06 du 01-07-2010

Délégation est donnée à M. Patrick NETTER, directeur de la FR n° 3209, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick NETTER, délégation de signature est donnée à Mme Christiane BRANLANT, directrice de recherches CNRS, et à M. Jacques MAGDALOU, directeur de recherches CNRS aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe PIÉRI, délégué régional Centre-Est

DR08 - Centre-Poitou-Charentes

UMR n° 6223 - Centre d'études supérieures de civilisation médiévale

MME CÉCILE TREFFORT
MME CLAUDE ARRIGNON

DEC. n° 100127DR08 du 07-09-2010

Délégation est donnée à Mme Cécile TREFFORT, directrice de l'UMR n° 6223, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Cécile TREFFORT délégation de signature est donnée à Mme Claude ARRIGNON, assistante-ingénieure, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 100002DR08 du 1^{er} février 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrice SOULLIE, délégué régional Centre-Poitou-Charentes

UMR n° 6223 - Centre d'études supérieures de civilisation médiévale

MME CLAUDE ARRIGNON

DEC. n° 100128DR08 du 06-09-2010

Délégation est donnée à Mme Claude ARRIGNON, assistante-ingénieure, à l'effet de signer, au nom du délégué régional tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision abroge la décision n° 100128DR08 du 1^{er} février 2010 donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés.

Signé : Cécile TREFFORT, directrice de l'UMR n° 6223

UMR n° 6239 - Génétique, immunothérapie, chimie et cancer

MME MARIE-CLAUDE VIAUD-MASSUARD
M. PATRICK GAUDRAY
MME EVELYNE DEQUEANT

DEC. n° 100129DR08 du 13-09-2010

Délégation est donnée à Mme Marie-Claude VIAUD-MASSUARD, directrice de l'UMR n° 6239, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de

transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Claude VIAUD-MASSUARD, délégation est donnée à M. Patrick GAUDRAY, directeur de recherches et à Mme Evelyne DEQUEANT, assistante-ingénieure, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet rétroactivement à la date de nomination.

Signé : Patrice SOULLIE, délégué régional Centre-Poitou-Charentes

UMR n° 6239 - Génétique, immunothérapie, chimie et cancer

M. PATRICK GAUDRAY
MME EVELYNE DEQUEANT

DEC. n° 100130DR08 du 13-09-2010

Délégation est donnée à M. Patrick GAUDRAY, directeur de recherches, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick GAUDRAY, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Evelyne DEQUEANT, assistante-ingénieure.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet rétroactivement à la date de nomination.

Signé : Marie-Claude VIAUD-MASSUARD, directrice de l'UMR n° 6239

UMR n° 6269 - Hydrologie, argiles, sols et altérations

MME SABINE PETIT
M. PHILIPPE COSENZA

DEC. n° 100113DR08 du 11-06-2010

Délégation est donnée à Mme Sabine PETIT, directrice de l'UMR n° 6269, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sabine PETIT délégation de signature est donnée à M. Philippe COSENZA, directeur-adjoint, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrice SOULLIE, délégué régional Centre-Poitou-Charentes

UMR n° 6269 - Hydrologie, argiles, sols et altérations

M. PHILIPPE COSENZA

DEC. n° 100114DR08 du 11-06-2010

Délégation est donnée à M. Philippe COSENZA, directeur-adjoint, à l'effet de signer, au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des

niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Sabine PETIT, directrice de l'UMR n° 6269

UMR n° 6606 - Groupe de recherches sur l'énergie des milieux ionisés

MME CHANTAL LEBORGNE
M. CHRISTOPHE DUBOIS
MME SYLVIE JAUFFRION

DEC. n° 100132DR08 du 23-09-2010

Délégation est donnée à Mme Chantal LEBORGNE, professeure des universités, à l'effet de signer, au nom du délégué régional tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Chantal LEBORGNE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Christophe DUBOIS, technicien de classe exceptionnelle, pour les missions et bons de commande n'excédant pas 5 000 €.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Chantal LEBORGNE, et de M. Christophe DUBOIS, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Sylvie JAUFFRION, technicienne de classe supérieure, pour les missions et bons de commande n'excédant pas 5 000 €.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision abroge la décision n° 100032DR08 du 1^{er} février 2010 donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés.

Signé : Jean-Michel POUVESLE, directeur de l'UMR n° 6606

UPS n° 44 - Transgénèse et archivage d'animaux modèles

M. YANN HERAULT
MME CÉCILE FREMOND

DEC. n° 100134DR08 du 24-09-2010

Délégation est donnée à M. Yann HERAULT, directeur de l'UPS n° 44, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yann HERAULT, délégation est donnée à Mme Cécile FREMOND, ingénieure de recherche aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrice SOULLIE, délégué régional Centre-Poitou-Charentes

UPS n° 44 - Transgénèse et archivage d'animaux modèles

MME CÉCILE FREMOND

DEC. n° 100135DR08 du 24-09-2010

Délégation est donnée à Mme Cécile FREMOND, ingénieure de recherche, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité tous

les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Yann HERAULT, directeur de l'UPS n° 44

DR10 - Alsace

UPR n° 22 - Institut Charles Sadron

M. PHILIPPE MESINI
M. PHILIPPE CHOFFEL
MME PAULE VANNSON
MME KATIA BRUZZONE

DEC. n° 100156DR10 du 01-02-2010

Délégation est donnée à M. Philippe MESINI, CR-CNRS, à M. Philippe CHOFFEL, IE-CNRS, à Mme Paule VANNSON, TCE-CNRS, et à Mme Katia BRUZZONE, TCN-CNRS, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS], dans la limite de 20 K€ HT.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-François LEGRAND, directeur de l'UPR n° 22

UPR n° 9002 - Architecture et réactivité de l'ARN

M. PATRICK FURRER

DEC. n° 100162DR10 du 01-02-2010

Délégation est donnée à M. Patrick FURRER, IE-CNRS, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS], dans la limite de 20 K€ HT.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Eric WESTHOF, directeur de l'UPR n° 9002

UMR n° 7044 - Etude des civilisations de l'Antiquité : de la Préhistoire à Byzance

MME ANNE-MARIE ADAM
MME SABINE ZINCK

DEC. n° 100171DR10 du 01-02-2010

Délégation est donnée à Mme Anne-Marie ADAM, professeure-UDS et à Mme Sabine ZINCK, TCN-CNRS, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS], dans la limite de 20 K€ HT.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Dominique BEYER, directeur de l'UMR n° 7044

UMR n° 7140 - Laboratoire de tectonique moléculaire du solide

M. JEAN-MARC PLANEIX

DEC. n° 100155DR10 du 01-02-2010

Délégation est donnée à M. Jean-Marc PLANEIX, professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS], dans la limite de 20 K€ HT.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Mir Wais HOSSEINI, directeur de l'UMR n° 7140

UMR n° 7156 - Génétique moléculaire, génomique et microbiologie

M. ROBERT MARTIN
M. JEAN-LUC SOUCIET

DEC. n° 100159DR10 du 01-02-2010

Délégation est donnée à M. Robert MARTIN, DR-CNRS, ainsi qu'à M. Jean-Luc SOUCIET professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS], dans la limite de 20 K€ HT.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Serge POTIER, directeur de l'UMR n° 7156

UMR n° 7515 - Laboratoire des matériaux, surfaces et procédés pour la catalyse

M. FRANÇOIS GARIN
MME VÉRONIQUE VERKRUYSSE
M. DOMINIQUE BÉGIN

DEC. n° 100163DR10 du 01-02-2010

Délégation est donnée à M. François GARIN, directeur de l'UMR n° 7515, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, soit 125 K€ HT à la date de signature de l'acte et pour les sub-délégrataires d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 K€ HT ;
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François GARIN, délégation de signature est donnée à Mme Véronique VERKRUYSSE, gestionnaire ainsi qu'à M. Dominique BÉGIN, CR-CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus, dans la limite de 20 K€ HT.

La décision n° 090083DR10 du 1^{er} octobre 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bertrand MINAULT, délégué régional Alsace

UMR n° 7515 - Laboratoire des matériaux, surfaces et procédés pour la catalyse

M. DOMINIQUE BÉGIN
MME VÉRONIQUE VERKRUYSSE

DEC. n° 100103DR10 du 22-01-2010

Délégation est donnée à M. Dominique BÉGIN, CR-CNRS, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS], dans la limite de 20 K€ HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique BÉGIN, délégation est donnée à Mme Véronique VERKRUYSSE, gestionnaire, aux fins mentionnées ci-dessus dans la limite de 20 K€ HT.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : François GARIN, directeur de l'UMR n° 7515

UMR n° 7516 - Institut de physique du globe de Strasbourg

M. LUIS RIVERA
MME BINTA MESMACQUE

DEC. n° 100153DR10 du 01-02-2010

Délégation est donnée à M. Luis RIVERA, professeur et à Mme Binta MESMACQUE, TCN-CNRS, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS], dans la limite de 20 K€ HT.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jacques HINDERER, directeur de l'UMR n° 7516

GDR n° 2918 - NEUTRINO

M. MARCOS DRACOS
M. JEAN SCHIHIN

DEC. n° 100167DR10 du 27-08-2010

Délégation est donnée à M. Marcos DRACOS, directeur du GDR n° 2918, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, soit 125 K€ HT à la date de signature de l'acte et pour les sub-délégrataires d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 K€ HT ;
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marcos DRACOS, délégation de signature est donnée à M. Jean SCHIHIN, administrateur, aux fins mentionnées ci-dessus, dans la limite de 20 K€ HT.

La décision n° 100012DR10 du 1^{er} février 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bertrand MINAULT, délégué régional Alsace

GDR n° 2918 - NEUTRINO

M. JEAN SCHIHIN

DEC. n° 100168DR10 du 27-08-2010

Délégation est donnée à M. Jean SCHIHIN, administrateur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS], dans la limite de 20 K€ HT. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Marcos DRACOS, directeur du GDR n° 2918

FRE n° 3229 - Cultures et sociétés en Europe

MME CATHY REIBEL

DEC. n° 100154DR10 du 01-02-2010

Délégation est donnée à Mme Cathy REIBEL, AI-CNRS, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS], dans la limite de 20 K€ HT. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pascal HINTERMEYER, directeur de la FRE n° 3229

FRE n° 3252 - Département de photochimie générale

MME CÉLINE CROUTXE-BARGHORN

DEC. n° 100095DR10 du 22-01-2010

Délégation est donnée à Mme Céline CROUTXE-BARGHORN, professeure des universités, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS], dans la limite de 20 K€ HT.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Xavier ALLONAS, directeur de la FRE n° 3252

UPS n° 3156 - Centre de neurochimie

M. PAUL PEVET**MME FRÉDÉRIQUE DINHOF**

DEC. n° 100157DR10 du 26-08-2010

Délégation est donnée à M. Paul PEVET, directeur de l'UPS n° 3156, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, soit 125 K€ HT à la date de signature de l'acte et pour les sub-délégués d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 K€ HT ;
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Paul PEVET, délégation de signature est donnée à Mme Frédérique DINHOF, AI-CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus, dans la limite de 20 K€ HT.

La décision n° 100034DR10 du 1^{er} février 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bertrand MINAULT, délégué régional Alsace

UPS n° 3156 - Centre de neurochimie

MME FRÉDÉRIQUE DINHOF

DEC. n° 100158DR10 du 26-08-2010

Délégation est donnée à Mme Frédérique DINHOF, AI-CNRS, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS], dans la limite de 20 K€ HT. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Paul PEVET, directeur de l'UPS n° 3156

ERL n° 7230 - Laboratoire image, ville, environnement

MME CHRISTIANE WEBER**M. CHRISTOPHE ENAUX****MME ESTELLE BAEHREL**

DEC. n° 100173DR10 du 01-09-2010

Délégation est donnée à Mme Christiane WEBER, directrice l'ERL n° 7230, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, soit 125 K€ HT à la date de signature de l'acte et pour les sub-délégués d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 K€ HT ;
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christiane WEBER, délégation de signature est donnée à M. Christophe ENAUX, maître de conférences ainsi qu'à Mme Estelle BAEHREL, TCE - UdS, aux fins mentionnées ci-dessus, dans la limite de 20 K€ HT.

La décision n° 100047DR10 du 1^{er} février 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bertrand MINAULT, délégué régional Alsace

ERL n° 7230 - Laboratoire image, ville, environnement

M. CHRISTOPHE ENAUX**MME ESTELLE BAEHREL**

DEC. n° 100174DR10 du 01-09-2010

Délégation est donnée à M. Christophe ENAUX, maître de conférences ainsi qu'à Mme Estelle BAEHREL, TCE - UdS, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS], dans la limite de 20 K€ HT.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Christiane WEBER, directrice l'ERL n° 7230

FRC n° 1589 - Institut de biologie moléculaire et cellulaire

M. ERIC WESTHOF
M. ALAIN KROL
M. PATRICK FURRER

DEC. n° 100176DR10 du 06-09-2010

Délégation est donnée à M. Eric WESTHOF, directeur de la FRC n° 1589, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, soit 125 K€ HT à la date de signature de l'acte et pour les sub-délégataires d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 K€ HT ;

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric WESTHOF, délégation de signature est donnée à M. Alain KROL, DR adjoint-CNRS, ainsi qu'à M. Patrick FURRER, IE-CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus, dans la limite de 20 K€ HT.

La décision n° 100048DR10 du 1^{er} février 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bertrand MINAULT, délégué régional Alsace

FRC n° 1589 - Institut de biologie moléculaire et cellulaire

M. ALAIN KROL
M. PATRICK FURRER

DEC. n° 100177DR10 du 06-09-2010

Délégation est donnée à M. Alain KROL, DR adjoint-CNRS, ainsi qu'à M. Patrick FURRER, IE-CNRS, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS], dans la limite de 20 K€ HT.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Eric WESTHOF, directeur de la FRC n° 1589

DR11 - Alpes

UPR n° 2940 - Institut Néel

M. ALAIN FONTAINE
M. PHILIPPE GANDIT
MME NATHALIE BOURGEAT-LAMI
MME CHRISTINE ZAMPAOLO
M. BENOÎT BOULANGER
M. PIERRE BORDET
MME MURIEL BOYER
MME FRANÇOISE MOLLIER SABET
M. JOËL CIBERT
M. DENIS FEINBERG
MME VÉRONIQUE FAUVEL
M. ANDRÉ SULPICE
M. JEAN DUMAS
MME CHRISTINE MARTINELLI

MME FLORENCE BOZON
MME ARMELLE MICHETTI
M. CHRISTIAN GIANESE
M. PHILIPPE JEANTET
M. FABRICE BRUNOUD

DEC. n° 100157DR11 du 01-09-2010

Délégation est donnée à M. Alain FONTAINE, directeur de l'UPR n° 2940, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain FONTAINE, délégation de signature est donnée à M. Philippe GANDIT, directeur de recherches CNRS et coordonnateur technique du laboratoire, à Mme Nathalie BOURGEAT-LAMI, assistante-ingénieure et assistante de direction du laboratoire, et à Mme Christine ZAMPAOLO, ingénieure d'études et responsable gestion financière, aux fins mentionnées ci-dessus d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT.

Pour le département MCMF :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain FONTAINE, délégation de signature est donnée à M. Benoît BOULANGER, professeur UJF, directeur-adjoint de l'unité et directeur du département MCMF, à l'effet de signer tous les documents afférents au département MCMF, aux fins mentionnées ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Benoît BOULANGER, délégation de signature est donnée à M. Pierre BORDET, directeur de recherches CNRS et directeur-adjoint du département et à Mme Muriel BOYER, technicienne et assistante de direction du département, à l'effet de signer tous les documents afférents au département MCMF, aux fins mentionnées ci-dessus.

Mme Françoise MOLLIER SABET, technicienne et gestionnaire du département, aux fins mentionnées ci-dessus, excepté les missions, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 5 000 € HT.

Pour le département NANO :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain FONTAINE, délégation de signature est donnée à M. Joël CIBERT, directeur de recherches CNRS, directeur-adjoint de l'unité et directeur du département NANO, à l'effet de signer tous les documents afférents au département NANO, aux fins mentionnées ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Joël CIBERT, délégation de signature est donnée à M. Denis FEINBERG, directeur de recherches CNRS et directeur-adjoint du département et à Mme Véronique FAUVEL, ingénieure d'études et assistante de direction du département, à l'effet de signer tous les documents afférents au département NANO, aux fins mentionnées ci-dessus.

Pour le département MCBT :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain FONTAINE, délégation de signature est donnée à M. André SULPICE, directeur de recherches CNRS, directeur-adjoint de l'unité et directeur du département MCBT, à l'effet de signer tous les documents afférents au département MCBT, aux fins mentionnées ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. André SULPICE, délégation de signature est donnée à M. Jean DUMAS, directeur de recherches CNRS et directeur-adjoint du département et à Mme Christine MARTINELLI, technicienne et assistante de direction du département, à l'effet de signer tous les documents afférents au département MCBT, aux fins mentionnées ci-dessus.

Mme Florence BOZON, technicienne et gestionnaire du département, aux fins mentionnées ci-dessus, excepté les missions, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 5 000 € HT.

Pour les services du laboratoire Institut Néel :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain FONTAINE, délégation de signature est donnée à :

- Mme Armelle MICHETTI, ingénieure d'études et documentaliste, uniquement en ce qui concerne les activités de la bibliothèque des laboratoires du polygone scientifique de Grenoble, aux fins mentionnées ci-dessus, excepté les missions, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 2 000 € HT ;

- M. Christian GIANESE, ingénieur de recherche, uniquement en ce qui concerne les activités du service de liquéfaction, aux fins mentionnées ci-dessus, excepté les missions, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT ;

- M. Philippe JEANTET, ingénieur de recherche, uniquement en ce qui concerne les activités du service SERAS, aux fins mentionnées ci-dessus, excepté les missions, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT ;

- M. Fabrice BRUNOUD, technicien, uniquement en ce qui concerne les activités du magasin, aux fins mentionnées ci-dessus, excepté les missions, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 10 000 € HT ;

En cas de nécessité extrême, les directeurs de département peuvent signer des documents provenant d'un autre département que le leur.

La décision n° 100065DR11 du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jérôme VITRE, délégué régional Alpes

UPR n° 5301 - Centre de recherches sur les macromolécules végétales

M. REDOUANE BORSALI
MME JOELLE PAPARELLA
MME ISABELLE CALDARA
MME MARTINE MORALES

DEC. n° 100123DR11 du 01-09-2010

Délégation est donnée à M. Redouane BORSALI, directeur de l'UPR n° 5301, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Redouane BORSALI, délégation de signature est donnée à Mme Joelle PAPARELLA, technicienne, aux fins mentionnées ci-dessus d'un montant unitaire inférieur ou égal à 50 000 € HT, à Mme Isabelle CALDARA, assistante-ingénieure, aux fins mentionnées ci-dessus d'un montant unitaire inférieur ou égal à 10 000 € HT, et à Mme Martine MORALES, technicienne, aux fins mentionnées ci-dessus d'un montant unitaire inférieur ou égal à 5 000 € HT.

La décision n° 100093DR11 du 1^{er} juin 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jérôme VITRE, délégué régional Alpes

UMR n° 1563 - Ambiances architecturales et urbaines

M. HENRY TORGUE
M. GRÉGOIRE CHELKOFF

DEC. n° 100107DR11 du 01-09-2010

Délégation est donnée à M. Henry TORGUE, directeur de l'UMR n° 1563, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Henry TORGUE, délégation de signature est donnée à M. Grégoire CHELKOFF, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 100041DR11 du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jérôme VITRE, délégué régional Alpes

UMR n° 5025 - Laboratoire de géodynamique des chaînes alpines

M. PHILIPPE CARDIN
M. PIETER VAN DER BEEK
MME CLAUDINE MEUGNIOT

DEC. n° 100126DR11 du 01-09-2010

Délégation est donnée à M. Philippe CARDIN, directeur de l'UMR n° 5025, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe CARDIN, délégation de signature est donnée à M. Pieter van der BEEK, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus, et à Mme Claudine MEUGNIOT, ingénieure d'études, aux fins mentionnées ci-dessus d'un montant unitaire inférieur ou égal à 10 000 € HT.

La décision n° 100007DR11 du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jérôme VITRE, délégué régional Alpes

UMR n° 5063 - Département de pharmacochimie moléculaire

M. JEAN-LUC DECOUT

DEC. n° 100173DR11 du 01-09-2010

Délégation est donnée à M. Jean-Luc DECOUT, directeur de l'UMR n° 5063, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-

1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de la signature de l'acte, les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation. La décision n° 100074DR11 du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jérôme VITRE, délégué régional Alpes

UMR n° 5075 - Institut de biologie structurale Jean-Pierre Ebel

MME PEBAY-PEYROULA
M. JACQUES SAUDRAIX
M. JEAN-CLAUDE BARBIER
MME ISABELLE DOS SANTOS

DEC. n° 100152DR11 du 01-09-2010

Délégation est donnée à Mme Eva PEBAY-PEYROULA, directrice de l'UMR n° 5075, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :
1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Eva PEBAY-PEYROULA, délégation de signature est donnée à M. Jacques SAUDRAIX, ingénieur CEA, aux fins mentionnées ci-dessus, à M. Jean-Claude BARBIER, assistant-ingénieur, aux fins mentionnées ci-dessus, et à Mme Isabelle dos SANTOS, technicienne, aux fins mentionnées ci-dessus, excepté les missions, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 4 000 € HT.

La décision n° 100033DR11 du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jérôme VITRE, délégué régional Alpes

UMR n° 5092 - Biochimie et biophysique des systèmes intégrés

M. FRANÇOIS BOULAY
MME MARIE-PIERRE DOUAY

DEC. n° 100133DR11 du 01-09-2010

Délégation est donnée à M. François BOULAY, directeur de l'UMR n° 5092, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François BOULAY, délégation de signature est donnée à Mme Marie-Pierre DOUAY, technicienne, aux fins mentionnées ci-dessus d'un montant unitaire inférieur ou égal à 2 000 € HT.

La décision n° 100051DR11 du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jérôme VITRE, délégué régional Alpes

UMR n° 5104 - VERIMAG

M. NICOLAS HALBWACHS
MME SUSANNE GRAF

DEC. n° 100125DR11 du 01-09-2010

Délégation est donnée à M. Nicolas HALBWACHS, directeur de l'UMR n° 5104, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas HALBWACHS, délégation de signature est donnée à Mme Susanne GRAF, directeur de recherches, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 100035DR11 du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jérôme VITRE, délégué régional Alpes

UMR n° 5105 - Laboratoire de psychologie et neurocognition

MME SYLVIANE VALDOIS
MME CLAIRE LEROY BERNARD

DEC. n° 100122DR11 du 01-09-2010

Délégation est donnée à Mme Sylviane VALDOIS, directrice de l'UMR n° 5105, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sylviane VALDOIS, délégation de signature est donnée à Mme Claire LEROY BERNARD, secrétaire d'administration scolaire et universitaire, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 100046DR11 du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jérôme VITRE, délégué régional Alpes

UMR n° 5108 - Laboratoire d'Annecy-le-Vieux de physique théorique

M. FAWZI BOUDJEMA
Mlle GENEVIÈVE BELANGER
Mme DOMINIQUE TURC

DEC. n° 100124DR11 du 01-09-2010

Délégation est donnée à M. Fawzi BOUDJEMA, directeur de l'UMR n° 5108, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fawzi BOUDJEMA, délégation de signature est donnée à Mlle Geneviève BELANGER, directrice de recherches et à Mme Dominique TURC, ingénieure d'études, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 100063DR11 du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jérôme VITRE, délégué régional Alpes

UMR n° 5109 - Laboratoire de planétologie de Grenoble

Mme ODILE DUTUIT
M. BERNARD SCHMITT
Mme BÉATRICE BOURDON PIBARET
Mme AKILA MOKHTARI

DEC. n° 100117DR11 du 01-09-2010

Délégation est donnée à Mme Odile DUTUIT, directrice de l'UMR n° 5109, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Odile DUTUIT, délégation de signature est donnée à M. Bernard SCHMITT, directeur de recherches, à Mme Béatrice BOURDON PIBARET, ingénieure d'études, aux fins mentionnées ci-dessus et à Mme Akila MOKHTARI, technicienne, aux fins mentionnées ci-dessus d'un montant unitaire inférieur ou égal à 800 € HT.

La décision n° 100026DR11 du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jérôme VITRE, délégué régional Alpes

UMR n° 5127 - Laboratoire de mathématiques

M. DIDIER BRESCH

DEC. n° 100197DR11 du 01-09-2010

Délégation est donnée à M. Didier BRESCH, directeur de l'UMR n° 5127, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

La décision n° 100099DR11 du 8 juillet 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jérôme VITRE, délégué régional Alpes

UMR n° 5129 - Laboratoire des technologies de la microélectronique

M. OLIVIER JOUBERT
M. JUMANA BOUSSEY
Mme STÉPHANIE BERGER

DEC. n° 100134DR11 du 01-09-2010

Délégation est donnée à M. Olivier JOUBERT, directeur de l'UMR n° 5129, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier JOUBERT, délégation de signature est donnée à M. Jumana BOUSSEY, directeur et recherche et à Mme Stéphanie BERGER, ingénieure d'études, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 100020DR11 du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jérôme VITRE, délégué régional Alpes

UMR n° 5130 - Institut de microélectronique, électromagnétisme et photonique - Laboratoire d'hyperfréquences et caractérisation

M. GÉRARD GHIBAUO
M. JEAN-EMMANUEL BROQUIN

DEC. n° 100127DR11 du 01-09-2010

Délégation est donnée à M. Gérard GHIBAUO, directeur de l'UMR n° 5130, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gérard GHIBAUO, délégation de signature est donnée à M. Jean-Emmanuel

BROQUIN, professeur de Grenoble INP, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 100057DR11 du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jérôme VITRE, délégué régional Alpes

UMR n° 5159 - Techniques de l'informatique et de la micro-électronique pour l'architecture des systèmes intégrés

MME DOMINIQUE BORRIONE

M. RÉGIS LEVEUGLE

M. SALVADOR MIR

DEC. n° 100141DR11 du 01-09-2010

Délégation est donnée à Mme Dominique BORRIONE, directrice de l'UMR n° 5159, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Dominique BORRIONE, délégation de signature est donnée à M. Régis LEVEUGLE, professeur, et à M. Salvador MIR, directeur de recherches, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 100045DR11 du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jérôme VITRE, délégué régional Alpes

UMR n° 5163 - Adaptation et pathogénie des micro-organismes

MME CESBRON-DELAUW

M. JOHANNES GEISELMANN

MME NICOLE KOPCZYNSK

DEC. n° 100137DR11 du 01-09-2010

Délégation est donnée à Mme Marie-France CESBRON-DELAUW, directrice de l'UMR n° 5163, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-France CESBRON-DELAUW, délégation de signature est donnée à M. Johannes GEISELMANN, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus et à Mme Nicole KOPCZYNSK, technicienne, aux fins mentionnées ci-dessus d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT.

La décision n° 100032DR11 du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jérôme VITRE, délégué régional Alpes

UMR n° 5168 - Laboratoire de physiologie cellulaire végétale

Mlle MARYLIN VANTARD

M. NORBERT ROLLAND

DEC. n° 100151DR11 du 01-09-2010

Délégation est donnée à Mlle Marylin VANTARD, directrice de l'UMR n° 5168, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mlle Marylin VANTARD, délégation de signature est donnée à M. Norbert ROLLAND, directeur de recherches, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 100004DR11 du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jérôme VITRE, délégué régional Alpes

UMR n° 5183 - Laboratoire de glaciologie et géophysique de l'environnement

M. PAOLO LAJ

M. JEAN-LUC JAFFREZO

M. GERHARD KRINNER

MME MAUD GALLARDO

DEC. n° 100132DR11 du 01-09-2010

Délégation est donnée à M. Paolo LAJ, directeur de l'UMR n° 5183, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Paolo LAJ, délégation de signature est donnée à M. Jean-Luc JAFFREZO, directeur de recherches, à M. Gerhard KRINNER, chargé de recherche, et à Mme Maud GALLARDO, ingénieure d'études, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 100005DR11 du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jérôme VITRE, délégué régional Alpes

UMR n° 5194 - Politiques publiques, actions politiques, territoires

M. GUY SAEZ
M. BERNARD DENNI
M. BERNARD PECQUEUR
MME VÉRONIQUE STRIPPOLI

DEC. n° 100172DR11 du 01-02-2010

Délégation est donnée à M. Guy SAEZ, directeur de l'UMR n° 5194, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de la signature de l'acte, les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guy SAEZ, délégation de signature est donnée à M. Bernard DENNI, professeur des universités, à M. Bernard PECQUEUR, professeur des universités, et à Mme Véronique STRIPPOLI, assistante-ingénieure, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 100067DR11 du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jérôme VITRE, délégué régional Alpes

UMR n° 5204 - Environnements, dynamiques et territoires de la montagne

M. JEAN-JACQUES DELANNOY
M. DOMINIQUE GASQUET

DEC. n° 100181DR11 du 01-09-2010

Délégation est donnée à M. Jean-Jacques DELANNOY, directeur de l'UMR n° 5204, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de la signature de l'acte,
 2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Jacques DELANNOY, délégation de signature est donnée à M. Dominique GASQUET, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 100022DR11 du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jérôme VITRE, délégué régional Alpes

UMR n° 5216 - Laboratoire GIPSA-LAB

M. JEAN-MICHEL DION
MME MARIE-ROSE ALFARA
M. GÉRARD BAILLY
M. JÉROME MARS
M. JEAN-MARC THIRIET

DEC. n° 100188DR11 du 01-09-2010

Délégation est donnée à M. Jean-Michel DION, directeur de l'UMR n° 5216, à l'effet de signer, au nom du délégué régional,

pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de la signature de l'acte, les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Michel DION, délégation de signature est donnée à Mme Marie-Rose ALFARA, ingénieure d'études, à M. Gérard BAILLY, directeur de recherches, à M. Jérôme MARS, professeur des universités, et à M. Jean-Marc THIRIET, professeur des universités, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 100090DR11 du 1^{er} avril 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jérôme VITRE, délégué régional Alpes

UMR n° 5217 - Laboratoire d'informatique de Grenoble

MME BRIGITTE PLATEAU
MME CATHERINE GARBAY
M. HERVÉ MARTIN
M. CHRISTIAN LAUGIER
MME CHRISTINE GUIMET

DEC. n° 100175DR11 du 01-09-2010

Délégation est donnée à Mme Brigitte PLATEAU, directrice de l'UMR n° 5217, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de la signature de l'acte,
 2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Brigitte PLATEAU, délégation de signature est donnée à Mme Catherine GARBAY, directrice de recherches, à M. Hervé MARTIN, professeur des universités, à M. Christian LAUGIER, directeur de recherches, et à Mme Christine GUIMET, assistante-ingénieure, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 100024DR11 du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jérôme VITRE, délégué régional Alpes

UMR n° 5224 - Laboratoire Jean Kuntzmann

M. GEORGES-HENRI COTTET
MME SYLVIE KOSTIGUIAN
MME DELPHINE FAVRE-GIRAUD
M. FABRICE NEYRET

DEC. n° 100138DR11 du 01-09-2010

Délégation est donnée à M. Georges-Henri COTTET, directeur de l'UMR n° 5224, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-

1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de la signature de l'acte, les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Georges-Henri COTTET, délégation de signature est donnée à Mme Sylvie KOSTIGUIAN, ingénieure d'études, à Mlle Delphine FAVRE-GIRAUD, assistante-ingénieure, et à M. Fabrice NEYRET, directeur de recherches, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 100075DR11 du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jérôme VITRE, délégué régional Alpes

UMR n° 5249 - Laboratoire de chimie et biologie des métaux

M. MARC FONTECAVE
MME ELISABETH MINTZ
M. JEAN-MARC LATOUR
M. STEPHANE MENAGE

DEC. n° 100154DR11 du 01-09-2010

Délégation est donnée à M. Marc FONTECAVE, directeur de l'UMR n° 5249, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc FONTECAVE, délégation de signature est donnée à Mme Elisabeth MINTZ, directrice de recherches, à M. Jean-Marc LATOUR, chercheur, et à M. Stephane MENAGE, directeur de recherches, aux fins mentionnés ci-dessus d'un montant unitaire inférieur ou égal à 50 000 € HT.

La décision n° 100088DR11 du 27 avril 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jérôme VITRE, délégué régional Alpes

UMR n° 5250 - Département de chimie moléculaire

M. PASCAL DUMY
M. JEAN-CLAUDE MOUTET
M. JACQUES EINHORN
M. ALAIN DERONZIER
MME ANNE MILET
M. SERGE COSNIER

DEC. n° 100183DR11 du 01-09-2010

Délégation est donnée à M. Pascal DUMY, directeur de l'UMR n° 5250, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de la signature de l'acte, les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal DUMY, délégation de signature est donnée à M. Jean-Claude MOUTET, professeur des universités, à M. Jacques EINHORN, directeur de recherches, à M. Alain DERONZIER, directeur de recherches, à Mme Anne MILET, professeure des universités, et à M. Serge COSNIER, directeur de recherches, aux fins mentionnées ci-dessus d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT.

La décision n° 100083DR11 du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jérôme VITRE, délégué régional Alpes

UMR n° 5252 - Laboratoire d'économie de la production et de l'intégration internationale

M. PATRICK CRIQUI
MME CÉLINE RIVAL

DEC. n° 100118DR11 du 01-09-2010

Délégation est donnée à M. Patrick CRIQUI, directeur de l'UMR n° 5252, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick CRIQUI, délégation de signature est donnée à Mme Céline RIVAL, technicienne, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 100047DR11 du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jérôme VITRE, délégué régional Alpes

UMR n° 5266 - Science et ingénierie, matériaux procédés

M. MICHEL PONS
MME ANNE-MARIE TUPIN
M. BRUNO MAILLARD
M. JEAN-JACQUES BLANDIN
M. YVES FAUTRELLE
MME VIRGINIE CHAPAYS
MME PASCALE ESTEOULE
MME CLAIRE THOMASSON

DEC. n° 100184DR11 du 01-09-2010

Délégation est donnée à M. Michel PONS, directeur de l'UMR n° 5266, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de la signature de l'acte, les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel PONS, délégation de signature est donnée à Mme Anne-Marie TUPIN, ingénieure d'études, aux fins mentionnées ci-dessus et à M. Bruno MAILLARD, assistant-ingénieur, aux fins mention-

nées ci-dessus d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT, à M. Jean-Jacques BLANDIN, directeur de recherches, responsable du groupe GPM2, à M. Yves FAUTRELLE, professeur INPG, responsable du groupe EPM, à Mme Virginie CHAPAYS, technicienne de la recherche, gestionnaire du groupe PM, à Mme Pascale ESTEOULE, ingénieure d'études (1D INPG), gestionnaire du groupe EPM, et à Mme Claire THOMASSON, technicienne de la recherche, gestionnaire du groupe GPM2, aux fins mentionnées ci-dessus d'un montant unitaire inférieur ou égal à 3 000 € HT. La décision n° 100027DR11 du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jérôme VITRE, délégué régional Alpes

UMR n° 5269 - Laboratoire G2Elab

M. JAMES ROUDET
M. YVES MARECHAL
M. OLIVIER LESAIN
MME JACQUELINE DELAYE

DEC. n° 100150DR11 du 01-09-2010

Délégation est donnée à M. James ROUDET, directeur de l'UMR n° 5269, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. James ROUDET, délégation de signature est donnée à M. Yves MARECHAL, professeur, à M. Olivier LESAIN, directeur de recherches, aux fins mentionnées ci-dessus et à Mme Jacqueline DELAYE, assistante-ingénieure, aux fins mentionnées ci-dessus excepté les missions.

La décision n° 100025DR11 du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jérôme VITRE, délégué régional Alpes

UMR n° 5272 - Laboratoire G-SCOP

M. YANNICK FREIN
M. FRANÇOIS VILLENEUVE
MME AMANDINE MONIN

DEC. n° 100142DR11 du 01-09-2010

Délégation est donnée à M. Yannick FREIN, directeur de l'UMR n° 5272, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yannick FREIN, délégation de signature est donnée à M. François VILLENEUVE, professeur, et à Mme Amandine MONIN, ingénieure d'études, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 100044DR11 du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jérôme VITRE, délégué régional Alpes

UMR n° 5518 - Laboratoire de génie des procédés papetiers

M. NACEUR BELGACEM
MME EVELYNE MAURET
M. STÉPHANE VERNAC

DEC. n° 100155DR11 du 01-09-2010

Délégation est donnée à M. Naceur BELGACEM, directeur de l'UMR n° 5518, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Naceur BELGACEM, délégation de signature est donnée à Mme Evelyne MAURET, professeure, et à M. Stéphane VERNAC, ingénieur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 100082DR11 du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jérôme VITRE, délégué régional Alpes

UMR n° 5520 - Laboratoire de rhéologie

M. ALBERT MAGNIN
MME NADIA EK KISSI-MOLLARD
MME HÉLÈNE GAILLARD

DEC. n° 100182DR11 du 01-09-2010

Délégation est donnée à M. Albert MAGNIN, directeur de l'UMR n° 5520, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de la signature de l'acte,
- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Albert MAGNIN, délégation de signature est donnée à Mme Nadia EK KISSI-MOLLARD, directrice de recherches, aux fins mentionnées ci-dessus, et à Mme Hélène GAILLARD, ingénieure de recherches, aux fins mentionnées ci-dessus d'un montant unitaire inférieur ou égal à 2000 € HT.

La décision n° 100021DR11 du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jérôme VITRE, délégué régional Alpes

UMR n° 5521 - Laboratoire sols, solides, structures - risques

M. JACQUES-JEAN-MARIE DESRUES
M. PASCAL VILLARD
MME SONIA MARTINATO

DEC. n° 100116DR11 du 01-09-2010

Délégation est donnée à M. Jacques-Jean-Marie DESRUES, directeur de l'UMR n° 5521, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques-Jean-Marie DESRUES, délégation de signature est donnée à M. Pascal VILLARD, professeur des universités, aux fins mentionnées ci-dessus et à Mme Sonia MARTINATO, technicienne, aux fins mentionnées ci-dessus d'un montant unitaire inférieur ou égal à 800 € HT.

La décision n° 100034DR11 du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jérôme VITRE, délégué régional Alpes

UMR n° 5553 - Laboratoire d'écologie alpine

M. PIERRE TABERLET
MME IRÈNE TILL-BOTTRAUD
M. LUDOVIC GIELLY

DEC. n° 100112DR11 du 01-09-2010

Délégation est donnée à M. Pierre TABERLET, directeur de l'UMR n° 5553, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre TABERLET, délégation de signature est donnée à Mme Irène TILL-BOTTRAUD, directrice de recherches, et à M. Ludovic GIELLY, ingénieur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 100030DR11 du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jérôme VITRE, délégué régional Alpes

UMR n° 5559 - Laboratoire de géophysique interne et tectonophysique

M. PHILIPPE CARDIN
MME ANNE PAUL
MME FRANCE BLANC

DEC. n° 100174DR11 du 01-09-2010

Délégation est donnée à M. Philippe CARDIN, directeur de l'UMR n° 5559, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe CARDIN, délégation de signature est donnée à Mme Anne PAUL, directrice de recherches et à Mme France BLANC, ingénieure d'études aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 100095DR11 du 7 juin 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jérôme VITRE, délégué régional Alpes

UMR n° 5564 - Laboratoire d'étude des transferts en hydrologie et environnement

M. THIERRY LEBEL
M. PATRICK PIERSON
M. JEAN-PAUL LAURENT

DEC. n° 100143DR11 du 01-09-2010

Délégation est donnée à M. Thierry LEBEL, directeur de l'UMR n° 5564, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry LEBEL, délégation de signature est donnée à M. Patrick PIERSON, professeur, et à M. Jean-Paul LAURENT, chargé de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 100144DR11 du 1^{er} septembre 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jérôme VITRE, délégué régional Alpes

UMR n° 5582 - Institut Fourier

M. MICHEL BRION
M. GÉRARD BESSON

DEC. n° 100120DR11 du 01-09-2010

Délégation est donnée à M. Michel BRION, directeur de l'UMR n° 5582, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel BRION, délégation de signature est donnée à M. Gérard BESSON, directeur de recherches, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 100016DR11 du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jérôme VITRE, délégué régional Alpes

UMR n° 5588 - Laboratoire de spectrométrie physique

M. THIERRY DOMBRE
M. JACQUES DEROUARD
MME ANNICK BLANC

DEC. n° 100128DR11 du 01-09-2010

Délégation est donnée à M. Thierry DOMBRE, directeur de l'UMR n° 5588, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry DOMBRE, délégation de signature est donnée à M. Jacques DEROUARD, professeur des universités, aux fins mentionnées ci-dessus et à Mme Annick BLANC, ingénieure d'études, aux fins mentionnées ci-dessus d'un montant unitaire inférieur ou égal à 60 000 € HT.

La décision n° 100042DR11 du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jérôme VITRE, délégué régional Alpes

UMR n° 5631 - Laboratoire d'électrochimie et de physico-chimie des matériaux et des interfaces

M. ERIC VIEIL
M. RICARDO NOGUEIRA
MME THEODOLINDA VIVENZIO
M. ERIC CHAINET

DEC. n° 100121DR11 du 01-09-2010

Délégation est donnée à M. Eric VIEIL, directeur de l'UMR n° 5631, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric VIEIL, délégation de signature est donnée à M. Ricardo NOGUEIRA, professeur des universités, à Mme Theodolinda VIVENZIO, ingénieure d'études, et à M. Eric CHAINET, chargé de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 100076DR11 du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jérôme VITRE, délégué régional Alpes

UMS n° 5638 - Cellule de coordination documentaire nationale pour les mathématiques

M. YVES LAURENT
MME MYRIAM LAURENS

DEC. n° 100109DR11 du 01-09-2010

Délégation est donnée à M. Yves LAURENT, directeur de l'UMS n° 5638, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves LAURENT, délégation de signature est donnée à Mme Myriam LAURENS, technicienne, aux fins mentionnées ci-dessus d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT.

La décision n° 100013DR11 du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jérôme VITRE, délégué régional Alpes

UMR n° 5814 - Laboratoire d'Annecy-le-Vieux de physique des particules

M. JEAN KARYOTAKIS
M. LIONEL BERT-ERBOUL
M. JEAN-PIERRE LEES
MME NADINE NEYROUD

DEC. n° 100129DR11 du 01-09-2010

Délégation est donnée à M. Jean KARYOTAKIS, directeur de l'UMR n° 5814, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean KARYOTAKIS, délégation de signature est donnée à M. Lionel BERT-ERBOUL, ingénieur d'études, à M. Jean-Pierre LEES, directeur

de recherches, et à Mme Nadine NEYROUD, ingénieure de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 100062DR11 du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jérôme VITRE, délégué régional Alpes

UMR n° 5819 - Structures et propriétés d'architectures moléculaires

M. JEAN-PIERRE TRAVERS
M. ROBERTO CALEMCZUK
Mlle CÉLINE DELEVAL

DEC. n° 100156DR11 du 01-09-2010

Délégation est donnée à M. Jean-Pierre TRAVERS, directeur de l'UMR n° 5819, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Pierre TRAVERS, délégation de signature est donnée à M. Roberto CALEMCZUK, directeur de recherches, aux fins mentionnées ci-dessus, et à Mlle Céline DELEVAL, technicienne, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 100019DR11 du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jérôme VITRE, délégué régional Alpes

UMR n° 5820 - Centre d'études et de recherches appliquées à la gestion

M. PASCAL DUMONTIER
M. CHARLES PIOT
Mme FLORENCE ALBERTI

DEC. n° 100131DR11 du 01-09-2010

Délégation est donnée à M. Pascal DUMONTIER, directeur de l'UMR n° 5820, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal DUMONTIER, délégation de signature est donnée à M. Charles PIOT, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus, et à Mme Florence ALBERTI, assistante-ingénieure, aux fins mentionnées ci-dessus d'un montant unitaire inférieur ou égal à 300 € HT.

La décision n° 100059DR11 du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jérôme VITRE, délégué régional Alpes

UMR n° 5821 - Laboratoire de physique subatomique et de cosmologie

M. SERGE KOX
Mme COLETTE DESLORIEUX
Mme CHRISTINE SERVOZ-GAVIN

DEC. n° 100147DR11 du 01-09-2010

Délégation est donnée à M. Serge KOX, directeur de l'UMR n° 5821, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Serge KOX, délégation de signature est donnée à Mme Colette DESLORIEUX, ingénieure de recherche, et à Mme Christine SERVOZ-GAVIN, assistante-ingénieure, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 100052DR11 du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jérôme VITRE, délégué régional Alpes

UMR n° 6417 - Laboratoire souterrain de Modane

M. FABRICE PIQUEMAL
M. MICHEL ZAMPAOLO

DEC. n° 100110DR11 du 01-09-2010

Délégation est donnée à M. Fabrice PIQUEMAL, directeur de l'UMR n° 6417, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de la signature de l'acte,
- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabrice PIQUEMAL, délégation de signature est donnée à M. Michel ZAMPAOLO, ingénieur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus. La décision n° 100048DR11 du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jérôme VITRE, délégué régional Alpes

UMR n° 8191 - Spintronique et technologie des composants

M. ALAIN SCHUHL
M. BERNARD DIENY
Mlle CATHERINE BROISIN

DEC. n° 100136DR11 du 01-09-2010

Délégation est donnée à M. Alain SCHUHL, directeur de l'UMR n° 8191, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris

en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de la signature de l'acte, les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain SCHUHL, délégation de signature est donnée à M. Bernard DIENY, ingénieur chercheur CEA, et à Mlle Catherine BROISIN, assistante-ingénieure, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 100031DR11 du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jérôme VITRE, délégué régional Alpes

GDR n° 2596 - Centre Jean-Marie Mariotti

M. ALAIN CHELLI
M. GILLES DUVERT
Mlle FRANCOISE BOUILLET

DEC. n° 100177DR11 du 01-09-2010

Délégation est donnée à M. Alain CHELLI, directeur du GDR n° 2596, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain CHELLI, délégation de signature est donnée à M. Gilles DUVERT, astronome, aux fins mentionnées ci-dessus, et à Mlle Françoise BOUILLET, assistante-ingénieure, aux fins mentionnées ci-dessus d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT. La décision n° 100068DR11 du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jérôme VITRE, délégué régional Alpes

GDR n° 2619 - Conceptions de microbio-capteurs électrochimiques pour la santé, l'environnement et la sécurité alimentaire

M. SERGE COSNIER

DEC. n° 100200DR11 du 01-09-2010

Délégation est donnée à M. Serge COSNIER, directeur du GDR n° 2619, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

La décision n° 100028DR11 du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jérôme VITRE, délégué régional Alpes

GDR n° 2900 - Equations cinétiques et hyperboliques : aspects numériques, théoriques, et de modélisation

M. STÉPHANE LABBE
MME SYLVIE KOSTIGUIAN

DEC. n° 100139DR11 du 01-09-2010

Délégation est donnée à M. Stéphane LABBE, directeur du GDR n° 2900, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane LABBE, délégation de signature est donnée à Mme Sylvie KOSTIGUIAN, ingénieure d'études, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 100086DR11 du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jérôme VITRE, délégué régional Alpes

GDR n° 2921 - Physique subatomique et calculs sur réseau

M. JAUME CARBONELL
MME COLETTE DESLORIEUX

DEC. n° 100145DR11 du 01-09-2010

Délégation est donnée à M. Jaume CARBONELL, directeur du GDR n° 2921, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jaume CARBONELL, délégation de signature est donnée à Mme Colette DESLORIEUX, ingénieure de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 100084DR11 du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jérôme VITRE, délégué régional Alpes

GDR n° 2973 - C'Nano Rhône-Alpes

M. LAURENT LEVY

DEC. n° 100194DR11 du 01-09-2010

Délégation est donnée à M. Laurent LEVY, directeur du GDR n° 2973, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

La décision n° 100080DR11 du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jérôme VITRE, délégué régional Alpes

GDR n° 3034 - Physique du Nucléon

M. ERIC VOUTIER

MME COLETTE DESLORIEUX

DEC. n° 100146DR11 du 01-09-2010

Délégation est donnée à M. Eric VOUTIER, directeur du GDR n° 3034, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric VOUTIER, délégation de signature est donnée à Mme Colette DESLORIEUX, ingénieure de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 100085DR11 du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jérôme VITRE, délégué régional Alpes

GDR n° 3168 - Génie de la programmation et du logiciel

M. YVES LEDRU

MME CHRISTINE GUIMET

DEC. n° 100114DR11 du 01-09-2010

Délégation est donnée à M. Yves LEDRU, directeur du GDR n° 3168, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves LEDRU, délégation de signature est donnée à Mme Christine GUIMET, assistante-ingénieure, aux fins mentionnées ci-dessus d'un montant unitaire inférieur ou égal à 2 500 € HT.

La décision n° 100015DR11 du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jérôme VITRE, délégué régional Alpes

GDR n° 3181 - Elaboration, fonctionnalisation, physique et applications du diamant

M. ETIENNE BUSTARRET

DEC. n° 100111DR11 du 01-09-2010

Délégation est donnée à M. Etienne BUSTARRET, directeur du GDR n° 3181, à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de la signature de l'acte,
 2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.
- La décision n° 100012DR11 du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jérôme VITRE, délégué régional Alpes

GDR n° 3219 - Physique mésoscopique des ondes pour imagerie en milieux complexes

M. SERGUEI SKIPETROV

DEC. n° 100195DR11 du 01-09-2010

Délégation est donnée à M. Serguei SKIPETROV, directeur du GDR n° 3219, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

La décision n° 100081DR11 du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jérôme VITRE, délégué régional Alpes

FRE n° 3200 - Laboratoire de chimie inorganique et biologique

MME PASCALE MALDIVI

M. MICHEL BARDET

DEC. n° 100191DR11 du 01-09-2010

Délégation est donnée à Mme Pascale MALDIVI, directrice de la FRE n° 3200, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Pascale MALDIVI, délégation de signature est donnée à M. Michel BARDET, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 100023DR11 du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jérôme VITRE, délégué régional Alpes

FRE n° 3220 - Laboratoire optimisation de la conception et ingénierie de l'environnement

MME LINGAI LUO
M. BENOÎT STUTZ

DEC. n° 100149DR11 du 01-09-2010

Délégation est donnée à Mme Lingai LUO, directrice de la FRE n° 3220, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Lingai LUO, délégation de signature est donnée à M. Benoît STUTZ, maître de conférences HDR, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 100056DR11 du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jérôme VITRE, délégué régional Alpes

UPS n° 2966 - Unité de logistique internationale - services et soutien aux expériences

M. PHILIPPE BRION
MME VÉRONIQUE COMBET
MME GÉRALDINE ANGLADE

DEC. n° 100144DR11 du 01-09-2010

Délégation est donnée à M. Philippe BRION, directeur de LUPS n° 2966, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe BRION, délégation de signature est donnée à Mme Véronique COMBET, technicienne, aux fins mentionnées ci-dessus, et à

Mme Géraldine ANGLADE, assistante-ingénieure, aux fins mentionnées ci-dessus (excepté les missions) d'un montant unitaire inférieur ou égal à 4 000 € HT.

La décision n° 100029DR11 du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jérôme VITRE, délégué régional Alpes

UMS n° 832 - Observatoire des sciences de l'Univers de Grenoble

M. HENRI-CLAUDE NATAF
MME HÉLÈNE HOSTACHY
M. ALAIN VIVIER

DEC. n° 100148DR11 du 01-09-2010

Délégation est donnée à M. Henri-Claude NATAF, directeur de l'UMS n° 832, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Henri-Claude NATAF, délégation de signature est donnée à Mme Hélène HOSTACHY, assistante-ingénieure, et à M. Alain VIVIER, attaché d'administration de l'éducation nationale et le l'enseignement supérieur (UJF), aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 100040DR11 du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jérôme VITRE, délégué régional Alpes

UMS n° 1799 - Maison des sciences de l'homme - Alpes

MME DOMINIQUE RIGAUX
MME YOLANDE COURION

DEC. n° 100130DR11 du 01-09-2010

Délégation est donnée à Mme Dominique RIGAUX, directrice de l'UMS n° 1799, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Dominique RIGAUX, délégation de signature est donnée à Mme Yolande COURION, ingénieure d'études, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 100058DR11 du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jérôme VITRE, délégué régional Alpes

UMS n° 2920 - Observatoire des micro et nano technologies

M. STÉPHANE FONTANELL
M. SÉBASTIEN BERGER
Mlle CATHERINE LO CICERO

DEC. n° 100115DR11 du 01-09-2010

Délégation est donnée à M. Stéphane FONTANELL, directeur de l'UMS n° 2920, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane FONTANELL, délégation de signature est donnée à M. Sébastien BERGER, ingénieur CEA, et à Mlle Catherine lo CICERO, technicienne, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 100014DR11 du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jérôme VITRE, délégué régional Alpes

UMS n° 2925 - Station alpine Joseph Fourier

M. SERGE AUBERT
M. ROLLAND DOUZET

DEC. n° 100108DR11 du 01-09-2010

Délégation est donnée à M. Serge AUBERT, directeur de l'UMS n° 2925, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Serge AUBERT, délégation de signature est donnée à M. Rolland DOUZET, professeur agrégé du secondaire, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 100049DR11 du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jérôme VITRE, délégué régional Alpes

FR n° 2145 - Fédération de recherche matériaux de structure et propriétés d'usage

M. MICHEL SUERY

DEC. n° 100176DR11 du 01-09-2010

Délégation est donnée à M. Michel SUERY, directeur de la FR n° 2145, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

La décision n° 100071DR11 du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jérôme VITRE, délégué régional Alpes

FR n° 2542 - Fédération micro - et nano - technologies Rhône-Alpes

M. OLIVIER JOUBERT

DEC. n° 100135DR11 du 01-09-2010

Délégation est donnée à M. Olivier JOUBERT, directeur de la FR n° 2542, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

La décision n° 100073DR11 du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jérôme VITRE, délégué régional Alpes

FR n° 2601 - Fédération matière et nanophysique

M. LAURENT LEVY

DEC. n° 100190DR11 du 01-09-2010

Délégation est donnée à M. Laurent LEVY, directeur de la FR n° 2601, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent LEVY, délégation de signature est donnée à aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 100079DR11 du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jérôme VITRE, délégué régional Alpes

FR n° 2607 - Institut de chimie moléculaire de Grenoble

M. ALAIN DERONZIER

DEC. n° 100153DR11 du 01-09-2010

Délégation est donnée à M. Alain DERONZIER, directeur de la FR n° 2607, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

La décision n° 100043DR11 du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jérôme VITRE, délégué régional Alpes

FR n° 2914 - Laboratoire modélisation, simulation, interactions fondamentales

M. PATRICK AURENCHÉ

MME DOMINIQUE TURC

DEC. n° 100140DR11 du 01-09-2010

Délégation est donnée à M. Patrick AURENCHÉ, directeur de la FR n° 2914, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick AURENCHÉ, délégation de signature est donnée à Mme Dominique TURC, ingénieure d'études, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 100064DR11 du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jérôme VITRE, délégué régional Alpes

FR n° 3345 - Fédération Galilée Galilei de Grenoble

M. ALAIN CARTELLIER

M. FRÉDÉRIC DUFOUR

DEC. n° 100178DR11 du 01-09-2010

Délégation est donnée à M. Alain CARTELLIER, directeur de la FR n° 3345, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain CARTELLIER, délégation de signature est donnée à M. Frédéric DUFOUR, professeur des universités, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 100066DR11 du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jérôme VITRE, délégué régional Alpes

ERL n° 3148 - Dynamique des systèmes d'adhérence et différenciation

MME CORINNE ALBIGES-RIZO

M. MARC BLOCK

DEC. n° 100189DR11 du 01-09-2010

Délégation est donnée à Mme Corinne ALBIGES-RIZO, directrice de l'ERL n° 3148, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Corinne ALBIGES-RIZO, délégation de signature est donnée à M. Marc BLOCK, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 100077DR11 du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jérôme VITRE, délégué régional Alpes

DR12 - Provence et Corse

UMR n° 6116 - Institut méditerranéen d'écologie et de paléocologie

M. THIERRY TATONI

M. FRÉDÉRIC MEDAIL

MME PATRICIA BENTOZA

MME ANNIE COCHEME

DEC. n° 101919DR12 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Thierry TATONI, directeur de l'UMR n° 6116, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry TATONI, délégation de signature est donnée à M. Frédéric MEDAIL, PR2, à Mme Patricia BENTOZA, IE, et Mme Annie COCHEME, AI, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 081575DR12 du 16 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Provence et Corse

UMR n° 6116 - Institut méditerranéen d'écologie et de paléocologie

M. FRÉDÉRIC MEDAIL
MME PATRICIA BENTOZA
MME ANNIE COCHEME

DEC. n° 101920DR12 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Frédéric MEDAIL, PR2, responsable département 1, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric MEDAIL, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Patricia BENTOZA, IE, secrétaire générale.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric MEDAIL et de Mme Patricia BENTOZA, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Annie COCHEME, AI, gestionnaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Thierry TATONI, directeur de l'UMR n° 6116

UMR n° 6572 - Laboratoire d'archéologie médiévale méditerranéenne

M. HENRI AMOURIC
MME SYLVIE PONS

DEC. n° 101882DR12 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Henri AMOURIC, directeur de l'UMR n° 6572, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Henri AMOURIC, délégation de signature est donnée à Mme Sylvie PONS, AI, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 081536DR12 du 16 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Provence et Corse

UMR n° 6572 - Laboratoire d'archéologie médiévale méditerranéenne

MME SYLVIE PONS

DEC. n° 101883DR12 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Sylvie PONS, AI, gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Henri AMOURIC, directeur de l'UMR n° 6572

GDR n° 2977 - Voies biologiques et biométriques de synthèse et d'utilisation de l'hydrogène

M. MARC ROUSSET
MME CHRISTINE HOROYAN

DEC. n° 101962DR12 du 06-08-2010

Délégation est donnée à M. Marc ROUSSET, directeur du GDR n° 2977, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc ROUSSET, délégation de signature est donnée à Mme Christine HOROYAN, TCE, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Provence et Corse

UMS n° 822 - Centre international de rencontres mathématiques

M. PATRICK FOULON
MME JOËLLE KATCHADOURIAN

DEC. n° 101959DR12 du 03-09-2010

Délégation est donnée à M. Patrick FOULON, directeur de l'UMS n° 822, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick FOULON, délégation de signature est donnée à Mme Joëlle KATCHADOURIAN, TCE, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 101892DR12 du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Provence et Corse

UMS n° 822 - Centre international de rencontres mathématiques

MME JOËLLE KATCHADOURIAN

DEC. n° 101960DR12 du 03-09-2010

Délégation est donnée à Mme Joëlle KATCHADOURIAN, TCE, assistante de direction, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrick FOULON, directeur de l'UMS n° 822

DR13 - Languedoc-Roussillon

UMR n° 2724 - Génétique et évolution des maladies infectieuses

M. FRANÇOIS RENAUD
MME ANNE LAURE BANULS
M. JEAN-FRANÇOIS GUEGAN
MME NADINE MAURY

DEC. n° 100109DR13 du 01-02-2010

Délégation est donnée à M. François RENAUD, directeur de l'UMR n° n° 2724, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François RENAUD, délégation de signature est donnée à Mme Anne Laure BANULS, CR1, à M. Jean-François GUEGAN, DR1 et à Mme Nadine MAURY, AI, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090029DR13 du 1^{er} février 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Ghislaine GIBELLO, délégué régionale Languedoc-Roussillon

UMR n° 3145 - SYSDIAG : Modélisation et ingénierie des systèmes complexes biologiques pour le diagnostic

M. FRANCK MOLINA
M. DANIEL LAUNE
MME SANDRINE BILLOUEZ

DEC. n° 100099DR13 du 01-02-2010

Délégation est donnée à M. Franck MOLINA, directeur de l'UMR n° 3145, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Franck MOLINA, délégation de signature est donnée à M. Daniel LAUNE, directeur-adjoint et à Mme Sandrine BILLOUEZ, TCN, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090055DR13 du 1^{er} février 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Ghislaine GIBELLO, délégué régionale Languedoc-Roussillon

UMR n° 5004 - Biochimie et physiologie moléculaire des plantes

M. JEAN-FRANÇOIS BRIAT
MME CORINE ZICLER
MME FRANÇOISE BOURGEOIS

DEC. n° 100032DR13 du 01-02-2010

Délégation est donnée à M. Jean-François BRIAT, directeur de l'UMR n° 5004, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François BRIAT, délégation de signature est donnée à Mme Corine ZICLER, IE1, et à Mme Françoise BOURGEOIS, TR, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090127DR13 du 21 août 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Ghislaine GIBELLO, délégué régionale Languedoc-Roussillon

UMR n° 5024 - Groupe de recherche en astronomie et astrophysique du Languedoc

MME AGNÈS LEBRE
M. BERTRAND PLEZ
MME CAROLE PREVOT

DEC. n° 100083DR13 du 01-02-2010

Délégation est donnée à Mme Agnès LEBRE, directrice de l'UMR n° 5024, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Agnès LEBRE, délégation de signature est donnée à M. Bertrand PLEZ, PR1 et à Mme Carole PREVOT, TCS, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090031DR13 du 1^{er} février 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale Languedoc-Roussillon

UMR n° 5110 - Centre de formation et de recherche sur l'environnement marin

M. SERGE HEUSSNER
M. XAVIER DURRIEU DE MADRON
M. WOLFGANG LUDWIG

DEC. n° 100073DR13 du 01-02-2010

Délégation est donnée à M. Serge HEUSSNER, directeur de l'UMR n° 5110, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Serge HEUSSNER, délégation de signature est donnée à M. Xavier DURRIEU DE MADRON, DR2, et à M. Wolfgang LUDWIG, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090049DR13 du 1^{er} février 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale Languedoc-Roussillon

UMR n° 5119 - Ecosystèmes lagunaires

M. MARC TROUSSELLIER
M. MARC BOUVY
MME MARION POUDEVIGNE
MME SOLANGE FOURNIER-BONNAT

DEC. n° 100124DR13 du 01-02-2010

Délégation est donnée à M. Marc TROUSSELLIER, directeur de l'UMR n° 5119, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc TROUSSELLIER, délégation de signature est donnée à M. Marc BOUVY, DR2, à Mme Marion POUDEVIGNE, AI et à Mme Solange FOURNIER-BONNAT, TCE, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090081DR13 du 1^{er} février 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale Languedoc-Roussillon

UMR n° 5120 - Botanique et bioinformatique de l'architecture des plantes

M. DANIEL BARTHELEMY
M. DANIEL AUCLAIR
MME BRIGITTE MEYER-BERTHAUD
M. NICHOLAS ROWE

DEC. n° 100026DR13 du 01-02-2010

Délégation est donnée à M. Daniel BARTHELEMY, directeur de l'UMR n° 5120, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Daniel BARTHELEMY, délégation de signature est donnée à M. Daniel AUCLAIR, DR2, à Mme Brigitte MEYER-BERTHAUD, DR2, et à M. Nicholas ROWE, DR2, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090073DR13 du 1^{er} février 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale Languedoc-Roussillon

UMR n° 5140 - Archéologie des sociétés méditerranéennes

M. PIERRE GARMY
M. CLAUDE RAYNAUD
MME CHRISTINE LUCAND

DEC. n° 100065DR13 du 01-02-2010

Délégation est donnée à M. Pierre GARMY, directeur de l'UMR n° 5140, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre GARMY, délégation de signature est donnée à M. Claude RAYNAUD, DR2, et à Mme Christine LUCAND, AI, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090077DR13 du 1^{er} février 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale Languedoc-Roussillon

UMR n° 5149 - Institut de mathématiques et de modélisation de Montpellier (I3M)

M. BIJAN MOHAMMADI
MME NATHALIE QUINTIN

DEC. n° 100097DR13 du 01-02-2010

Délégation est donnée à M. Bijan MOHAMMADI, directeur de l'UMR n° 5149, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bijan MOHAMMADI, délégation de signature est donnée à Mme Nathalie QUINTIN, TCE, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090100DR13 du 1^{er} février 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Ghislaine GIBELLO, délégué régionale Languedoc-Roussillon

UMR n° 5186 - Institut de recherche sur la renaissance, l'Age Classique, et les Lumières

MME NATHALIE VIENNE-GUERRIN
M. JEAN-PIERRE SCHANDELER
MME LALAO RANAIVO RAINIZANATSOA

DEC. n° 100127DR13 du 01-02-2010

Délégation est donnée à Mme Nathalie VIENNE-GUERRIN, directrice de l'UMR n° 5186, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie VIENNE-GUERRIN, délégation de signature est donnée à M. Jean-Pierre SCHANDELER, CR1 et à Mme Lalao RANAIVO RAINIZANATSOA, AI, pour les bons de transport, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090131DR13 du 1^{er} septembre 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Ghislaine GIBELLO, délégué régionale Languedoc-Roussillon

UMR n° 5203 - Institut de génomique fonctionnelle

M. JOËL BOCKAERT
M. GILLES GUILLON
MME DOMINIQUE JOUBERT
M. PATRICE MOLLARD
M. JOËL NARGEOT
M. JEAN-PHILIPPE PIN

DEC. n° 100030DR13 du 01-02-2010

Délégation est donnée à M. Joël BOCKAERT, directeur de l'UMR n° 5203, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Joël BOCKAERT, délégation de signature est donnée à M. Gilles GUILLON, DR1, à Mme Dominique JOUBERT, DR2, à M. Patrice MOLLARD, DR1, à M. Joël NARGEOT, DRE et à M. Jean-Philippe PIN, DR1, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090053DR13 du 1^{er} février 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Ghislaine GIBELLO, délégué régionale Languedoc-Roussillon

UMR n° 5203 - Institut de génomique fonctionnelle

M. GILLES GUILLON

DEC. n° 100031DR13 du 01-02-2010

Délégation est donnée à M. Gilles GUILLON, DR1, directeur-adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Joël BOCKAERT, directeur de l'UMR n° 5203

UMR n° 5232 - Centre de pharmacologie et innovations dans le diabète

M. PIERRE PETIT
MME VÉRONIQUE ANSQUER
MME ANNE-DOMINIQUE LAJOIX

DEC. n° 100105DR13 du 01-02-2010

Délégation est donnée à M. Pierre PETIT, directeur de l'UMR n° 5232, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre PETIT, délégation de signature est donnée à Mme Véronique ANSQUER, TCS, et à Mme Anne-Dominique LAJOIX, directrice-adjointe, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090071DR13 du 1^{er} février 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale Languedoc-Roussillon

UMR n° 5232 - Centre de pharmacologie et innovations dans le diabète

MME ANNE-DOMINIQUE LAJOIX
MME VÉRONIQUE ANSQUER

DEC. n° 100106DR13 du 01-02-2010

Délégation est donnée à Mme Anne-Dominique LAJOIX, directrice-adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne-Dominique LAJOIX, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Véronique ANSQUER, TCS, assistante de direction.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pierre PETIT, directeur de l'UMR n° 5232

UMR n° 5243 - Géosciences Montpellier

M. SERGE LALLEMAND
M. JOSÉ ATIENZA
MME ELIANE NADAL
M. JEAN-LOUIS BODINIER

DEC. n° 100079DR13 du 01-02-2010

Délégation est donnée à M. Serge LALLEMAND, directeur de l'UMR n° 5243, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Serge LALLEMAND, délégation de signature est donnée à M. José ATIENZA, IR2, à Mme Eliane NADAL, AI et à M. Jean-Louis BODINIER, DR1, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090027DR13 du 1^{er} février 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale Languedoc-Roussillon

UMR n° 5257 - Institut de chimie séparative de Marcoule

M. THOMAS ZEMB
M. STÉPHANE PELLET-ROSTAING
MME DOMINIQUE ALPE-CONCHY

DEC. n° 100131DR13 du 01-02-2010

Délégation est donnée à M. Thomas ZEMB, directeur de l'UMR n° 5257, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thomas ZEMB, délégation de signature est donnée à M. Stéphane PELLET-ROSTAING, DR2, et à Mme Dominique ALPE-CONCHY, ingénieure d'études CEA, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090087DR13 du 1^{er} février 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale Languedoc-Roussillon

UMR n° 5474 - Laboratoire montpellierain d'économie théorique et appliquée

M. JEAN-MICHEL SALLES
M. THIERRY BLAYAC
MME MABEL TIDBALL
MME ISABELLE ROMESTAN

DEC. n° 100129DR13 du 01-09-2010

Délégation est donnée à M. Jean-Michel SALLES, directeur de l'UMR n° 5474, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Michel SALLES, délégation de signature est donnée à M. Thierry BLAYAC, maître de conférences, à Mme Mabel TIDBALL, DR et à Mme Isabelle ROMESTAN, AI, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090075DR13 du 1^{er} février 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale Languedoc-Roussillon

UMR n° 5506 - Laboratoire d'informatique, de robotique et de microélectronique de Montpellier (LIRMM)

M. JEAN-CLAUDE KONIG
M. CHRISTOPHE DHENAUT
MME MARIANNE HUCHARD
M. FRANÇOIS PIERROT
M. MICHEL RENOVELL

DEC. n° 100111DR13 du 01-09-2010

Délégation est donnée à M. Jean-Claude KONIG, directeur par intérim de l'UMR n° 5506, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Claude KONIG, délégation de signature est donnée à M. Christophe DHENAUT, IR1, à Mme Marianne HUCHARD, PU1, à M. François PIERROT, DR1 et à M. Michel RENOVELL, DR1, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090129DR13 du 3 septembre 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale Languedoc-Roussillon

UMR n° 5506 - Laboratoire d'informatique, de robotique et de microélectronique de Montpellier (LIRMM)

M. CHRISTOPHE DHENAUT
MME MARIANNE HUCHARD
M. FRANÇOIS PIERROT
M. MICHEL RENOVELL

DEC. n° 100112DR13 du 01-09-2010

Délégation est donnée à M. Christophe DHENAUT, IR1, directeur des Services, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe DHENAUT, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Marianne HUCHARD, PU1, directrice-adjointe.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marianne HUCHARD, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. François PIERROT, DR1, directeur-adjoint.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François PIERROT, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Michel RENOVELL, DR1, directeur-adjoint.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Claude KONIG, directeur de l'UMR n° 5506

UMR n° 5535 - Institut de génétique moléculaire de Montpellier

M. JEAN-MARIE BLANCHARD
M. MARC PIECHACZYK
MME ANNE BANCEL
MME GÉRALDINE METTE

DEC. n° 100028DR13 du 01-02-2010

Délégation est donnée à M. Jean-Marie BLANCHARD, directeur de l'UMR n° 5535, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marie BLANCHARD, délégation de signature est donnée à M. Marc PIECHACZYK, DR, à Mme Anne BANCEL, IR2 et à Mme Géraldine METTE, TCN, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090009DR13 du 1^{er} février 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Ghislaine GIBELLO, délégué régionale Languedoc-Roussillon

UMR n° 5569 - Hydrosociences Montpellier

M. ERIC SERVAT
MME NICOLE COUESNON

DEC. n° 100121DR13 du 01-02-2010

Délégation est donnée à M. Eric SERVAT, directeur de l'UMR n° 5569, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric SERVAT, délégation de signature est donnée à Mme Nicole COUESNON, IE, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090013DR13 du 1^{er} février 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Ghislaine GIBELLO, délégué régionale Languedoc-Roussillon

UMR n° 5587 - Laboratoire des colloïdes, verres et nanomatériaux

M. JEAN-LOUIS SAUVAJOL
MME MARIE FORET
M. LUCA CIPELLETTI
MME SYLVIE FINUCCI

DEC. n° 100119DR13 du 01-02-2010

Délégation est donnée à M. Jean-Louis SAUVAJOL, directeur de l'UMR n° 5587, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Louis SAUVAJOL, délégation de signature est donnée à Mme Marie FORET, PR2, à M. Luca CIPELLETTI, PR2 et à Mme Sylvie FINUCCI, TCE, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090059DR13 du 1^{er} février 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Ghislaine GIBELLO, délégué régionale Languedoc-Roussillon

UMR n° 5635 - Institut européen des membranes

M. GÉRALD POURCELLE
M. PHILIPPE FALQUE

DEC. n° 100107DR13 du 01-02-2010

Délégation est donnée à M. Gérald POURCELLE, directeur de l'UMR n° 5635, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-

1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Géraud POURCEL-LY., délégation de signature est donnée à M. Philippe FALQUE, IR2, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090069DR13 du 1^{er} février 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Ghislaine GIBELLO, délégué régionale Languedoc-Roussillon

UMR n° 5650 - Groupe d'étude des semiconducteurs (GES)

M. OLIVIER BRIOT
M. DAVID CASSAGNE
MME DELPHINE SCARANO

DEC. n° 100034DR13 du 01-02-2010

Délégation est donnée à M. Olivier BRIOT, directeur de l'UMR n° 5650, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier BRIOT, délégation de signature est donnée à M. David CASSAGNE, PR2, et à Mme Delphine SCARANO, AI, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090138DR13 du 1^{er} juin 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Ghislaine GIBELLO, délégué régionale Languedoc-Roussillon

GDR n° 2157 - Les éléments transposables : du génome aux populations

M. JEAN-MARC DERAGON
M. JEAN-RENÉ PAGES

DEC. n° 100053DR13 du 01-02-2010

Délégation est donnée à M. Jean-Marc DERAGON, directeur du GDR n° 2157, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marc DERAGON, délégation de signature est donnée à M. Jean-René PAGES, IE, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090091DR13 du 1^{er} février 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Ghislaine GIBELLO, délégué régionale Languedoc-Roussillon

GDR n° 2157 - Les éléments transposables : du génome aux populations

M. JEAN-RENÉ PAGES

DEC. n° 100054DR13 du 01-02-2010

Délégation est donnée à M. Jean-René PAGES, IE, gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Marc DERAGON, directeur du GDR n° 2157

GDR n° 3072 - Robotique

M. ETIENNE DOMBRE
M. JEAN-CLAUDE KONIG
M. CHRISTOPHE DHENAUT

DEC. n° 100051DR13 du 01-09-2010

Délégation est donnée à M. Etienne DOMBRE, directeur du GDR n° 3072, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Etienne DOMBRE, délégation de signature est donnée à M. Jean-Claude KONIG, directeur par intérim de l'UMR n° 5506, et à M. Christophe DHENAUT, IR1, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090115DR13 du 1^{er} février 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale Languedoc-Roussillon

GDR n° 3072 - Robotique

M. JEAN-CLAUDE KONIG
M. CHRISTOPHE DHENAUT

DEC. n° 100052DR13 du 01-09-2010

Délégation est donnée à M. Jean-Claude KONIG, directeur par intérim de l'UMR n° 5506, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Claude KONIG, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Christophe DHENAUT, IR1, directeur des services.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Etienne DOMBRE, directeur du GDR n° 3072

GDR n° 3073 - PhoNoMi2

M. JÉRÔME LEON
M. MIGUEL MANNA
MME SYLVIANE COLAIOCCO

DEC. n° 100087DR13 du 01-02-2010

Délégation est donnée à M. Jérôme LEON, directeur du GDR n° 3073, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme LEON, délégation de signature est donnée à M. Miguel MANNA, professeur, et à Mme Sylviane COLAIOCCO, AI, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090097DR13 du 1^{er} février 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale Languedoc-Roussillon

GDR n° 3047 - Cytogénomique structurale et évolutive

M. GAUTHIER DOBIGNY
M. JANICE BRITTON-DAVIDIAN
MME JOSETTE CATALAN
MME MARTINE YERLE

DEC. n° 100049DR13 du 01-02-2010

Délégation est donnée à M. Gauthier DOBIGNY, directeur du GDR n° 3047, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gauthier DOBIGNY, délégation de signature est donnée à M. Janice BRITTON-DAVIDIAN, DR1, à Mme Josette CATALAN, IR2 et à Mme Martine YERLE, DR2, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090104DR13 du 1^{er} février 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale Languedoc-Roussillon

FRE n° 3027 - Acteurs, ressources et territoires dans le développement (ART-Dev)

MME GENEVIÈVE CORTES
M. STÉPHANE GHIOTTI
MME LALAO RANAIVO RAINIZANATSOA

DEC. n° 100045DR13 du 01-02-2010

Délégation est donnée à Mme Geneviève CORTES, directrice de la FRE n° 3027, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Geneviève CORTES, délégation de signature est donnée à M. Stéphane GHIOTTI, CR, et à Mme Lalao RANAIVO RAINIZANATSOA, AI, pour les bons de transport, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090043DR13 du 1^{er} février 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale Languedoc-Roussillon

IFR n° 3 - Communications cellulaires normales et pathologiques

M. JOËL NARGEOT
MME LYDIE LE CLAINCHE

DEC. n° 100101DR13 du 01-02-2010

Délégation est donnée à M. Joël NARGEOT, directeur de l'IFR n° 3, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Joël NARGEOT, délégation de signature est donnée à Mme Lydie le CLAINCHE, AI, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090015DR13 du 1^{er} février 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale Languedoc-Roussillon

IFR n° 3 - Communications cellulaires normales et pathologiques

MME LYDIE LE CLAINCHE

DEC. n° 100102DR13 du 01-02-2010

Délégation est donnée à Mme Lydie le CLAINCHE, AI, gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Joël NARGEOT, directeur de l'IFR n° 3

IFR n° 123 - Institut languedocien de recherche sur l'eau et l'environnement

M. PIERRE CHEVALLIER
MME MONIQUE MATIGNON-BOUJOT

DEC. n° 100042DR13 du 01-02-2010

Délégation est donnée à M. Pierre CHEVALLIER, directeur de l'IFR n° 123, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre CHEVALLIER, délégation de signature est donnée à Mme Monique MATIGNON-BOUJOT, IE2, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090047DR13 du 1^{er} février 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale Languedoc-Roussillon

UPS n° 3035 - Unité de gestion de la chimiothèque nationale

M. PHILIPPE JAUFFRET
M. ERIC TOURNEUR

DEC. n° 100075DR13 du 01-02-2010

Délégation est donnée à M. Philippe JAUFFRET, directeur de l'UPS n° 3035, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe JAUFFRET, délégation de signature est donnée à M. Eric TOURNEUR, AI, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090003DR13 du 1^{er} février 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale Languedoc-Roussillon

UPS n° 3035 - Unité de gestion de la chimiothèque nationale

M. ERIC TOURNEUR

DEC. n° 100076DR13 du 01-02-2010

Délégation est donnée à M. Eric TOURNEUR, AI, gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ

du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe JAUFFRET, directeur de l'UPS n° 3035

UMS n° 2348 - Observatoire océanologique de Banyuls sur Mer

MME CHRISTINE ESTRADE

DEC. n° 100082DR13 du 01-02-2010

Délégation est donnée à Mme Christine ESTRADE, IR1, administratrice, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe LEBARON, directeur de l'UMS n° 2348

UMS n° 3282 - Observatoire de recherche méditerranéen de l'environnement (OREME)

M. NICOLAS ARNAUD
M. JEAN-DOMINIQUE LEBRETON

DEC. n° 100022DR13 du 01-02-2010

Délégation est donnée à M. Nicolas ARNAUD, directeur de l'UMS n° 3282, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas ARNAUD, délégation de signature est donnée à M. Jean-Dominique LEBRETON, directeur-adjoint, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090109DR13 du 1^{er} février 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale Languedoc-Roussillon

FR n° 2851 - Institut de physique de Montpellier

M. BERNARD GIL
M. FABRICE FEINSTEIN
MME NELLIE MALARTIC
M. BRAHIM GUIZAL

DEC. n° 100071DR13 du 01-02-2010

Délégation est donnée à M. Bernard GIL, directeur de la FR n° 2851, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard GIL, délégation de signature est donnée à M. Fabrice FEINSTEIN, PR1, à Mme Nellie MALARTIC, ADT, et à M. Brahim GUIZAL, PR2, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090145DR13 du 1^{er} juin 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale Languedoc-Roussillon

DR14 - Midi-Pyrénées

UMR n° 5088 - Laboratoire de biologie cellulaire et moléculaire du contrôle de la prolifération

M. BERNARD DUCOMMUN
M. SÉBASTIEN KANDEL
MME MARIE-CHRISTINE TRISTANI

DEC. n° 100157DR14 du 23-08-2010

Délégation est donnée à M. Bernard DUCOMMUN, directeur de l'UMR n° 5088, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard DUCOMMUN, délégation de signature est donnée à M. Sébastien KANDEL, IE1C, et à Mme Marie-Christine TRISTANI, TCE, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 100018DR14 du 3 février 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 20 août 2010.

Signé : Armelle BARELLI, déléguée régionale Midi-Pyrénées

UMR n° 5088 - Laboratoire de biologie cellulaire et moléculaire du contrôle de la prolifération

M. SÉBASTIEN KANDEL
MME MARIE-CHRISTINE TRISTANI

DEC. n° 100158DR14 du 23-08-2010

Délégation est donnée à M. Sébastien KANDEL, IE1C, secrétaire général, à l'effet de signer au nom de la déléguée régionale tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sébastien KANDEL, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Marie-Christine TRISTANI, TCE, gestionnaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 20 août 2010.

Signé : Bernard DUCOMMUN, directeur de l'UMR n° 5088

UMR n° 5503 - Laboratoire de génie chimique

M. PIERRE AIMAR
MME PATRICIA ULIANA

DEC. n° 100166DR14 du 23-09-2010

Délégation est donnée à M. Pierre AIMAR, directeur de l'UMR n° 5503, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre AIMAR, délégation de signature est donnée à Mme Patricia ULIANA, IE2, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} août 2010.

Signé : Armelle BARELLI, déléguée régionale Midi-Pyrénées

UMR n° 5503 - Laboratoire de génie chimique

MME PATRICIA ULIANA

DEC. n° 100167DR14 du 23-09-2010

Délégation est donnée à Mme Patricia ULIANA, IE2, secrétaire générale, à l'effet de signer au nom de la déléguée régionale tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} août 2010.

Signé : Pierre AIMAR, directeur de l'UMR n° 5503

UMR n° 5604 - Groupe de recherche en économie mathématique et quantitative (GREMAQ)

M. PHILIPPE BONTEMS
M. JEAN-CLAUDE DESMAISON

DEC. n° 100164DR14 du 24-06-2010

Délégation est donnée à M. Philippe BONTEMS, directeur de l'UMR n° 5604, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe BONTEMS, délégation de signature est donnée à M. Jean-Claude DESMAISON, IE, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} juillet 2010.

Signé : Armelle BARELLI, déléguée régionale Midi-Pyrénées

UMR n° 5604 - Groupe de recherche en économie mathématique et quantitative (GREMAQ)

M. JEAN-CLAUDE DESMAISON

DEC. n° 100165DR14 du 13-09-2010

Délégation est donnée à M. Jean-Claude DESMAISON, IE, responsable administratif, à l'effet de signer au nom de la déléguée régionale tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS]. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} juillet 2010.

Signé : Philippe BONTEMS, directeur de l'UMR n° 5604

GDR n° 2980 - Approches multi-physiques pour les systèmes colloïdaux concentrés

MME MARTINE MASBERNAT
MME PATRICIA ULIANA

DEC. n° 100149DR14 du 13-09-2010

Délégation est donnée à Mme Martine MASBERNAT, directrice du GDR n° 2980, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Martine MASBERNAT, délégation de signature est donnée à Mme Patricia ULIANA, IE, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Armelle BARELLI, déléguée régionale Midi-Pyrénées

GDR n° 2980 - Approches multi-physiques pour les systèmes colloïdaux concentrés

MME PATRICIA ULIANA

DEC. n° 100150DR14 du 24-06-2010

Délégation est donnée à Mme Patricia ULIANA, IE, secrétaire générale du LGC, à l'effet de signer au nom de la déléguée régionale tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Martine MASBERNAT, directrice du GDR n° 2980

GDR n° 2993 - Micro et nano systèmes

M. CHRISTIAN BERGAUD
M. LIVIU NICU
MME RÉGINE DURAN

DEC. n° 100160DR14 du 13-09-2010

Délégation est donnée à M. Christian BERGAUD, directeur du GDR n° 2993, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian BERGAUD, délégation de signature est donnée à M. Liviu NICU, CR1, et à Mme Régine DURAN, IE, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 100138DR14 du 3 mai 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Armelle BARELLI, déléguée régionale Midi-Pyrénées

GDR n° 2993 - Micro et nano systèmes

M. LIVIU NICU
MME RÉGINE DURAN

DEC. n° 100161DR14 du 13-09-2010

Délégation est donnée à M. Liviu NICU, CR1, responsable de groupe, à l'effet de signer au nom de la déléguée régionale tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Liviu NICU, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Régine DURAN, IE, responsable de gestion.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter de ce jour.

Signé : Christian BERGAUD, directeur du GDR n° 2993

FR n° 2599 - Structure fédérative toulousaine en chimie moléculaire

M. PHILIPPE KALCK
M. ANTOINE BACEIREDO
M. FLORENT NAVARRE
MME MARIE-JOSÉE LAFFORGUE

DEC. n° 100168DR14 du 24-09-2010

Délégation est donnée à M. Philippe KALCK, directeur de la FR n° 2599, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-

1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe KALCK, délégation de signature est donnée à M. Antoine BACEIREDO, DR1, à M. Florent NAVARRE, SASU et à Mme Marie-Josée LAFFORGUE, AI, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 100131DR14 du 14 avril 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter de ce jour.

Signé : Armelle BARELLI, déléguée régionale Midi-Pyrénées

FR n° 2599 - Structure fédérative toulousaine en chimie moléculaire

M. ANTOINE BACEIREDO
M. FLORENT NAVARRE
MME MARIE-JOSÉE LAFFORGUE

DEC. n° 100169DR14 du 24-09-2010

Délégation est donnée à M. Antoine BACEIREDO, DR1, directeur-adjoint, à l'effet de signer au nom de la déléguée régionale tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Antoine BACEIREDO, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Florent NAVARRE, SASU, gestionnaire.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Antoine BACEIREDO et de M. Florent NAVARRE délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Marie-Josée LAFFORGUE, AI, assistante de direction.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter de ce jour.

Signé : Philippe KALCK, directeur de la FR n° 2599

DR17 - Bretagne et Pays de la Loire

UMR n° 6093 - Laboratoire angevin de recherche en mathématiques

M. JEAN-JACQUES LOEB
M. PIOTR GRACZYK
Mlle ALEXANDRA LEPETITCORPS

DEC. n° 100082DR17 du 04-10-2010

Délégation est donnée à M. Jean-Jacques LOEB, directeur de l'UMR n° 6093, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 125 000 € HT à la date de la signature de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Jacques LOEB, délégation de signature est donnée à M. Piotr GRACZYK, professeur et à Mlle Alexandra LEPETITCORPS, technicienne de la recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatique en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrick SAUBOST, délégué régional Bretagne et Pays de la Loire

UMR n° 6197 - Laboratoire de microbiologie des environnements extrêmes

MME ANNE GODFROY
M. MOHAMED JEBBAR

DEC. n° 100078DR17 du 30-09-2010

Délégation est donnée à Mme Anne GODFROY, directrice de l'UMR n° 6197, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 125 000 € HT à la date de la signature de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne GODFROY, délégation de signature est donnée à M. Mohamed JEBBAR, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatique en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrick SAUBOST, délégué régional Bretagne et Pays de la Loire

UMR n° 6510 - Chimie et photonique moléculaires

MME FLORENCE MONGIN
M. OLIVIER MONGIN

DEC. n° 100071DR17 du 02-09-2010

Délégation est donnée à Mme Florence MONGIN, directrice de l'UMR n° 6510, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 125 000 € HT à la date de la signature de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Florence MONGIN, délégation de signature est donnée à M. Olivier MONGIN, maître de conférences, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatique en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrick SAUBOST, délégué régional Bretagne et Pays de la Loire

UMR n° 6510 - Chimie et photonique moléculaires

M. OLIVIER MONGIN

DEC. n° 100072DR17 du 13-09-2010

Délégation est donnée à M. Olivier MONGIN, maître de conférences, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Florence MONGIN, directrice de l'UMR n° 6510

UMR n° 6590 - Espaces et sociétés

MME RAYMONDE SECHET
M. CHRISTIAN PIHET
M. PATRICE CARO
M. FRANÇOIS MADORE
MME JEANNINE CORBONNOIS
M. OLIVIER DAVID
M. SÉBASTIEN BRIAND
MME MARIE-FRANCE MONNERAIS

DEC. n° 100075DR17 du 23-09-2010

Délégation est donnée à Mme Raymonde SECHET, directrice de l'UMR n° 6590, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 125 000 € HT à la date de la signature de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Raymonde SECHET, délégation de signature est donnée à M. Christian PIHET, professeur et directeur de ESO Angers, à M. Patrice CARO, professeur et directeur de ESO Caen, à M. François MADORE, professeur et directeur de ESO Nantes, Mme Jeannine CORBONNOIS, professeure et directrice de ESO Le Mans, à M. Olivier DAVID, maître de conférences et directeur de ESO Rennes, à M. Sébastien BRIAND, assistant-ingénieur, et à Mme Marie-France MONNERAIS, attachée d'administration, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatique en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrick SAUBOST, délégué régional Bretagne et Pays de la Loire

DR18 - Nord-Pas-de-Calais et Picardie

UMR n° 8107 - Laboratoire de mécanique de Lille

M. JIAN-FU SHAO
M. PHILIPPE DUFRENOY
M. OLIVIER COUTIER-DELGOSHA

DEC. n° 10D111DR18 du 22-06-2010

Délégation est donnée à M. Jian-Fu SHAO, directeur de l'UMR n° 8107, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jian-Fu SHAO, délégation de signature est donnée à M. Philippe DUFRENOY, professeur à l'Université de Lille 1, à M. Olivier COUTIER-DELGOSHA, maître de conférences aux Arts et Métiers Paris-Tech, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 10D073DR18 du 22 juin 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Benoist DUBURCQ, délégué régional Nord-Pas-de-Calais et Picardie

FR n° 3104 - ALISTORE-ERI

M. PATRICE SIMON
M. MATHIEU MORCRETTE
M. JEAN-MARIE TARASCON

DEC. n° 10D109DR18 du 14-09-2010

Délégation est donnée à M. Patrice SIMON, directeur de la FR n° 3104, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrice SIMON, délégation de signature est donnée à M. Mathieu MORCRETTE, directeur du LRCS, et à M. Jean-Marie TARASCON, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean Benoist DUBURCQ, délégué régional Nord-Pas-de-Calais et Picardie

DR20 - Côte d'Azur

UMR n° 6071 - Laboratoire d'électronique antennes et télécommunications (LEAT)

M. CHRISTIAN PICHOT DU MEZERAY
M. JEAN-YVES DAUVIGNAC

DEC. n° 100029DR20 du 15-09-2010

Délégation est donnée à M. Christian PICHOT DU MEZERAY, directeur de l'UMR n° 6071, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 1250 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian PICHOT DU MEZERAY, délégation de signature est donnée à M. Jean-Yves DAUVIGNAC, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090011DR20 du 12 mai 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Marie-Florence GRENIER-LOUSTALOT, déléguée régionale Côte d'Azur

UMR n° 6071 - Laboratoire d'électronique antennes et télécommunications (LEAT)

M. JEAN-YVES DAUVIGNAC

DEC. n° 100030DR20 du 15-09-2010

Délégation est donnée à M. Jean-Yves DAUVIGNAC, professeur des universités, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Christian PICHOT du MEZERAY, directeur de l'UMR n° 6071

Informations générales

Textes signalés

Premier ministre

Décret n° 2010-1035 du 1^{er} septembre 2010 relatif à la durée des mandats des dirigeants et au fonctionnement des organes de direction de certains des établissements publics de l'Etat

JO du 03-09-2010, texte n° 1

Ce décret est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=58D95DF3FF9889A98C938C61B6450D57.tpdjo05v_1?cidTexte=JORFTEXT000022782592&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id

Convention du 9 septembre 2010 entre l'État et le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives relative au programme d'investissements d'avenir (action « réacteur de 4^{ème} génération ASTRID »)

JO du 11-09-2010, texte n° 3

Cette convention est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=041EEE2A0D710A0FE24E24CEF0515322.tpdjo12v_2?cidTexte=JORFTEXT000022809511&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id

Arrêté du 23 septembre 2010 relatif à l'approbation du cahier des charges « initiatives d'excellence »

JO du 26-09-2010, texte n° 3

Cet arrêté est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=B1050D08EE07CE0270A9BF5D9AF30A52.tpdjo07v_3?cidTexte=JORFTEXT000022851260&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id

Convention du 22 septembre 2010 entre l'État et OSEO relative au programme d'investissements d'avenir (action « financement des entreprises innovantes, états généraux de l'industrie - mesure : renforcement de la compétitivité des PMI et des filières industrielles stratégiques »)

JO du 26-09-2010, texte n° 4

Cette convention est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=98562D7DE53C016B7A3219345F50DF05.tpdjo05v_1?cidTexte=JORFTEXT000022851265&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id

Convention du 23 septembre 2010 entre l'État et l'ANR relative au programme d'investissements d'avenir (action « initiatives d'excellence »)

JO du 26-09-2010, texte n° 5

Cette convention est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=98562D7DE53C016B7A3219345F50DF05.tpdjo05v_1?cidTexte=JORFTEXT000022851283&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id

Arrêté du 29 septembre 2010 relatif à l'approbation du cahier des charges « technologies de base du numérique-nanoélectronique-appel à projets n° 1 »

JO du 30-09-2010, texte n° 4

Cet arrêté est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=0ADA3C697FE0B299B60F7E84A2A5EC55.tpdjo08v_3?cidTexte=JORFTEXT000022865537&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id

Convention du 28 septembre 2010 entre l'État et la Caisse des dépôts et consignations relative au programme d'investissements d'avenir (action « ville de demain »)

JO du 30-09-2010, texte n° 5

Cette convention est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=0ADA3C697FE0B299B60F7E84A2A5EC55.tpdjo08v_3?cidTexte=JORFTEXT000022865542&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id

Ministère du travail, de la solidarité et de la fonction publique

Arrêté du 30 août 2010 portant nomination à la commission de recours du Conseil supérieur de la fonction publique de l'Etat

JO du 14-09-2010, texte n° 33

Cet arrêté est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022816892>

Décret n° 2010-1079 du 13 septembre 2010 modifiant le décret n° 2007-611 du 26 avril 2007 relatif à l'exercice d'activités privées par des fonctionnaires ou agents non titulaires ayant cessé temporairement ou définitivement leurs fonctions et à la commission de déontologie

JO du 15-09-2010, texte n° 10

Ce décret est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=EBAF4FEB60B65C585643D73BE51399E3.tpdjo04v_2?cidTexte=JORFTEXT000022818645&categorieLien=id

Décret n° 2010-1176 du 5 octobre 2010 fixant les conditions et les modalités de remboursement des frais de transport des fonctionnaires de l'Etat soumis au contrôle des caisses primaires d'assurance maladie

JO du 07-10-2010, texte n° 15

Ce décret est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=?cidTexte=JORFTEXT000022894037&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id>

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

Arrêté du 29 juin 2010 relatif aux modalités de répartition des revenus tirés de l'exploitation d'une invention entre les personnes publiques pour lesquelles les fonctionnaires ou agents publics ont effectué une tâche comportant une mission inventive, des études ou des recherches

JO du 01-09-2010, texte n° 34

Cet arrêté est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=58D95DF3FF9889A98C938C61B6450D57.tpdjo05v_1?cidTexte=JORFTEXT000022758958&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id

CNRS

Avenant à la convention quadriennale entre l'Ecole polytechnique et le CNRS Année 2009 – 2012

UMR n° 7642 - Laboratoire des solides irradiés (LSI)

Partenaires : Ecole polytechnique/CNRS

Les parties conviennent de ce qui suit :

Art. 1^{er}. - A compter du 1^{er} janvier 2010, M. François BEUNEU, chargé de recherche, est nommé directeur-adjoint de l'UMR n° 7642 - Laboratoire des solides irradiés (LSI), jusqu'au terme de la convention quadriennale en cours.

Art. 2. - Sont modifiés en conséquence, l'état récapitulatif des crédits alloués dans le cadre de la convention quadriennale en cours, et l'annexe spécifique correspondant à cette unité.

Art. 3. - Cet avenant sera publié au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 24 septembre 2010.

le directeur délégué pour le partenariat avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche,
Bernard LAURIN

Liste des délégations du CNRS

Délégation ALPES – DR11

25 avenue des Martyrs, BP 166, 38042 GRENOBLE Cedex 9 – téléphone : 04 76 88 10 00 –
télécopie : 04 76 88 11 61

Délégation ALSACE – DR10

23 rue du Lœss, BP 20 CR, 67037 STRASBOURG Cedex 02 – téléphone : 03 88 10 63 01 – télécopie : 03 88 10 60 95

Délégation AQUITAINE-LIMOUSIN – DR15

Esplanade des Arts-et-Métiers, BP 105, 33402 TALENCE Cedex – téléphone : 05 57 35 58 00 –
télécopie : 05 57 35 58 01

Délégation BRETAGNE ET PAYS DE LA LOIRE – DR17

74E rue de Paris, 35069 RENNES Cedex – téléphone : 02 99 28 68 68 – télécopie : 02 99 28 68 01

Délégation CENTRE-POITOU-CHARENTES – DR08

3E avenue de la Recherche Scientifique, 45071 ORLÉANS Cedex 2 – téléphone : 02 38 25 52 00
télécopie : 02 38 69 70 31

Délégation CÔTE D'AZUR – DR20

Les Lucioles 1, 250 avenue Albert-Einstein, 06560 VALBONNE – téléphone : 04 93 95 42 22
télécopie : 04 92 96 03 39

Délégation ÎLE-DE-FRANCE EST – DR03

Tour Europa 126, 94532 THIAIS Cedex – téléphone : 01 56 70 76 00 – télécopie : 01 45 60 78 81

Délégation ÎLE-DE-FRANCE OUEST ET NORD – DR05

1 place Aristide-Briand, 92195 MEUDON Cedex – téléphone : 01 45 07 50 50 – télécopie : 01 45 07 58 99

Délégation ÎLE-DE-FRANCE SUD – DR04

1 avenue de la Terrasse, 91198 GIF-SUR-YVETTE Cedex – téléphone : 01 69 82 30 30 – télécopie : 01 69 82 33 33

Délégation LANGUEDOC-ROUSSILLON – DR13

1919 route de Mende, 34293 MONTPELLIER Cedex 5 – téléphone : 04 67 61 34 34 – télécopie : 04 67 04 32 36

Délégation MIDI-PYRÉNÉES – DR14

16 avenue Édouard-Belin, BP 4367, 31055 TOULOUSE Cedex 4 – téléphone : 05 61 33 60 00
télécopie : 05 62 17 29 01

Délégation CENTRE-EST – DR06

17, rue Notre-Dame des Pauvres, BP 10075, 54519 VANDŒUVRE Cedex – téléphone : 03 83 85 60 00
télécopie : 03 83 17 46 21

Délégation NORD-PAS-DE-CALAIS ET PICARDIE – DR18

Espace Recherche-Innovation, 2 rue des Canoniers, 59046 LILLE Cedex – téléphone : 03 20 12 58 00
télécopie : 03 20 63 00 43

Délégation NORMANDIE – DR19

UNICITÉ, 14 rue Alfred-Kastler, 14052 CAEN Cedex 4 – téléphone : 02 31 43 45 00 – télécopie : 02 31 44 86 56

Délégation PARIS A – DR01

27 rue Paul-Bert, 94204 IVRY-SUR-SEINE Cedex – téléphone : 01 49 60 40 40 – télécopie : 01 45 15 01 66

Délégation PARIS B – DR02

16 rue Pierre-et-Marie-Curie, 75005 PARIS – téléphone : 01 42 34 94 00 – télécopie : 01 43 26 87 23

Délégation PARIS MICHEL-ANGE – DR16

3 rue Michel-Ange, 75794 PARIS Cedex 16 – téléphone : 01 44 96 40 00 – télécopie : 01 44 96 53 90

Délégation PROVENCE ET CORSE – DR12

31 chemin Joseph-Aiguier, 13402 MARSEILLE Cedex 20 – téléphone : 04 91 16 40 00 – télécopie : 04 91 17 40 26

Délégation RHÔNE-AUVERGNE – DR07

2 avenue Albert-Einstein, BP 1335, 69609 VILLEURBANNE Cedex – téléphone : 04 72 44 56 00
télécopie : 04 78 89 47 69

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

CNRS
Centre national de la recherche scientifique
3 rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

DIRECTEUR DE PUBLICATION
M. Xavier INGLEBERT

RÉDACTEUR EN CHEF
M^{me} Myriam FADEL

COMITÉ DE RÉDACTION
M. Bernard ADANS
M^{me} Isabelle DE ANGELIS
M^{me} Françoise BALESTIE
M^{me} Pascale BUKHARI
M^{me} Catherine DELPECH
M^{me} Pascale DIENG
M^{me} Martine JALLUT-ROUSSEL
M^{me} Françoise SEVIN
M. Philippe WILLOQUET

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION
M^{lle} Florence CELEN

DOCUMENTATION ET RÉALISATION
M^{lle} Valeria MEDINA AMBIADO

CONTACT PAR COURRIER
Bulletin officiel du CNRS
CNRS-DSI
BP 21902
31319 LABÈGE CEDEX

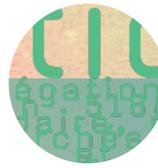
CONTACT PAR MÊL
buloff@dsi.cnrs.fr
Pour consulter le BO et ses archives :
<http://www.dsi.cnrs.fr/bo>

Dépôt légal à parution
Impression: BIALEC (Nancy)
D.P. n° 74524 - 11-2010

ISSN 1148-4853



www.cnrs.fr



dépasser les frontières